

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 153 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

**Budget de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Considérations générales	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	8
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	13
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	88
A. Vue d'ensemble	88
B. Contributions non budgétisées	89
C. Gains d'efficacité	89
D. Taux de vacance de postes	90
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	91
F. Formation	91
G. Lutte contre la violence de quartier	93
H. Projets à effet rapide	94



I.	Apport temporaire d'un appui logistique et de compétences techniques au Gouvernement haïtien	95
III.	Analyse des variations	97
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	103
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/294 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	104
Annexes		
I.	Organigrammes	115
II.	Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies	116
Carte		122

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 865 313 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 940 membres de contingents, 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 agents fournis par des gouvernements), 2 940 membres d'unités de police constituées, 731 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 1 478 agents recrutés sur le plan national et 277 Volontaires des Nations Unies, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et appui). Les effectifs de la Mission ont été rattachés à ces différentes composantes, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montant alloué (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	280 471,1	341 395,6	400 634,1	59 238,5	17,4
Personnel civil	128 409,3	155 407,1	163 498,6	8 091,5	5,2
Dépenses opérationnelles	165 521,3	235 590,3	301 180,5	65 590,2	27,8
Montant brut	574 401,7	732 393,0	865 313,2	132 920,2	18,1
Recettes provenant des contributions du personnel	13 289,6	14 067,3	18 022,8	3 955,5	28,1
Montant net	561 112,1	718 325,7	847 290,4	128 964,7	18,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	574 401,7	732 393,0	865 313,2	132 920,2	18,1

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par le Gouvernement^d</i>	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	20	12	–	–	–	32
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	21	12	21	–	–	54
Composantes									
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	85	115	–	35	–	235
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	81	118	49	48	–	296
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit									
Effectif approuvé 2009/10	8 940	1 151	2 460	50	51	2	39	100	12 793
Effectif proposé 2010/11	8 940	1 351	2 940	50	51	50	42	100	13 524
Droits de l'homme									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	24	32	–	8	–	64
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	24	32	12	11	–	79
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	6	12	–	1	–	19
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	6	9	7	1	–	23
Appui									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	349	1 009	102	148	–	1 608
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	351	1 011	304	175	–	1 841
Total									
Effectif approuvé 2009/10	8 940	1 151	2 460	534	1 231	104	231	100	14 751
Effectif proposé 2010/11	8 940	1 351	2 940	533	1 233	443	277	100	15 817
Variation nette	–	200	480	(1)	2	339	46	–	1 066

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).^d Compris dans les 1 451 membres de la Police des Nations Unies dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Considérations générales

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Dans sa résolution 1892 (2009), le Conseil a prorogé jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat de la MINUSTAH et décidé que cette dernière comporterait une composante militaire dont les effectifs pourraient atteindre 6 940 soldats de tout rang et une composante policière de 2 211 membres

2. Suite au tremblement de terre qui a ravagé la capitale d'Haïti et d'autres grandes villes du sud de l'île le 12 janvier 2010, le Conseil a, par sa résolution 1908 (2010) du 19 janvier 2010, approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'effectif global de la MINUSTAH soit augmenté aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation, et décidé que la Mission comprendrait une composante militaire comptant jusqu'à 8 940 militaires, tous grades confondus, et une composante de police comptant jusqu'à 3 711 policiers.

3. En application de la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité et eu égard aux conséquences du tremblement de terre, le Secrétaire général a, par sa note du 26 mars 2010 sur les mécanismes de financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/64/728), demandé l'allocation de crédits additionnels d'un montant net de 120 641 800 dollars afin de fournir à la Mission les moyens supplémentaires dont elle avait besoin pour fonctionner, compte tenu du décès tragique de membres de son personnel et des dégâts causés à son matériel, ses installations et ses infrastructures, et les moyens nécessaires pour faire face à l'ensemble de la crise humanitaire déclenchée par le tremblement de terre. Par sa résolution 64/264 du 13 mai 2010, l'Assemblée générale a, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2009/10 des dépenses d'un total maximum de 120 641 800 dollars.

4. De surcroît, par sa note du 30 avril sur les mécanismes de financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/764), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que la situation incertaine sur le terrain et les besoins opérationnels immédiats dus au tremblement de terre faisaient qu'il était difficile pour la Mission d'établir un projet de budget complet et détaillé pour l'exercice 2010/11. Il a donc prié l'Assemblée générale de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant de 380 402 700 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 et de mettre en recouvrement le même montant auprès des États Membres dans l'attente de la présentation d'un projet de budget détaillé pour l'exercice 2010/11. Dans son rapport du 25 mai 2010 (A/64/660/Add.16), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 375 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, avec mise en recouvrement. Par sa résolution 64/278 du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 des engagements d'un montant maximum de 380 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission.

5. Par sa résolution 1927 (2010) du 4 juin 2010, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 680 policiers venant s'ajouter à ceux qu'il avait autorisés dans sa résolution 1908 (2010) et appelés à constituer une capacité de renfort temporaire aux objectifs clairement définis, qui s'attacherait en particulier à développer les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti, et a décidé que la MINUSTAH comprendrait une composante militaire comptant jusqu'à 8 940 militaires, tous grades confondus, et une composante de police comptant jusqu'à 4 391 policiers.

6. Par sa résolution 1944 (2010), le Conseil a prorogé jusqu'au 15 octobre 2011 le mandat de la MINUSTAH et décidé que cette dernière comporterait une composante militaire dont les effectifs pourraient atteindre 8 940 soldats de tout rang et une composante policière de 4 391 membres.

7. La MINUSTAH est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays. Au lendemain du tremblement de terre de janvier 2010, cet objectif suppose de préserver les avancées réalisées depuis 2004 en matière de stabilisation et de faciliter la mise en œuvre des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de reconstruction.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSTAH contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci se rapportent à cinq composantes : a) développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; b) sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; c) droits de l'homme; d) coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; et e) appui.

9. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la MINUSTAH, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSTAH ont été rattachés à ces différentes composantes, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10 est analysée au niveau de chaque composante.

10. La Mission est présente dans les 10 départements d'Haïti. Son quartier général, installé dans la capitale, Port-au-Prince, a été détruit dans le tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a coûté la vie à 102 membres du personnel des Nations Unies. En conséquence, la MINUSTAH a transféré son commandement à sa base logistique, à l'aéroport de Port-au-Prince, et installé des bureaux supplémentaires dans les camps existants de l'ONU. La base logistique de la Mission accueille aussi temporairement le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dont les locaux ont été endommagés par le tremblement de terre. En février 2010, la MINUSTAH a également établi le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue dans le but de coordonner l'aide internationale apportée à Haïti avec le Gouvernement dominicain, la communauté diplomatique, les représentants des donateurs basés en République dominicaine et l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine. Certains bureaux administratifs de la Division de l'appui à la Mission ont été transférés à ce centre.

11. La MINUSTAH a des bureaux régionaux dans les chefs-lieux des 10 départements haïtiens : Port-au-Prince (Ouest); Port-de-Paix (Nord-Ouest); Cap-Haïtien (Nord); Fort-Liberté (Nord-Est); Hinche (Centre); Les Gonaïves (Artibonite); Miragoâne (Nippes); Jacmel (Sud-Est); Les Cayes (Sud); et Jérémie (Grand'Anse). Elle a aussi une antenne à Saint-Marc (Artibonite) et une autre à Léogâne (Ouest), laquelle a été établie en février 2010 pour coordonner et appuyer les opérations de secours et de reconstruction menées par les Nations Unies à l'épicentre du tremblement de terre.

12. Suite au tremblement de terre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1908 (2010), par laquelle il a augmenté l'effectif global de la force de la MINUSTAH afin d'appuyer les efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation, décidant que la MINUSTAH pourrait comprendre jusqu'à 8 940 militaires et 3 711 policiers (soit 2 000 militaires et 1 000 policiers supplémentaires). Il a de surcroît décidé d'inclure dans les effectifs de police supplémentaires jusqu'à 100 spécialistes des questions pénitentiaires qui seraient chargés d'améliorer la gestion et les conditions de détention dans les prisons, dont bon nombre ont été endommagées dans le tremblement de terre. Le 4 juin 2010, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 680 policiers supplémentaires, faisant passer l'effectif de la Police des Nations Unies à 4 391, afin de constituer une capacité de renfort temporaire qui s'attacherait en particulier à développer les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti.

13. La composante militaire de la Mission est répartie dans 10 secteurs de responsabilité (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Port-de-Paix, Mirebalais, Léogâne, Port-Salut, Jacmel et Les Cayes), et les membres des contingents sont déployés dans 26 localités. Suite à un récent examen de la configuration de ses forces, la Mission a aligné ses zones d'opérations sur le découpage départemental du pays. Les composantes maritimes de la MINUSTAH sont déployées à Fort-Liberté, Port-Salut, Jacmel et Gonaïves, ainsi que, temporairement, à la base de garde-côtes de Killick, à Port-au-Prince. La Mission partage des bureaux avec la Direction générale des impôts dans quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres). Treize unités de police constituées sont actuellement déployées à Port-au-Prince, assurant également une présence de sécurité à Gonaïves, à Cap-Haïtien et aux Cayes (notamment en contrôlant les foules et en réprimant les émeutes), des préparations étant en cours pour le déploiement de neuf unités supplémentaires, dont quatre à Port-au-Prince et cinq à Hinche, Limbe, Port-de-Paix, Jacmel et Jérémie.

14. Suite au tremblement de terre de janvier 2010 et en application de la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité, la composante militaire a été renforcée par des effectifs d'infanterie (un bataillon et deux compagnies), de génie militaire (quatre compagnies) et de police militaire (une section), des médecins (déployés dans un hôpital de niveau II) et des officiers d'état-major (déployés au quartier général de la Mission) afin de renforcer les capacités de la Mission d'assurer la sécurité et d'appuyer les activités humanitaires. Depuis le retrait de l'essentiel des contingents non onusiens, dont les effectifs sont passés de 22 000 au lendemain du tremblement de terre à 106 à la mi-septembre 2010, la composante militaire joue un rôle encore plus important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité et l'appui aux activités de secours et de redressement.

15. La composante Police des Nations Unies est déployée dans les 10 départements et des membres de son personnel sont détachés dans 64 commissariats de police à travers le pays, soit 10 de plus que pendant l'exercice 2009/10. Le développement du programme de détachement du personnel dans des commissariats vise à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. La Police des Nations Unies a en outre augmenté ses effectifs à Port-au-Prince et dans d'autres villes touchées par le séisme pour pouvoir mener des opérations conjointes avec la Police nationale d'Haïti dans les camps de personnes déplacées et les zones où sévit la criminalité. Les deux premières priorités de la police consistent à protéger les personnes déplacées, en particulier les groupes vulnérables, et à répondre aux nouveaux risques en matière de sécurité, comme le fait que des chefs de bande se sont évadés des prisons détruites par le tremblement de terre.

16. Conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission a établi sa présence dans quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse, Anse-à-Pitres) et déployé des soldats et des navires de patrouille dans cinq ports (Fort-Liberté, Gonaïves, Killick, Port-Salut et Jacmel). Les déploiements à Jérémie et Miragoâne ont été reportés dans l'attente de leur approbation par le Gouvernement haïtien. Le déploiement à Port-de-Paix a lui aussi été repoussé, en raison de l'insuffisance des ressources du génie militaire. La Mission maintiendra sa présence en détachant des membres de la Police des Nations Unies et des spécialistes des affaires civiles dans les bureaux des services de douane, d'immigration et d'émigration et de sécurité haïtiens dans 10 ports (Fort-Liberté, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince, Miragoâne, Jérémie, Les Cayes et Jacmel) ou à proximité ainsi que dans les quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres) ou alentour.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

17. Depuis 2004, Haïti a accompli des progrès considérables vers la stabilisation et le développement économique durable. Toutefois, si le tremblement de terre de janvier 2010 n'a pas annulé ces acquis, il les a néanmoins ébranlés dans la mesure où en exacerbant une vulnérabilité déjà élevée, il a créé de nouveaux risques en matière de sécurité. Le séisme a fait plus de 220 000 morts, détruit ou endommagé environ 188 400 habitations et déplacé quelque 2 millions de personnes. Environ 1,3 million de personnes vivent dans des tentes et des abris de fortune. Les conditions de vie et de sécurité dans les camps ont aggravé la situation des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, qui sont davantage encore exposés à l'exploitation, à la traite des êtres humains, à la violence sexospécifique et au VIH/sida. On estime qu'un demi-million d'enfants sont extrêmement vulnérables, parmi lesquels un grand nombre sont seuls ou ont été séparés de leur famille.

18. La crise humanitaire s'est accompagnée d'une perte soudaine des moyens d'action de l'État. Les trois branches du Gouvernement et les principales institutions chargées de faire respecter l'état de droit ont été considérablement affaiblies par les nombreuses pertes humaines et les graves dégâts matériels qu'elles ont subis. De dangereux délinquants et des chefs de bande se sont évadés de prisons endommagées. Le ralentissement de l'activité judiciaire et la destruction ou l'absence de certificats de propriété, de naissance, de mariage et de décès ont réduit la protection juridique offerte aux victimes du tremblement de terre. Des réformes

critiques de la police, de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire ont été ralenties ou suspendues suite au tremblement de terre. Les élections de février 2010 à la Chambre des députés et au Sénat, dont un tiers devait être renouvelé, ont été reportées, ce qui a créé un climat d'incertitude politique. La tenue d'élections législatives et présidentielles le 28 novembre 2010 est donc devenue une priorité pour assurer le transfert démocratique du pouvoir en conformité avec le calendrier constitutionnel et garantir la légitimité des institutions élues.

19. À une conférence de donateurs internationaux convoquée le 31 mars 2010, le Gouvernement haïtien a présenté un Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Les États Membres de l'ONU et les partenaires internationaux ont annoncé des contributions d'un montant de 5,5 milliards de dollars pour 2010/11, sur lesquels environ 506 millions ont déjà été décaissés et 595 millions ont été engagés. Par ailleurs, le Gouvernement a établi une Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti chargée de coordonner et de superviser les activités de secours et de reconstruction, dont l'ONU est membre et au sein de laquelle elle est représentée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale, le Fonds pour la reconstruction d'Haïti, a en outre été établi pour superviser l'allocation de ressources internationales aux projets approuvés par la Commission.

20. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH est habilité à coordonner toutes les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, lesquelles ont été alignées sur le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti adopté par le Gouvernement en mars 2010. Il joue donc un rôle de premier plan dans la coordination des activités internationales de reconstruction avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, et en particulier avec ses Coprésidents, Jean-Max Bellerive, Premier Ministre haïtien, et William J. Clinton, ancien Président des États-Unis.

21. Le Président Clinton a été nommé Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti en mai 2009 pour promouvoir la croissance économique et la stabilité en mobilisant l'investissement privé et le soutien des donateurs. Suite au séisme de janvier 2010, le Secrétaire général lui a demandé de coordonner les activités de secours et de reconstruction. L'Envoyé spécial veille à ce que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris envers Haïti pour assurer le relèvement à long terme du pays et s'assure que l'assistance est effectivement dirigée vers les communautés qui en ont besoin. En coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général, il aide à coordonner les activités des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux à Haïti, notamment les gouvernements donateurs, les investisseurs privés et les organisations non gouvernementales. Il est secondé dans ces tâches par le Bureau de l'Envoyé spécial, situé au Siège de l'ONU, à New York.

22. Haïti affronte aujourd'hui de multiples difficultés en matière de relèvement et de stabilisation. Trois en particulier doivent être mentionnées : le maintien de la stabilité nécessaire au relèvement, à la reconstruction et à l'adoption de réformes institutionnelles; le renforcement des capacités des institutions publiques affaiblies par le tremblement de terre pour leur donner les moyens de fonctionner et atténuer les effets des catastrophes naturelles; et la coordination de l'aide internationale de

manière à éviter qu'elle n'exacerbe l'inégalité des richesses et des chances qui a longtemps alimenté l'instabilité dans le pays.

23. La reconstruction d'Haïti et la mise de ses institutions sur la voie de la consolidation démocratique sera la réalisation collective du Gouvernement, des institutions internationales, des donateurs et des organisations non gouvernementales. La MINUSTAH joue un rôle critique dans la consolidation de la paix sociale, de la stabilité politique et de l'état de droit. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 22 avril 2010 (S/2010/200 et Corr.1), le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il entendait examiner le rôle confié à la MINUSTAH. Il a recommandé de déployer des efforts supplémentaires à titre temporaire afin d'aider le Gouvernement à préserver les acquis de la stabilisation et à amorcer une transition sans heurt vers la reconstruction à long terme. Dans son rapport du 1^{er} septembre 2010 (S/2010/446), le Secrétaire général a par ailleurs relevé que le Conseil de sécurité avait réagi au séisme rapidement et avec détermination en envoyant à la MINUSTAH des renforts militaires et de police et en fournissant un soutien logistique et un appui technique au Gouvernement haïtien. La MINUSTAH peut donc contribuer à créer un environnement qui permettra au Gouvernement, dans les mois décisifs qui s'annoncent, de mener le pays dans la bonne direction. Les élections de novembre 2010 et la prise de fonctions d'un nouveau président en février 2011 seront des dates clefs dans le déploiement des renforts temporaires. Un transfert pacifique du pouvoir permettrait d'envisager une réduction des effectifs des composantes militaire et de police, pour autant que les conditions de sécurité le permettent.

24. Conformément à son mandat, la MINUSTAH continuera de collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de soutenir les activités d'aide humanitaire et de relèvement durant l'exercice 2010/11. Les ressources demandées pour l'exercice 2010/11 tiennent compte de l'apport d'un soutien militaire et de police aux activités de relèvement et de reconstruction, d'une aide aux institutions publiques et aux communautés grâce au développement des projets à effet rapide et des activités de réduction de la violence communautaire, d'une assistance au Bureau de l'Envoyé spécial et de la fourniture d'un appui logistique et technique direct au Gouvernement. Conformément à la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, l'appui logistique et technique fourni au Gouvernement sera temporaire et axé sur deux domaines : le fonctionnement des institutions chargées de faire respecter l'état de droit qui ont été affaiblies par le tremblement de terre et la réinstallation des déplacés. Les mesures mises en place seront levées à mesure que, grâce à l'aide des donateurs, Haïti disposera de ses propres ressources et que les capacités nationales seront renforcées. La Mission a de surcroît fourni un appui logistique et technique au Gouvernement pour l'aider à établir une commission d'enquête sur les faits survenus à la prison des Cayes le 19 janvier 2010, qui ont coûté la vie à plusieurs détenus.

25. Le déploiement de 2 000 soldats supplémentaires autorisé par la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité s'achèvera d'ici à octobre 2010 avec l'arrivée de deux compagnies du génie. Les 1 700 soldats déployés initialement étaient déjà en poste au 30 juin 2010. Neuf unités de police constituées supplémentaires devraient être déployées au quatrième trimestre de 2010. Le déploiement des membres de la police des Nations Unies devrait être achevé d'ici à la fin octobre 2010 et celui des spécialistes des questions pénitentiaires d'ici à la fin décembre 2010. Durant

l'exercice 2010/11, les véhicules blindés de transport de troupes appartenant à six bataillons d'infanterie seront remplacés par des véhicules de patrouille légers.

26. Compte tenu du caractère temporaire de leur déploiement, la Mission estime qu'il n'y a pas lieu de loger les renforts militaires et de police dans des installations en dur. Aux fins d'une efficacité optimale, on combinera un accroissement des moyens du génie militaire et la sous-traitance de la construction de sept camps destinés aux contingents et aux unités de police constituées. Seuls les soldats et les membres d'unités de police constituées ne faisant pas partie des 4 180 agents en tenue déployés en renfort après le séisme bénéficieront de logements en dur. Le personnel mobilisé en renfort devra être hébergé sous tente pendant les 12 premiers mois de son déploiement, la Mission fournissant de l'eau en vrac, de l'eau potable et de l'électricité en continu dans tous les locaux de la MINUSTAH et à toutes les composantes militaires et de police, selon les besoins.

27. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat élargi, il est proposé de renforcer temporairement ses effectifs civils. Conformément aux dispositions de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale, 300 postes de temporaire (dont 131 pour du personnel recruté sur le plan international, 143 pour du personnel recruté sur le plan national et 26 pour des Volontaires des Nations Unies) ont été approuvés à titre provisoire pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, en sus de l'effectif autorisé pour le personnel civil pour l'exercice 2009/10, afin de permettre à la Mission de mener les activités de programme et d'appui liées à l'augmentation de ses effectifs militaires et de police et à l'élargissement de ses opérations. Sur la base des conclusions d'un examen complet des besoins en personnel de la Mission et eu égard à la complexité technique accrue des opérations de la MINUSTAH pendant cette période de renforcement des effectifs, il est proposé, dans le budget pour l'exercice 2010/11, d'approuver la création de 386 postes de civil supplémentaires pour appuyer la Mission à titre temporaire, postes qui seront supprimés progressivement lorsque le Gouvernement aura moins besoin d'un soutien direct et que les activités de reconstruction toucheront à leur fin. Compte tenu de la nature temporaire du renforcement des effectifs, les postes de personnel technique et d'appui supplémentaires demandés sont proposés comme postes de temporaire pour l'exercice 2010/11.

28. En sus d'apporter un soutien quotidien efficace et effectif à la MINUSTAH et de soutenir les opérations humanitaires en Haïti, la Division de l'appui à la Mission devra appuyer huit activités clefs pendant l'exercice 2010/11, à savoir : a) le déploiement et le soutien de 4 180 agents en uniforme supplémentaires; b) le renforcement des principaux bureaux régionaux dans le Nord et le Sud pour appuyer les processus administratifs dans ces régions; c) la construction de nouveaux bureaux pour la Mission et la fourniture d'un hébergement temporaire pour son personnel; d) la fourniture d'un appui logistique et administratif au Gouvernement haïtien; e) la fourniture d'un appui logistique et administratif au Bureau de l'Envoyé spécial; f) la tenue des élections locales et nationales; g) la gestion du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue; h) l'application de mesures budgétaires visant à réduire l'accroissement des besoins en ressources durant la période de renforcement des effectifs, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 36 du présent rapport.

29. Conformément à la résolution 64/278 de l'Assemblée générale, la Mission a procédé à une évaluation complète de ses besoins en personnel, dont les conclusions

sont reflétées dans le présent budget. Cette évaluation lui a notamment permis de mettre en évidence les fonctions remplies par des vacataires de manière continue, c'est-à-dire pendant plus de neuf mois, pour lesquelles des postes de temporaire ont été proposés en tant que de besoin. La Mission a également tenté à plusieurs reprises d'externaliser les fonctions non qualifiées, sans succès. Des postes de temporaire sont proposés selon les besoins, au regard du déploiement temporaire de 2 000 militaires et 2 180 policiers supplémentaires.

30. Le quartier général de la MINUSTAH ayant été détruit dans le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le personnel qui y travaillait et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti ont été provisoirement installés à la base logistique de la Mission et dans un camp militaire reconverti situé à Port-au-Prince. Conformément aux résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité, la Mission s'efforcera en priorité de remettre en état tous les locaux endommagés par le tremblement de terre, y compris les bureaux et les logements du personnel civil. Les projets prioritaires comprendraient la reconstruction, la remise en état et la redistribution des bureaux de la base logistique de la MINUSTAH, l'établissement d'un quartier général et de bureaux provisoires pour les 386 membres du personnel civil supplémentaires, et l'ouverture d'un camp d'hébergement temporaire pouvant accueillir 210 membres du personnel. Le gros-œuvre des travaux de reconstruction du quartier général de la Mission ne devrait pas commencer durant l'exercice 2010/11 à l'exception de l'élaboration initiale des plans, qui sera confiée à un consultant.

31. En conformité avec son mandat consistant à aider le Gouvernement haïtien à organiser les élections de novembre 2010, la Mission fournira un appui aérien et terrestre pour permettre la distribution du matériel électoral et des bulletins de vote à travers le pays ainsi que le transport aérien des responsables du Gouvernement, des observateurs internationaux et des consultants pendant la période électorale, à la fin de 2010.

32. Si la majorité des activités techniques de la MINUSTAH continueront d'avoir lieu en Haïti, il faut cependant reconfigurer le déploiement de la Mission afin de diminuer les risques auxquels sont exposés son personnel et ses biens en cas de catastrophe (tremblements de terre, ouragans, délinquance et émeutes). À cette fin, la MINUSTAH a transféré à Saint-Domingue les services d'appui qui n'ont pas besoin d'être basés en Haïti en permanence. Saint-Domingue a été choisie en raison de sa proximité avec Haïti et parce qu'elle dispose de nombreuses infrastructures, de sorte qu'elle ne nécessite que peu de ressources des Nations Unies pour devenir une base opérationnelle. Le Centre d'appui et de liaison de Saint-Domingue devrait continuer de faire partie intégrante de l'infrastructure d'appui de la mission durant l'exercice 2010/11.

33. Un petit bureau de liaison pour le Représentant spécial du Secrétaire général a également été ouvert à Saint-Domingue afin de garantir une coordination et une coopération totales dans le cadre du système d'approche intersectorielle de l'aide humanitaire dirigé par le Coordonnateur résident, l'équipe de pays en République dominicaine et le Gouvernement dominicain et de faciliter les relations avec les médias et les relations publiques.

34. La Mission fournira une expertise logistique et technique au Gouvernement haïtien afin de l'aider à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit et à mettre rapidement en œuvre sa stratégie de réinstallation

des personnes déplacées. Elle fournira de surcroît des bureaux temporaires et un équipement de base au Ministère de la justice et de la sécurité publique, aux institutions judiciaires et pénitentiaires, à la police haïtienne et aux administrations locales afin de leur permettre de rester opérationnelles et de fournir des services de base en attendant que les infrastructures nécessaires soient mises en place.

35. Par ailleurs, la Mission apportera un appui logistique et administratif au Bureau de l'Envoyé spécial pour financer une partie de ses dépenses de personnel et de ses autres dépenses administratives durant l'exercice 2010/11.

36. Pour limiter l'accroissement considérable des besoins lié à l'augmentation de son personnel et de ses tâches, la Mission a décidé de limiter l'apport de fournitures, de services et de matériel ainsi que l'ampleur et la portée des programmes de construction durant la période de déploiement des renforts temporaires. Plusieurs mesures sont mises en place qui entraîneront une augmentation relativement faible des ressources nécessaires. Certaines supposent que l'on suspende l'application de certaines normes opérationnelles relatives au maintien de la paix pendant la période de déploiement des renforts temporaires. Cette période devant être de courte durée, on estime qu'il n'est pas rationnel de loger le personnel militaire et de police supplémentaire dans des installations en dur étant donné que cela nécessiterait une quantité sensiblement plus élevée de ressources. Seuls sept camps seront donc construits avec des installations en dur pendant l'exercice 2010/11. L'appui à la Mission a prévu une réduction générale des dépenses opérationnelles renouvelables (carburant, fournitures et maintenance) grâce à l'externalisation de travaux mineurs de génie civil, notamment en ce qui concerne les services d'entretien des installations et des camps.

37. La Mission prévoit de mettre à niveau et d'agrandir la couche physique du modèle OSI, qui comprend la fibre optique, les liaisons hertziennes à haute capacité et le Gigabit Ethernet. Cette mesure élargira l'accès aux technologies de l'information et des communications et améliorera la productivité et l'efficacité, réduisant ainsi les coûts. La mise à niveau des systèmes permettrait de fournir des services de téléphonie et de transmission de données 24 heures sur 24, des services de vidéoconférence simplifiés, de la téléphonie par internet, une connectivité sans fil et un accès à distance à toutes les applications de bureau. L'utilisation de serveurs virtuels et le stockage centralisé des données réduirait les besoins en matériel, renforcerait la sécurité des données et faciliterait leur conservation.

C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

38. La Mission a noué des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, avec laquelle elle suit de près les problèmes transfrontaliers se posant avec Haïti. Dans les jours qui ont suivi le séisme, elle a établi, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui à l'appui des activités internationales de secours et de relèvement rapide. En juillet 2010, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi un projet de cadre stratégique intégré pour Haïti en vue de l'adoption d'une stratégie conjointe de promotion de la stabilité et de la reconstruction. Ce cadre stratégique sera basé sur les priorités du plan d'action national pour le relèvement et le développement établi par le Gouvernement et

s'inspirera de plusieurs documents clefs, dont la vision commune des Nations Unies, l'évaluation des besoins après la catastrophe, la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de 2007. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont défini trois grandes priorités pour les 18 prochains mois : a) les élections présidentielles et législatives de novembre 2010 et le transfert de pouvoirs qui s'ensuivra; b) la réinstallation de plus de la moitié des personnes déplacées d'ici à décembre 2011; et c) la mise en œuvre du plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti dans les régions où les Nations Unies ont un net avantage comparatif. Le cadre stratégique intégré, qui devrait être achevé en novembre 2010 et repose sur une vision commune du rôle des Nations Unies en Haïti, fixera des objectifs réalisables en matière de consolidation de la paix, de relèvement et de développement. Il définira aussi clairement les responsabilités qui incombent à chaque organisme des Nations Unies s'agissant de tirer le meilleur parti de ses ressources. Les cadres de budgétisation axés sur les résultats de la MINUSTAH et les programmes de l'équipe de pays concrétiseront les priorités définies dans le cadre stratégique en programmes et activités axés sur les droits afin de réaliser les objectifs collectifs.

39. La période visée par le cadre stratégique intégré correspond à celle couverte par le plan d'action du Gouvernement ainsi qu'à celle pendant laquelle la MINUSTAH jouera un rôle élargi à l'appui des institutions chargées de faire respecter l'état de droit et de la stratégie gouvernementale de réinstallation des déplacés. Cette période correspond également à la phase du plan-cadre des Nations Unies pour 2009-2011 qui n'a pas encore été exécutée. Le cadre stratégique intégré permet de réaligner les objectifs et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies sur le plan d'action national du Gouvernement de manière à refléter la nouvelle réalité sur le terrain. Il remplacera donc le plan-cadre comme document de référence principal des organismes du système des Nations Unies en Haïti jusqu'en décembre 2011.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

40. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2009/10	1	1	2	1	3	8	6	—	14
Postes proposés 2010/11	1	1	3	1	3	9	6	—	15
Variation nette	—	—	1	—	—	1	—	—	1

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	3	2	3	9	2	–	11
Variation nette	–	1	3	2	3	9	2	–	11
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2009/10	1	1	2	–	2	6	3	–	9
Postes proposés 2010/11	1	1	2	–	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	2	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	2	1	1	4	1	–	5
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement)									
Postes approuvés 2009/10	1	1	2	–	2	6	3	–	9
Postes proposés 2010/11	1	1	2	–	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	2	1	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	2	1	–	3	2	–	5
Total									
Postes approuvés 2009/10	3	3	6	1	7	20	12	–	32
Postes proposés 2010/11	3	3	7	1	7	21	12	–	33
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	7	4	4	16	5	–	21
Variation nette	–	1	7	4	4	16	5	–	21

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste et de 9 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes de temporaire

41. Le Bureau aide le Représentant spécial du Secrétaire général pour tout ce qui touche à sa mission de bons offices et aux diverses activités des organismes des Nations Unies en Haïti. À la suite du séisme qui a ravagé ce pays, le Représentant spécial, soucieux d'intensifier la concertation avec le Gouvernement dominicain ainsi qu'avec les missions diplomatiques établies en République dominicaine, a décidé d'ouvrir à Saint-Domingue, en février 2010, un centre de liaison et d'appui. Le Bureau est de plus chargé de la planification de la Mission – laquelle incombait, jusqu'au moment du séisme, à la Division des affaires politiques et de la planification – l'objet étant de superviser directement la planification stratégique et l'exécution des activités de la Mission qui revêtent un caractère essentiellement humanitaire ou qui sont tournées vers la reconstruction. À l'heure actuelle, la surcharge de travail que ceci suppose a été supportée par des fonctionnaires détachés à titre temporaire d'autres opérations extérieures et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Or, cette solution ne peut être viable sur le long terme. Les effectifs actuels ne permettent pas au Bureau de faire le minimum requis pour une opération de cette envergure. Il faut donc des effectifs supplémentaires pour étayer la coordination, la supervision et la planification et assurer les fonctions protocolaires du Bureau.

42. Depuis le séisme, le Bureau est plus sollicité que jamais. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1927 (2010), a réaffirmé l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général s'agissant de la coordination et de la conduite de toutes les activités des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies en Haïti. En sa qualité de coprésident des réunions bihebdomadaires auxquelles participent le Premier Ministre ainsi que des représentants des bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale, il incombe au premier chef au Représentant spécial de coordonner l'assistance internationale en faveur d'Haïti. Par ailleurs, de par leur nombre élevé, les visites de délégations et personnalités de haut niveau contribuent aussi à alourdir la charge de travail du Bureau. Depuis le séisme, la concertation étroite avec le Gouvernement dominicain pour ce qui est de coordonner l'assistance internationale, faciliter l'acheminement de l'aide et favoriser les relations entre les deux pays figure parmi les priorités de la Mission. De plus, l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et le Gouvernement dominicain intensifient leurs activités dans les zones frontalières.

43. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général 11 postes de temporaire, comme suit : a) 1 poste de conseiller spécial de haut niveau (D-1), 1 poste de chef d'état-major adjoint (P-5), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste de la planification (P-3) et 2 postes d'assistant administratif (agents du Service mobile), l'un à la planification et l'autre à l'enregistrement, qui seront basés au quartier général de la Mission; b) 1 poste d'attaché de liaison hors classe (P-5), 1 poste d'attaché de liaison (P-3), 2 postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), et

1 poste d'assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seront basés au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue.

44. Le conseiller spécial de haut niveau (D-1) prêtera des avis d'ordre stratégique au Représentant spécial, notamment pour ce qui est des bons offices et de la coordination de l'assistance internationale. Sous la supervision directe du Représentant spécial, il sera continuellement en rapport avec les principales parties prenantes, tant haïtiennes qu'internationales, il facilitera le dialogue avec les pouvoirs publics, les partis politiques, le secteur privé et la société civile, il prêtera conseil s'agissant des questions politiques et il formulera des recommandations sur les questions touchant la stabilité et la reconstruction d'Haïti.

45. Pour que le Bureau puisse s'acquitter de sa charge de travail et de ses responsabilités accrues, il est proposé de créer les postes de temporaire suivants : 1 poste de chef d'état-major adjoint (P-5), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), et 1 poste d'assistant administratif au registre (agent du Service mobile). Le chef d'état-major adjoint (P-5) prêtera son concours au chef d'état-major pour ce qui est des questions d'ordre administratif, il établira des règles et il veillera à ce qu'elles soient suivies. Le spécialiste des questions politiques (P-4) aidera le Représentant spécial à s'acquitter de ses tâches en matière de politique et d'orientations générales, il cerner les problèmes en gestation qui relèvent de la compétence de la Mission, il rédigera les rapports sur les questions névralgiques ainsi que les documents d'information que le Représentant spécial enverra au Secrétaire général, il reverra les avant-projets de discours, déclarations et communiqués de presse, et il établira les minutes des réunions. L'assistant administratif au registre (agent du Service mobile) aidera le chef d'état-major pour ce qui est de la gestion des dossiers et de la correspondance du Bureau, et il veillera à ce que ces documents soient lus, distribués et archivés.

46. Lors de l'exercice 2009/10, la planification de la Mission incombait à la Division des affaires politiques et de la planification. Depuis le séisme, cette tâche a été assumée par le Bureau du Représentant spécial, l'objet étant de superviser directement la planification stratégique, de donner corps au développement massif de la Mission et d'assurer la planification conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il est donc proposé de transférer au Bureau le poste de spécialiste hors classe de la planification (P-5) qui avait été alloué à la Division des affaires politiques et de la planification. Le titulaire de ce poste, placé sous la supervision directe du chef d'état-major, dirigera le Groupe de planification commune. Ce groupe, créé conformément aux directives du Secrétaire général pour répondre à l'impératif d'intégration, aidera la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à unifier leurs activités de planification, et ses effectifs proviendront à la fois de la Mission et de l'équipe. Il est également proposé de créer deux postes de temporaire, l'un de spécialiste de la planification (P-3) et l'autre d'assistant administratif (agent du Service mobile), dont les titulaires seront affectés au Groupe. Le spécialiste de la planification (P-3) aidera le spécialiste hors classe de la planification à élaborer les plans stratégiques de la Mission et le cadre stratégique intégré, à en contrôler l'exécution et à les évaluer, conjointement avec l'équipe. L'assistant administratif (agent du Service mobile) aidera les spécialistes de la planification à établir les graphiques, cartes, présentations et rapports voulus.

47. Du fait de l'établissement du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue, il est proposé de créer, au Bureau du Représentant spécial, 5 postes de temporaire

dont les titulaires seront basés en République dominicaine, comme suit : 1 poste d'attaché de liaison hors classe (P-5), dont le titulaire, placé sous la supervision directe du chef d'état-major, aidera le Bureau à maintenir la liaison avec les autorités dominicaines, les missions diplomatiques et le secteur privé; 1 poste d'attaché de liaison (P-3), dont le titulaire prêterait concours à l'attaché de liaison hors classe pour ce qui est de l'administration du Centre et de l'établissement de rapports et documents d'information; 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), dont le titulaire aidera l'attaché de liaison concernant les tâches d'ordre administratif, l'administration du Centre, la correspondance ordinaire, la préparation de revues de presse et l'élaboration d'éléments de texte à intégrer aux rapports; 1 poste d'assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire se chargera d'exécuter des tâches d'administration, de transmettre et remettre des documents et d'exécuter des travaux de bureau.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste de temporaire

48. À la suite du séisme, les tâches confiées à la Mission se sont multipliées, et ce dans tous les domaines relevant de la compétence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, dont relève le Bureau du coordonnateur des questions d'état de droit, à savoir l'état de droit, les droits de l'homme, les élections et l'appui à la Mission. Dans la plupart des cas, il a fallu intensifier la coordination au sein de la Mission comme avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités haïtiennes et les bailleurs d'aide. Pour faire face à cet alourdissement de la charge de travail, il est proposé de créer 5 postes de temporaire, comme suit : 1 poste de spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), 1 poste d'administrateur de programmes relatifs à l'état de droit (P-4), 1 poste d'assistant spécial (P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

49. Le spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5) aidera le Coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) à superviser la Section de la justice ainsi que le Groupe de l'administration pénitentiaire et à leur prêter appui, et à assurer la coordination entre les activités de la Mission et celles de l'équipe de pays des Nations Unies et des bailleurs d'aide. Il fera également office de coordonnateur adjoint des questions d'état de droit, ce qui justifie un poste d'une classe élevée, compte tenu des attributions et de la charge de travail correspondante. Pour étayer davantage le Bureau du Coordonnateur, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un administrateur de programmes relatifs à l'état de droit (P-4). Le titulaire de ce poste contribuera aux activités de la Mission en matière de planification et d'exécution de programmes relatifs à l'état de droit et il contrôlera l'exécution des aspects prioritaires du plan d'action haïtien de relèvement et de développement en rapport avec la police, la justice et le système pénitentiaire. L'assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) prêterait un appui administratif et un soutien logistique au Coordonnateur des questions d'état de droit.

50. L'assistant spécial (P-3) sera placé sous la supervision de l'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (P-5). Il aidera à coordonner l'assistance internationale aux élections et à l'état de droit et il recherchera l'appui des bailleurs de fonds pour assurer la réforme de la police, du système pénitentiaire et de l'administration de la justice. Enfin, le titulaire du poste d'assistant de bureau/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) s'acquittera de tâches administratives et de travaux de bureau.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur de l'action et Coordonnateur résident)**

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes de temporaire

51. Du fait de l'ampleur des interventions des organismes des Nations Unies à la suite du séisme, tant sur le plan humanitaire que pour ce qui est du relèvement, les tâches de coordination dévolues au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général se sont sensiblement alourdies. Ce dernier, en effet, est également Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). De plus, il coordonne, depuis juillet 2010, l'intégration de la planification stratégique de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que la création d'une commission présidentielle sur la réinstallation des personnes déplacées. Enfin, il a, en sa qualité de Coordonnateur résident, assumé la supervision directe de la Section des affaires civiles afin de resserrer les liens entre la composante civile de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

52. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident) est un service intégré dont les effectifs proviennent tant de la Mission que du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et du PNUD. Parmi les priorités qui lui ont été fixées pour 2010/11, le Bureau devra veiller à ce que les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies aillent dans le sens du plan d'action gouvernemental pour le relèvement et le développement national. Il est également, pour tout ce qui touche les activités de relèvement et de reconstruction, le principal interlocuteur du Bureau de l'Envoyé spécial, des bailleurs d'aide et des organisations internationales. Pour que le Bureau puisse faire face à l'alourdissement de sa charge de travail opérationnelle, il est proposé de créer trois postes de temporaire comme suit : un poste de coordonnateur hors classe (P-5), un poste de responsable de la remontée de l'information (P-3) et deux postes de coordonnateur (administrateurs recrutés sur le plan national). Les titulaires de ces postes rendront directement compte au chef du Bureau intégré (D-1).

53. Le coordonnateur hors classe (P-5) sera chargé de maintenir des contacts avec les autorités nationales, les bailleurs d'aide et les organisations internationales pour tout ce qui touche les activités de relèvement et de reconstruction. Il prêterait appui aux pouvoirs publics pour ce qui est de la gestion des effets des catastrophes, de l'atténuation des risques et de la mise en œuvre de la stratégie de réinstallation des personnes déplacées. Du fait de l'expansion des tâches qui lui sont confiées, le Bureau devra disposer d'un responsable de la remontée de l'information (P-3). Ce

dernier sera chargé de préparer et de passer en revue les dossiers d'information et les rapports relatifs aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission, et il veillera à ce que l'information circule de façon performante entre les diverses entités et les services compétents au Siège. Les deux coordonnateurs (administrateurs recrutés sur le plan national) assureront continuellement la liaison opérationnelle avec leurs homologues gouvernementaux, avec les groupes issus de la société civile et avec les organisations non gouvernementales. Ils veilleront de plus à ce que la planification stratégique des organismes des Nations Unies soit en adéquation avec les priorités énoncées dans le plan d'action gouvernemental.

54. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un responsable des opérations (P-4) afin d'étoffer les effectifs de la cellule de coordination de l'administration des projets, établie en mars 2010 pour assurer la coordination des interventions visant à répondre, à la suite du séisme, aux besoins humanitaires les plus urgents engendrés par le séisme. On compte actuellement que ces tâches de coordination seront transférées au Gouvernement à la fin de l'exercice 2010/11.

Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

55. La composante 1 a pour objet d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer la gouvernance démocratique, à étendre l'autorité de l'État et à consolider ses institutions. Elle comprend les activités des éléments de la Mission chargés des affaires politiques et civiles, de l'information et des élections, qui axeront leurs travaux sur les priorités suivantes : consolidation du dialogue politique, tenue d'élections démocratiques (l'élection présidentielle et les élections législatives doivent se dérouler le 28 novembre et le gouvernement qui en sera issu devrait fixer la date des élections locales qui se tiendront en 2011), renforcement des capacités des institutions centrales et locales aux fins de la décentralisation, et réinstallation des personnes déplacées du fait du séisme.

56. Agissant en étroite concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et en s'arrimant sur les priorités énoncées dans le plan d'action gouvernemental pour le relèvement et le développement, la Mission coordonnera l'assistance internationale aux élections et elle prêtera aux autorités une assistance technique et un soutien logistique aux fins d'organiser les élections et d'exécuter la stratégie gouvernementale de réinstallation des personnes déplacées. Soucieuse de favoriser le dialogue politique, la participation aux élections et la décentralisation, la Mission étendra aux 10 départements que compte Haïti son réseau de centres multimédias régionaux ainsi que la couverture de la Radio des Nations Unies. De plus, elle prêtera une assistance technique au Gouvernement afin qu'il poursuive l'élaboration et l'actualisation de la stratégie de gestion intégrée des frontières qui permettra d'intensifier le contrôle des personnes et des biens à l'entrée sur le territoire haïtien, et donc d'accroître les recettes douanières, de consolider la sécurité aux frontières et de mieux lutter contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains.

57. Pour faire face à l'alourdissement de la charge de travail, il est proposé d'étoffer les effectifs à titre temporaire pour ce qui touche l'assistance électorale, le renforcement des capacités des collectivités locales, l'exécution et l'expansion des projets à effet rapide et la tenue de campagnes d'information dans les 10 départements.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

1.1.1 Tenue d'élections participatives et ouvertes à tous, dans le respect des délais fixés par la Constitution et par la loi électorale

1.1.2 Publication d'un décret présidentiel sur le financement des partis politiques

1.1.3 Diminution du nombre des troubles civils provoqués par des problèmes d'ordre politique : moins de 65 incidents en 2010/11, contre 78 en 2009/10 et 229 en 2008/09

1.1.4 Augmentation du nombre de candidates à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives et locales en 2010/11 : au moins 3 500 candidates contre 3 388 pour les mêmes élections tenues en 2006

Produits

- Tenue de 4 réunions par mois avec le Président ou le Premier Ministre en vue d'évaluer l'état d'avancement du dialogue entre le Gouvernement, les partis politiques et les groupes issus de la société civile, de la réforme relative à l'état de droit et d'autres questions relevant du mandat de la Mission
- Tenue de 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Tenue de réunions mensuelles avec les représentants des partis politiques au niveau national, en faisant une large place aux femmes, l'objet étant de consolider les institutions démocratiques et le pluralisme politique, de prêter avis sur l'ouverture à tous du dialogue politique et d'accroître la participation des femmes aux élections
- Réalisation, chaque mois, d'analyses politiques destinées à porter à la connaissance des autorités haïtiennes et des organisations internationales chargées de la reconstruction et du renforcement des institutions les progrès accomplis vers la stabilité et la sécurité durables
- Établissement d'un dispositif de coordination de l'assistance internationale aux élections et désignation de son directeur, en coopération avec l'Organisation des États américains, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes internationales
- Organisation de 20 réunions-débats dans chacun des 10 départements en vue de favoriser la tenue d'élections ouvertes à tous, la participation des femmes à la vie politique, le dialogue politique et la réconciliation nationale, et de prêter avis sur ces questions
- Facilitation de 9 réunions (une par département) entre les candidates et les organismes issus de la société civile
- Tenue de campagnes d'information à l'intention de la population visant à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale, et à faire connaître et comprendre le mandat de la Mission, au moyen d'activités d'information, de sensibilisation et de communication, notamment : réalisation d'un feuillet radiophonique qui sera diffusé dans les camps de personnes déplacées ainsi que sur l'ensemble du territoire, l'objet étant de faire passer des idées importantes; exécution d'activités liées aux centres multimédias (radio de la MINUSTAH en ondes FM, publications, émissions vidéo, contenus Web ainsi que séminaires et stages de formation); production et diffusion d'un grand éventail de supports de sensibilisation; poursuite des contacts avec les médias et intensification de la couverture médiatique; célébration des Journées des Nations Unies; émissions diffusées sur les chaînes de radio et de télévision nationales destinées à sensibiliser la population haïtienne, y compris la diaspora

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales et locales

1.2.1 Adoption, par le Parlement, d'une loi sur l'autonomie financière et les obligations des administrations locales ainsi que sur la réforme des impôts locaux

1.2.2 Adoption, par le Parlement, d'une recommandation sur la révision de la Constitution en vue de la décentralisation

1.2.3 Présentation au Parlement, par le Gouvernement, d'un projet de réglementation sur la participation des femmes à la fonction publique dans le cadre de la réforme et de la décentralisation des administrations publiques

Produits

- Prestation de conseils à 17 commissions parlementaires, au moyen de réunions mensuelles, en vue de la réalisation de l'agenda parlementaire, notamment pour ce qui est de l'adoption de lois relatives à la réforme de l'État
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Conseil électoral provisoire ainsi qu'avec les responsables des administrations et ministères compétents en vue de leur prêter des conseils et une assistance technique spécialisée en matière de coordination des aspects techniques, logistiques et sécuritaires des élections
- Tenue de 2 réunions d'ordre politique et technique par mois avec les représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales et des bailleurs d'aide portant sur la coordination de l'assistance internationale aux élections
- Missions de bons offices auprès des présidents de la Chambre des députés et du Sénat et prestation, chaque mois, de conseils à ces 2 personnalités en vue de favoriser le consensus entre les partis politiques, d'améliorer l'efficacité des procédures législatives, de faire appliquer le règlement intérieur et de puiser dans les pratiques optimales des parlements d'autres pays
- Prestation de conseils et d'une assistance technique au Parlement au moyen de 2 réunions thématiques entre les parlementaires et les bailleurs d'aide, les organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'objet étant de favoriser la concertation sur la réforme et l'action des pouvoirs publics
- Organisation de 3 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 100 représentants d'organismes issus de la société civile, ainsi que de 4 stages de formation à l'intention de 350 personnes, en vue de favoriser la participation des femmes à la vie politique
- Prestation, chaque mois, de conseils et d'un appui technique au Ministère à la condition féminine et au droit des femmes, aux organismes issus de la société civile et au Parlement, en vue d'élaborer le plan d'action du Ministère et de l'exécuter dans les 10 départements, et de préconiser une révision de la Constitution pour garantir l'égalité des sexes et une représentation des femmes à hauteur de 30 % au moins, comme l'a recommandé l'Assemblée nationale
- Organisation, chaque mois, d'activités d'information et de communication pour aider le Gouvernement à consolider la gouvernance démocratique et la participation aux élections, tout comme la participation des femmes à la vie politique, au moyen de manifestations organisées à l'intention des médias à l'occasion de la célébration de journées des Nations Unies, d'ateliers de travail, de 3 stages de formation dans chacun des centres multimédias, de publications et d'activités liées aux centres multimédias, d'émissions de la radio de la

MINUSTAH en ondes FM et d'émissions diffusées sur les chaînes de radio et de télévision nationales destinées à sensibiliser la population haïtienne, y compris la diaspora (3 messages régulièrement radiodiffusés, 6 émissions spéciales radiodiffusées sur l'ensemble du territoire, 2 documentaires radio et 3 émissions de télévision), ainsi que de 5 articles de presse, de 2 conférences de presse par département, de 50 000 dépliant, de 115 affiches et de 1 008 banderoles

- Prestation d'un appui aux autorités électorales en vue de l'organisation et la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2010 ainsi que des élections locales de 2011, et, à cet effet, prestation de conseils et d'un appui technique en matière de planification, de budgétisation, d'approvisionnement, de logistique, de formation, de procédures électorales, de sécurité, d'information et de sensibilisation des électeurs, et plus particulièrement des électrices
- Organisation de 3 forums nationaux, en coopération avec le Conseil électoral provisoire, à l'intention des candidats aux élections, des représentants des partis politiques, de la société civile, des organisations féminines, des médias et des autorités locales, en vue de débattre de questions en rapport avec la préparation des élections et la révision des listes électorales
- Prestation d'un soutien opérationnel et logistique aux autorités locales en vue d'assurer la protection des 10 000 bureaux de vote ainsi que la distribution et le ramassage des bulletins de vote et d'autres supports électoraux sur l'ensemble du territoire
- Coordination de l'assistance internationale aux élections, notamment par la coprésidence des réunions de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée des questions électorales et la participation à d'autres groupes de coordination tels que la Table sectorielle, le Comité de pilotage et la Table de pilotage
- Coordination des tâches en matière de sécurité et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Police nationale d'Haïti et à la Garde électorale, l'objet étant de garantir la sûreté et la sécurité lors du déroulement des élections

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Adoption en 2010/11, par au moins 110 des 140 communes, d'un budget destiné à améliorer la prestation des services de base (2009/10 : 70; 2008/09 : 40)

1.3.2 Entrée en activité de huit commissions départementales de contrôle des frontières (2009/10 : 7; 2008/09 : 4)

1.3.3 Contrôle aux frontières, y compris dans les aéroports internationaux, d'au moins 9 000 enfants par la Brigade de la protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti afin de détecter des cas de traite (2009/10 : 6 000)

1.3.4 Adoption de la réforme des impôts locaux afin d'augmenter les revenus des collectivités territoriales

Produits

- Prestation d'un appui technique au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales en vue de mettre en œuvre la décentralisation budgétaire et la réforme des finances publiques et d'améliorer le fonctionnement des collectivités locales

- Prestation d'une assistance technique à 192 experts-comptables et receveurs du secteur public, une large place étant faite aux fonctionnaires de sexe féminin, de sorte à renforcer les moyens dont les 140 communes disposent pour planifier et exécuter leurs budgets, percevoir les recettes publiques, gérer des projets, administrer les ressources humaines et prêter des services de base
- Prestation continue d'une assistance technique spécialisée et d'un soutien logistique provisoire, et notamment mise à disposition de matériels et de 30 conteneurs préfabriqués, en vue de doter 22 communes de locaux temporaires à usage de bureaux pour qu'elles puissent programmer et mettre en œuvre la stratégie nationale de réinstallation des personnes déplacées
- Organisation de 1 stage de formation des formateurs et de 10 ateliers de formation portant sur l'égalité des sexes et la gouvernance à l'intention des collectivités locales, l'objet étant d'accroître la représentation des femmes dans les administrations locales, et de 20 séminaires portant sur la décentralisation administrative et budgétaire, la transparence et la responsabilisation, à l'intention des collectivités locales ainsi que de représentants de la société civile et d'organisations féminines
- Exécution de 180 projets à effet rapide destinés à aider les administrations publiques de chacun des 10 départements à créer des emplois, améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, particulièrement des communes touchées par le séisme, intensifier le contrôle des frontières, renforcer les capacités des fonctionnaires des collectivités locales et améliorer la prestation de services de base, spécialement dans les régions de réinstallation des personnes déplacées
- Prestation d'une assistance technique aux 10 délégations départementales et aux 42 vice-délégations départementales en vue de consolider leurs moyens en matière d'administration
- Prestation, chaque semaine, d'un appui et d'une assistance techniques aux pouvoirs publics en vue d'élaborer et d'exécuter une stratégie de contrôle des frontières, d'améliorer la supervision des agents chargés de ce contrôle et de mettre en place de façon viable les 10 commissions départementales de contrôle des frontières, dont certaines compteront parmi leurs membres des responsables dominicains; organisation de campagnes d'information multimédias destinées à sensibiliser les personnes auxquelles s'adressent les services frontaliers
- Prestation d'un appui technique aux autorités départementales, l'objet étant d'améliorer leurs moyens en matière de planification et de coordination en vue de la fourniture de services sociaux de base
- Prestation d'un appui technique à l'Institut du bien-être social et de recherches du Ministère des affaires sociales et du travail et à la Brigade de la protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti pour qu'ils puissent lutter contre la traite des enfants et l'affiliation d'enfants à des groupes armés et criminels, et, à cet effet, établissement de cartes, formulation de politiques et création de bases de données en vue de la collecte systématique de données sur la traite des enfants
- Organisation de 30 tables rondes et séminaires sur la décentralisation, la comptabilité publique, les questions financières et le contrôle de la gestion dans les administrations publiques locales, et lancement de campagnes d'information multimédias destinées à sensibiliser les bénéficiaires de services publics

Facteurs externes : Les bailleurs versent des fonds en vue de financer l'exécution du plan d'action de reconstruction nationale. Le Gouvernement et le Parlement s'engagent à établir et concrétiser la décentralisation.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Division des affaires politiques (ancienne Division des affaires politiques et de la planification)									
Postes approuvés 2009/10	–	1	8	3	2	14	6	–	20
Postes proposés 2010/11	–	1	7	3	2	13	6	–	19
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	1	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	1	1	–	–	2	2	–	4
Section de l'assistance électorale									
Postes approuvés 2009/10	–	1	2	1	1	5	13	11	29
Postes proposés 2010/11	–	1	2	1	1	5	13	11	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	1	3	–	4	–	10	14
Variation nette	–	–	1	3	–	4	–	10	14
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2009/10	–	1	19	15	9	44	43	16	103
Postes proposés 2010/11	–	1	19	15	6	41	46	16	103
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	3	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	2	4	–	6	13	3	22
Variation nette	–	–	2	4	–	6	13	3	22
Groupe de la gestion des frontières									
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	3	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	3	–	–	3	–	–	3

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2009/10	–	1	2	13	6	22	53	8	83
Postes proposés 2010/11	–	1	4	11	6	22	53	8	83
Variation nette	–	–	2	(2)	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	19	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	19	–	19
Total									
Postes approuvés 2009/10	–	4	31	32	18	85	115	35	235
Postes proposés 2010/11	–	4	32	30	15	81	118	35	234
Variation nette	–	–	1	(2)	(3)	(4)	3	–	(1)
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	7	7	–	15	34	13	62
Variation nette	–	1	7	7	–	15	34	13	62

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Division des affaires politiques (ancienne Division des affaires politiques et de la planification)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste et augmentation de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes de temporaire

58. Pour relever les défis posés par l'intensification des activités à la suite du séisme, il faudrait que la Mission repense sa planification stratégique et opérationnelle. Il est donc proposé de transférer le Groupe de la planification stratégique – qui relevait, en 2009/10, de la Division des affaires politiques et de la planification – au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme indiqué au paragraphe 41 ci-dessus. Ceci permettrait au chef d'état-major de superviser directement les activités de planification de la Mission et la planification intégrée entre cette dernière et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe de planification commune, institué conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies après le séisme.

59. En conséquence, il est proposé de renommer la Division, qui deviendrait la Division des affaires politiques.

60. La Mission a notamment pour mandat d'aider à la recherche d'une solution politique. Cet aspect prend d'autant plus d'importance que des élections capitales doivent se dérouler cette année. Les élections législatives ayant dû être reportées du fait du séisme, Haïti est, depuis mai 2010, gouverné par décrets présidentiels. Les élections doivent en principe se tenir en novembre 2010, alors que l'incertitude règne quant à la rapidité du relèvement et des réformes économiques, sociales et politiques, notamment la révision de la Constitution. La poursuite du dialogue politique est indispensable pour consolider la stabilité obtenue ces dernières années et aller de l'avant dans la reconstruction d'Haïti. La Division des affaires politiques aide le Représentant spécial à favoriser ce dialogue, à stimuler la réconciliation nationale et à affermir la gouvernance démocratique. Les quatre grandes priorités de la Division, pour 2010/11, qui ont toutes des incidences directes sur la stabilité politique, sont les suivantes : a) élections et révision de la Constitution; b) réinstallation des personnes déplacées; c) reconstruction; et d) sécurité publique. Il est proposé, pour que la Division puisse répondre aux attentes, toujours plus grandes, de créer des postes de temporaire supplémentaires comme suit : un poste de directeur (D-2) et trois postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national).

61. Depuis le séisme, les enjeux politiques ont retrouvé l'importance qu'ils avaient en 2005/06, époque à laquelle il avait été décidé que le poste de directeur de la Division serait de la classe D-2. Par la suite, en 2006/07, la stabilité s'étant affermie après l'élection présidentielle de 2006, ce poste avait été reclassé à D-1. Il est aujourd'hui proposé, pour donner plus de poids à la Division, de créer un poste de temporaire à la classe D-2 pour les fonctions de directeur. Le Directeur de la Division aiderait le Représentant spécial à faire face à la crise constitutionnelle qui risque de saper les avancées politiques de ces dernières années, et à forger un consensus national autour des grandes décisions touchant au relèvement et à la reconstruction ainsi qu'à la réinstallation des personnes déplacées. Il soutiendra l'action que le Représentant spécial mènera en vue de mobiliser la communauté internationale en faveur du Président et du Gouvernement issus des urnes en novembre 2010.

62. Le spécialiste des questions politiques (P-4) renforcera les moyens dont la Division dispose pour rendre compte des faits nouveaux en matière de reconstruction, de réinstallation, de décentralisation et de sécurité qui risqueraient d'avoir des incidences sur la stabilité, et pour les analyser. Dans la mesure où la Mission ne dispose pas de spécialiste de ces questions en province, il observera l'évolution de la situation politique dans les départements et en rendra compte, et il aidera le Gouvernement à maintenir le dialogue avec les représentants des partis politiques, de la société civile et du secteur privé tant au niveau national que local. Par ailleurs, les deux spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national) permettront à la Division de mieux suivre les dimensions politiques de la situation économique et humanitaire et de maintenir des contacts étroits avec les principales parties concernées.

63. Comme indiqué au paragraphe 46 ci-dessus, il est proposé de transférer le poste de spécialiste hors classe de la planification (P-5) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, lequel assume, depuis le séisme, intervenu en janvier 2010, les tâches de planification.

Section de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 10 postes

64. À la suite de l'examen de l'organigramme de la Mission, il est proposé que la Section de l'assistance électorale – qui agit en étroite coopération avec la Police des Nations Unies ainsi qu'avec la Division de l'appui à la Mission pour prêter une assistance en matière de sécurité et un soutien logistique en vue des élections, et qui relevait en 2009/10 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident) – soit, en 2010/11, transférée au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et chargée des questions d'état de droit et des activités d'appui à la Mission.

65. La Section de l'assistance électorale aide le Gouvernement et le Conseil électoral provisoire à organiser les élections et à renforcer les capacités nationales à cet effet. Elle coordonne les opérations logistiques et sécuritaires de la Mission en rapport avec les élections. Dans sa résolution 1927 (2010), le Conseil de sécurité priait la MINUSTAH de coordonner l'assistance électorale internationale à Haïti en coopération avec les autres parties concernées, y compris l'Organisation des États américains. Les opérations logistiques relatives à l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives de novembre 2010 devraient, compte tenu des effets du séisme, être bien plus importantes que lors des dernières élections.

66. Il est proposé, pour faire face aux difficultés que posent ces élections, de créer 4 postes de temporaire comme suit : 2 postes de spécialiste des affaires électorales (1 P-3 et 1 P-4), 1 poste de logisticien (P-3) et 1 poste de responsable de la remontée de l'information (P-3); il est également proposé de créer 10 postes de temporaire pour les fonctions de coordonnateur électoral (Volontaires des Nations Unies) afin de renforcer les moyens dont la Section dispose pour contribuer aux préparatifs et à l'organisation des élections.

67. Le spécialiste des affaires électorales (P-4), basé au Siège à New York, aidera la Division de l'assistance électorale, qui relève du Département des affaires politiques, à coordonner l'assistance électorale internationale à Haïti ainsi que l'appui technique prêté par les services du Siège à la Mission. Le spécialiste des affaires électorales (P-3), pour sa part, sera basé à Port-au-Prince, et il sera essentiellement chargé de la formation, de la planification et de la coordination centrale des activités. Les 10 coordonnateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies) seront basés dans les départements (un par département) et assureront la formation, la planification et la coordination locale des activités. Le logisticien (P-3), basé à Port-au-Prince, prêtera des conseils et un appui technique en vue de la formulation de plans logistiques pour les élections, élaborera des manuels de formation et assurera la formation des logisticiens du Conseil électoral provisoire. Le responsable de la remontée de l'information (P-3) aidera le Chef des opérations électorales à préparer les réunions d'information générale, ainsi que les rapports et documents d'information.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes et augmentation de 6 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes et de 13 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

68. À la suite du séisme, il a fallu intensifier la coordination des activités d'appui aux institutions centrales et aux collectivités locales en matière d'état de droit. Il est proposé, pour faire face aux besoins de coordination au sein de la Mission, ainsi qu'entre celle-ci et l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs d'aide, de remanier l'organigramme de sorte que la Section des affaires civiles, qui relevait en 2009/10 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, soit, en 2010/11, transférée au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident) afin d'accentuer la concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies.

69. Par ailleurs, il est proposé que le Groupe de la gestion des frontières, qui relevait en 2009/10 de la Section des affaires civiles, constitue en 2010/11 un service administratif distinct relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, lequel supervise les autres services administratifs qui s'occupent des questions d'état de droit. Ceci permettra d'harmoniser les politiques de contrôle des frontières avec les institutions compétentes en matière d'état de droit ainsi qu'avec le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et le Ministère de la planification et de la coopération externe.

70. L'appui que la Section des affaires civiles prête au Gouvernement en matière de renforcement des capacités institutionnelles et d'affermissement de l'autorité de l'État a pris tout son sens à la suite du séisme. Les énormes pertes matérielles et humaines ont fragilisé tant le Gouvernement que les institutions publiques. Ces dernières doivent désormais faire face aux problèmes ardues que posent les besoins des personnes déplacées et l'exécution du plan national de relèvement et développement. Parmi les grandes priorités de l'exercice 2010/11 figurent la réinstallation des personnes déplacées et le renforcement des moyens dont l'État et les collectivités locales disposent pour fournir des services de base à la population. Il faudrait, pour que le Gouvernement puisse s'attaquer à ces questions prioritaires, que la Section des affaires civiles puisse provisoirement étendre ses opérations à l'ensemble du territoire.

71. La Mission a récemment créé une antenne de la Section des affaires civiles à Léogâne, près de l'épicentre du séisme, dans le but de renforcer les moyens locaux de venir en aide aux communes touchées par la catastrophe. Il est proposé que cette antenne soit dotée d'effectifs supplémentaires par la création de postes de temporaire comme suit : un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) pour assumer la direction de l'antenne, un poste de spécialiste des affaires civiles adjoint de 1^{re} classe (P-2), un poste de responsable des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies), un poste de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant à l'administration (Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé d'étoffer les effectifs du bureau régional sis à Port-au-Prince, l'une des régions les plus touchées, par la création d'un poste

de temporaire pour un spécialiste des affaires civiles adjoint de 1^{re} classe (P-2), dont le titulaire serait chargé de prêter un appui technique et d'aider à accélérer l'exécution de la stratégie gouvernementale de réinstallation des personnes déplacées.

72. Il est également proposé d'étoffer les moyens de la Mission dans l'Artibonite, qui est le département qui accueille le plus grand nombre de Port-au-Princiens déplacés, de sorte à mieux prêter appui aux autorités locales. Il est donc proposé de créer les postes de temporaire suivants : un poste de spécialiste des affaires civiles adjoint de 1^{re} classe (P-2) à l'antenne de Saint-Marc et un poste de responsable des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies) au bureau régional des Gonaïves. Les titulaires de ces postes aideront les autorités locales à répondre aux besoins de la population et à améliorer la planification des secours en cas de catastrophe. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un responsable de la remontée de l'information (P-4) qui contribuerait à informer le Coordonnateur régional, les autres éléments de la Mission, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la situation politique aux Gonaïves. Cette ville a souvent été le point de départ de soulèvements populaires et il est crucial, en cette période électorale, d'étoffer les moyens dont on dispose pour observer la situation politique et assurer la liaison. En effet, la charge de travail du spécialiste des affaires civiles dans la région s'est alourdie du fait du grand nombre de personnes qui ont été réinstallées dans l'arrondissement à la suite du séisme.

73. Il est proposé, pour que le Groupe de la coordination et de l'établissement des rapports puisse faire face à la surcharge de travail provoquée par le séisme et aux nouvelles responsabilités qui lui incombent, de reclasser de P-2 à P-3 le poste approuvé de responsable de la remontée de l'information (P-3). Le titulaire de ce poste assumerait la direction du Groupe. Par ailleurs, il est proposé de créer 10 postes de temporaire pour des spécialistes des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) pour aider les autorités à aller de l'avant dans la réinstallation des personnes déplacées, la décentralisation et la déconcentration des institutions publiques. Comme l'a demandé le Ministre de l'intérieur, les titulaires de ces postes, basés dans les délégations départementales, aideront les autorités locales à appliquer la réglementation et à améliorer la fourniture de services publics. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire aiderait la Commission présidentielle spéciale sur la réinstallation à mettre en œuvre la stratégie gouvernementale de réinstallation des personnes déplacées. Il est aussi proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) au bureau régional de Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), dont le titulaire aiderait les administrations locales à exécuter le plan d'action de relèvement et de développement et à renforcer leurs capacités en matière de gestion financière et administrative.

74. Il est proposé, pour prêter appui aux activités nationales de relèvement, d'augmenter le montant des ressources destinées à l'exécution de projets à effet rapide, qui passerait de 3 millions de dollars en 2009/10 à 7,5 millions de dollars en 2010/11. À cet effet, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste des affaires civiles (P-3) qui assumerait la direction du Groupe des projets à effet rapide et qui superviserait et administrerait un portefeuille de projets plus volumineux.

75. Il est également proposé, pour aider au renforcement des capacités nationales, que trois postes approuvés de spécialiste des affaires civiles soient transférés de la catégorie du Service mobile à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Les titulaires de ces postes seraient chargés de tâches administratives à Cap-Haïtien (département du Nord), aux Gonaïves (département de l'Artibonite) et à Léogâne (département de l'Ouest).

Groupe de la gestion des frontières

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes de temporaire

76. Le Groupe de la gestion des frontières aide le Gouvernement à élaborer des pratiques de gestion intégrée des frontières en vue d'améliorer le contrôle aux frontières des biens et des personnes. Il prête des conseils et un appui technique au Ministère de l'économie et des finances en vue d'améliorer les moyens dont celui-ci dispose pour percevoir les recettes douanières et prévenir l'évasion fiscale ainsi que le trafic illicite, notamment la traite des personnes et le trafic de drogues et d'armes. Il met à sa disposition des compétences spécialisées en vue de renforcer les capacités de l'administration douanière et des services de contrôle des personnes aux frontières. Le Groupe, qui relevait en 2009/10 de la Section des affaires civiles, constituera un service administratif distinct relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, lequel supervise les autres services administratifs qui s'occupent des questions d'état de droit. Au cours de l'exercice 2009/10, les tâches assignées au Groupe ont été exécutées à l'aide de deux postes vacants (1 P-4 et 1 P-5) de la Division des affaires politiques.

77. Les pertes matérielles et humaines provoquées par le séisme ont amenuisé les moyens dont l'administration douanière dispose pour contrôler les frontières terrestres, maritimes et aériennes. Il est donc proposé d'intensifier l'appui technique que la Mission prête au Gouvernement en matière de gestion des frontières. À cet effet, il est proposé de créer trois postes de temporaire comme suit : un poste de spécialiste hors classe de la gestion des frontières (P-5), un poste de spécialiste de la gestion des frontières (P-4) et un poste d'expert de la gestion des frontières (P-4).

78. Le spécialiste hors classe de la gestion des frontières (P-5) assumera la direction du Groupe de la gestion des frontières. Il supervisera les activités que le Groupe mène en vue de renforcer les capacités de la Mission en matière d'analyse politique. Il prendra également la tête du Groupe consultatif technique et il prêtera des avis techniques au Cabinet du Premier Ministre ainsi qu'au Ministère de l'économie et des finances. Sous la supervision directe du spécialiste hors classe de la gestion des frontières, le spécialiste de la gestion des frontières (P-4) prêtera appui à l'exécution des activités liées au contrôle des personnes aux frontières. Il agira en collaboration avec le Groupe consultatif technique, lequel prête conseil au Cabinet du Premier Ministre ainsi qu'au Ministère de l'économie et des finances pour ce qui touche la gestion des frontières. Il aidera les pouvoirs publics à assurer la formation des agents responsables du contrôle des personnes aux frontières et à évaluer les besoins des services compétents. Placé lui aussi sous la supervision du spécialiste hors classe de la gestion des frontières, l'expert de la gestion des frontières (P-4) prêtera des conseils et un appui technique au Cabinet du Premier Ministre ainsi qu'au Ministère de l'économie et des finances en vue de rétablir durablement le recouvrement des recettes douanières. Il aidera à la mise en place

d'une équipe itinérante de formation en vue d'améliorer les capacités de l'administration douanière et il prêtera conseil aux fonctionnaires compétents pour ce qui est de l'application du nouveau Code des douanes.

Section de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes

79. Dans le cadre de son mandat actuel, qui prévoit la poursuite d'activités de sensibilisation du public, la MINUSTAH a renforcé l'appui fourni aux efforts de communication faits par le Gouvernement haïtien après le séisme. Pendant l'exercice 2010/11, les activités de sensibilisation du public seront axées sur l'aide aux populations déplacées, les élections, les programmes de réinstallation, le redressement, la planification préalable aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophes, ainsi que la décentralisation des institutions publiques dans les 10 départements. Compte tenu de ces priorités, la MINUSTAH propose de renforcer son réseau de centres multimédias régionaux, d'offrir les services de radiodiffusion des Nations Unies aux 10 départements au lieu de 4, de faire passer la programmation de 36 heures à 168 heures par semaine (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et d'intensifier les activités de communication, compte tenu de l'attention accrue que reçoit Haïti au niveau international.

80. Le porte-parole de la Section de la communication et de l'information assumera pleinement les relations avec les médias et la coordination avec les interlocuteurs institutionnels au niveau le plus élevé, y compris le Gouvernement haïtien. Il remplacera également le Chef de la Section en son absence. Il est donc proposé de reclasser le poste actuel du porte-parole (P-4) à la classe P-5.

81. En tant que chef du Groupe des publications, le fonctionnaire de l'information serait responsable de la production quotidienne des publications et de la documentation électronique publiée sur le site Web de la Mission ainsi que de la production hebdomadaire des documents qui paraissent dans la presse nationale. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies devant régler de plus en plus de problèmes nouveaux et complexes, il est également proposé de reclasser le poste de fonctionnaire de l'information (P-3) à la classe P-4.

82. Pour avoir les moyens d'élargir le réseau de radiodiffusion et d'assurer une programmation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il est proposé de reclasser le poste actuel de réalisateur d'émissions radiophoniques de la classe P-3 à la classe P-4. En tant que chef du Groupe de la radio, le titulaire du poste aurait pour mission d'étendre la couverture radio aux 10 départements.

83. En outre, il est proposé de créer cinq postes de temporaire pour des fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) afin de renforcer la capacité d'information de la Mission à Jérémie, Miragôane, Jacmel, Saint-Marc, Hinche, Port-de-Paix et Fort Liberté. Il faudrait recruter 12 techniciens radio nationaux (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour renforcer les équipes composées de journalistes, de techniciens et producteurs, afin de permettre la transmission d'émissions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. De plus, il est proposé de créer deux postes d'assistant d'information vidéo (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin de faciliter la production de reportages vidéo sur l'appui des Nations Unies aux activités de secours et de reconstruction menées par le Gouvernement.

84. Pour alléger la charge de travail, qui dépasse de loin les capacités de la Section, il est également proposé de reclasser les deux postes existants d'agent du Service mobile, à savoir : a) le poste de photographe, pour aider le Groupe de la photographie à couvrir les activités et les domaines de travail de l'équipe de pays des Nations Unies et à coordonner les travaux des autres photographes tout en les supervisant; et b) le poste d'assistant administratif, responsable des activités de la Section relatives au budget et aux achats.

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

85. La composante 2 porte sur les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à faire régner la sûreté et la sécurité et à réformer la police, le système pénitentiaire et l'administration de la justice. Elle comprend la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui, les bureaux du commandant de la force, du chef de la police et du coordonnateur des questions d'état de droit, la Section de la justice, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section de la lutte contre la violence de voisinage et le Bureau des affaires juridiques.

86. Pendant l'exercice 2010/11, les principales priorités de la composante 2 seront les suivantes : a) aider la Police nationale d'Haïti à protéger les groupes de la population qui ont été déplacés suite au tremblement de terre en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants; b) aider le Gouvernement à faire en sorte que les élections de novembre 2010, l'investiture d'un nouveau président et l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement se déroulent dans des conditions de sécurité et de stabilité; c) faciliter la création d'un environnement favorable aux activités de secours et aux efforts initiaux de relèvement; d) fournir au Gouvernement un appui logistique et technique afin de l'aider à poursuivre ses activités et à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit; et e) faire avancer la réforme de la Police nationale d'Haïti, du système pénitentiaire et de l'administration de la justice, et faciliter le renforcement des contrôles aux frontières.

87. Compte tenu de ces priorités, il est proposé d'approuver des ressources additionnelles en personnel civil au titre de l'augmentation des troupes et du personnel de police de l'ONU autorisée par le Conseil de sécurité et d'augmenter à titre temporaire l'appui technique fourni par la MINUSTAH au Ministère de la justice et de la sécurité publique, à la Police nationale d'Haïti, au système pénitentiaire et à l'appareil judiciaire. Ces ressources permettraient également à la Mission de mener des programmes renforcés de lutte contre la violence de voisinage et de faire face à l'accroissement des besoins opérationnels au titre de l'appui aux activités de secours et de relèvement rapide des organisations humanitaires et de développement. L'appui à l'administration pénitentiaire doit, au minimum, aider les autorités haïtiennes à prendre en main la mise au point de systèmes opérationnels et à mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour rendre le système pénitentiaire sûr, sécuritaire et humain.

2.1 Climat sûr et stable en Haïti

2.1.1 Réduction de 40 % du nombre des enlèvements signalés à Port-au-Prince pendant l'exercice 2010/11, par rapport aux 200 signalés en 2009/10, et réduction de 53 % de ce nombre, par rapport aux 285 enlèvements signalés en 2008/09

2.1.2 Inscription au registre des armes par la Police nationale d'Haïti de 10 000 armes en 2010/11, contre 15 000 en 2009/10 et 40 000 en 2008/09

2.1.3 Augmentation du nombre de patrouilles conjointes menées par la Police nationale d'Haïti et la Police des Nations Unies en 2010/11 : 16 000 dans les zones touchées par la violence contre 15 000 en 2009/10 et 17 250 dans les camps de déplacés, contre 3 660 en 2009/10, et contre 12 500 patrouilles conjointes effectuées en 2008/09

2.1.4 Augmentation du nombre de meneurs de bande arrêtés par la police (26 en 2010/11 contre 8 en 2008/09 et 10 en 2009/10)

Produits

- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les agents de la Police des Nations Unies et le personnel des unités de police constituées mèneront des patrouilles conjointes avec la Police nationale d'Haïti afin que la police soit toujours présente dans les 6 plus grands camps de personnes déplacées et mettront en place 3 équipes mobiles composées d'agents de la Police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti, qui mèneront des patrouilles inopinées dans d'autres camps.
- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les membres des contingents et la Police des Nations Unies assureront la sécurité des organisations humanitaires et leur fourniront des escortes, et amélioreront les conditions de sécurité aux points de distribution des secours.
- Un soutien logistique sera fourni à la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de maintenir une présence dans les camps de déplacés et les secteurs sensibles, notamment grâce à la mise en place de 16 postes de commandement de la police dans les 6 camps de déplacés les plus importants, de 4 postes mobiles et de 5 postes assurant les services administratifs et d'analyse des données, qui seront dotés de locaux séparés pouvant accueillir les victimes de sévices sexuels et de violences sexistes.
- Dans le cadre de leurs patrouilles et de leurs opérations quotidiennes, les membres des contingents et des unités de police constituées renforceront la sécurité dans les secteurs où la criminalité est élevée, sécuriseront les sites et installations sensibles, effectueront des contrôles à des postes fixes et mobiles sur les principaux axes routiers, aux frontières et aux postes-frontière, maintiendront un dispositif d'intervention rapide afin de prévenir et de décourager tout accroissement des menaces contre la sécurité, effectueront des vols de reconnaissance et des évacuations sanitaires, des sorties de patrouille aérienne militaire et des patrouilles aériennes, de concert avec la Police des Nations Unies et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.
- Opérations quotidiennes des membres des contingents et de la Police des Nations Unies afin d'aider les gardes-côtes d'Haïti à effectuer des patrouilles côtières, des opérations hebdomadaires conjointes des forces armées et de la Police des Nations Unies et des opérations bihebdomadaires menées par la Police des Nations Unies de concert avec la Police nationale d'Haïti afin d'aider celle-ci à conduire des patrouilles et des opérations contre des suspects

- Dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, la Police des Nations Unies aidera la Police nationale d'Haïti à mettre en place une surveillance policière de proximité, élaborera des plans d'activité, évaluera le comportement professionnel des policiers à l'occasion de patrouilles conjointes et dans le cadre de la colocalisation dans les 64 principaux postes de police, mènera des patrouilles aux frontières et mettra en place des postes fixes de contrôle à 4 points de passage de la frontière.
- Dans le cadre de leurs opérations bihebdomadaires, la Police des Nations Unies et les membres des unités de police constituées aideront la Police nationale d'Haïti à identifier et arrêter les meneurs de bande et les fugitifs et, dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, les groupes d'intervention formeront les membres de la Police nationale d'Haïti à la conduite d'opérations spéciales.
- Chaque semaine, la Police des Nations Unies effectuera des sorties de patrouille aérienne et fournira un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti dans le cadre de missions de reconnaissance aérienne, d'opérations de lutte contre la drogue et de transport de détenus et de marchandises saisies et élaborera des directives générales pour la destruction des stupéfiants saisis.
- La Police des Nations Unies et les membres des contingents fourniront quotidiennement un soutien opérationnel à la Police nationale d'Haïti pendant les mois précédant les élections de novembre 2010 pour faire en sorte que celles-ci se déroulent dans un climat de sécurité, mettre en place 10 000 bureaux de vote dans tout le pays et d'y améliorer les conditions de sécurité
- Fourniture quotidienne d'un appui technique et logistique aux ministères et administrations locales en vue de la mise au point et de l'exécution d'au moins 43 programmes de lutte contre la violence communautaire dans le but de créer des emplois, de fournir une aide juridique, de créer des possibilités socioéconomiques et de fournir un soutien psychosocial à au moins 50 000 personnes, dont des prisonniers, des jeunes à risque ou liés à des groupes armés et à des enfants et des femmes touchés par la violence dans les 14 secteurs que le Gouvernement a définis comme étant des secteurs à risques; organisation de 4 évaluations des besoins et d'activités de réparation à l'intention des dirigeants communautaires, des représentants de la jeunesse, des organisations de femmes et des autorités locales dans les mêmes secteurs
- Organisation d'au moins 30 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale, dont 20 séminaires, à l'intention des groupes vulnérables dans les secteurs marqués par la violence, afin de promouvoir une culture de paix et de faire mieux connaître le problème des sévices sexuels et de la violence sexiste, en passant par la presse écrite et audiovisuelle, notamment en diffusant 15 annonces radio, 15 émissions radiophoniques et 12 émissions télévisées
- Fourniture hebdomadaire d'un soutien logistique et technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale d'Haïti afin de renforcer les capacités de leurs groupes de la problématique hommes-femmes respectifs, maintenance d'un système de collecte de données sur les sévices sexuels et la violence sexiste, élaboration de directives générales visant à prévenir les sévices sexuels et les violences sexistes et y faire face, organisation d'un atelier sur les mesures que doivent prendre les policiers face à ces violences, et construction, dans 10 postes de police du Département de l'Ouest, de locaux complètement équipés pour offrir un soutien aux victimes de telles violences
- Fourniture hebdomadaire de conseils et d'un appui technique au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes en vue de l'élaboration de politiques destinées à mettre fin aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité des femmes et des filles aux sévices sexuels et à la violence sexiste
- Activités d'information, de plaidoyer et de mobilisation visant à faire œuvre de sensibilisation en ce qui concerne le problème des sévices sexuels et de la violence sexiste, des questions relatives à la protection des mineurs et le rôle de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti, par le biais de la presse écrite et des organes de radiodiffusion et à l'occasion d'ateliers dans des centres multimédias

- Organisation d'ateliers sur la protection de l'enfance à l'intention de 400 agents de la Police nationale d'Haïti participant à la surveillance policière de proximité
- En coopération avec l'UNICEF, fourniture d'un appui logistique temporaire à la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti et à l'Institut pour l'aide et la recherche sociales en vue de la création, dans les secteurs touchés par le séisme, de cinq bureaux communs spécialisés dans la protection des enfants
- En réponse aux violations des droits des enfants, 12 missions d'évaluation et de protection conjointes du Gouvernement et de l'ONU

*Réalisations escomptées**Indicateurs de résultats*

2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la réorganisation de la Police nationale haïtienne

2.2.1 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti (dont 10 % sont des femmes) assermentés : 11 000 en 2010/11, contre 10 000 (dont 8,6 % de femmes) en 2009/10 et 9 900 (dont 7,8 % de femmes) en 2008/09

2.2.2 Déploiement de la police judiciaire dans 10 départements en 2010/11, contre 7 en 2009/10 et 4 en 2008/09

2.2.3 Augmentation du nombre de départements dans lesquels les gardes-côtes d'Haïti sont opérationnels, qui doit passer de 3 en 2009/10 et 2008/09 à 4 en 2010/11

2.2.4 Augmentation du nombre de départements dans lesquels les unités de la Police nationale d'Haïti chargées des opérations spéciales et du maintien de l'ordre sont opérationnelles, qui doit passer de 6 en 2009/10 et 5 en 2008/09 à 10 en 2010/11

Produits

- Offre quotidienne de conseils et d'une assistance technique au Directeur général et aux hauts responsables de la Police nationale d'Haïti afin de les aider à mettre en œuvre le programme de réforme de la Police nationale d'Haïti datant de 2006 et de faire face aux besoins et défis nouveaux qui sont apparus après le séisme
- Offre quotidienne de conseils et d'une assistance technique à la Police nationale d'Haïti afin de l'aider à vérifier les antécédents des candidats, à certifier des policiers, à former 1 700 nouvelles recrues (notamment grâce à un stage de formation pratique de 3 mois), mettre à niveau les compétences de 1 200 policiers grâce à un encadrement sur le terrain et organiser la formation d'unités de forces spéciales et de maintien de l'ordre et de la police judiciaire, notamment en offrant à 34 fonctionnaires de police une formation en matière de balistique, d'analyse d'empreintes digitales et de toxicologie
- Offre hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale d'Haïti dans le cadre de la mise en place de la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, des ports et aéroports, des migrations et des forêts
- Offre hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale d'Haïti afin de leur permettre de continuer de compléter et de tenir à jour un registre des autorisations de port d'armes et d'armes à feu, de mettre à jour la législation en vigueur sur les importations et la possession d'armes et d'armes à feu, et d'organiser des campagnes d'information sur l'enregistrement des armes à feu

- Offre hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et à la Police nationale d'Haïti pour les aider à mettre en place un mécanisme de communication de l'information sur les sévices sexuels et les violences sexistes, de venir en aide aux victimes de telles violences, d'appliquer la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle et les femmes en période de conflit armé et après les conflits, de créer un programme de formation des nouveaux policiers sur la problématique hommes-femmes et d'organiser deux ateliers sur la problématique de l'égalité des sexes, à l'intention de 30 formateurs de la Police nationale d'Haïti et cinq ateliers à l'intention de 90 policiers et 60 officiers de justice de la Police nationale d'Haïti
- Organisation de 20 cours de formation concernant les droits de l'homme et de l'enfant pour un total de 900 fonctionnaires de la Police nationale d'Haïti dans les 10 départements du pays, d'un cours spécialisé sur la protection de l'enfance à l'intention de 50 fonctionnaires de la Police nationale d'Haïti qui seront les coordonnateurs pour la protection de l'enfance, et fourniture d'un appui technique à la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de poursuivre la mise au point de modules de formation sur la protection de l'enfance et d'organiser une formation de formateurs
- Fourniture mensuelle d'un appui technique et logistique au Gouvernement pour lui permettre d'appliquer le programme national transitoire de lutte contre le VIH/sida (2010), d'offrir un cours sur la prévention du VIH/sida à 50 personnes en vue de la transmission horizontale de ces connaissances et de mener 20 séminaires d'information sur le VIH/sida et 2 ateliers à l'intention de détenus, de surveillants de prisons, de personnes déplacées et de personnes vivant avec le VIH/sida
- Organisation de campagnes d'information, de plaidoyer et de sensibilisation, notamment dans la presse écrite et audiovisuelle, sur la réforme de la police afin de mieux faire comprendre à la population que le rôle de la Mission est d'aider le Gouvernement à maintenir la stabilité et procéder à la réforme des institutions chargées de l'état de droit

Réalisations escomptées

Indicateurs de résultats

2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti

2.3.1 La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti approuve des financements couvrant au moins la moitié des projets de renforcement des capacités des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires présentés pendant l'exercice 2010/11

2.3.2 Les 4 prisons mises hors d'usage par le séisme et 1 nouvelle prison sont fonctionnelles en 2010/11

2.3.3 Adoption par le Parlement d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénale

2.3.4 Établissement du Conseil supérieur de la magistrature

2.3.5 Diminution de 60 % du pourcentage de détenus placés en détention avant jugement en 2011 contre 66,9 % en 2010 (3 378 détenus), 74,9 % en 2009 (6 756 détenus) et 78,8 % en 2008 (6 528 détenus)

Produits

- Fourniture quotidienne de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et aux 2 commissions présidentielles en vue de la restructuration de l'Inspection judiciaire, de la mise en œuvre de réformes judiciaires, de la réforme du code pénal et du code de procédure pénale et de la création de postes relais d'administration de la justice dans 6 juridictions

- Fourniture d'un soutien logistique temporaire au Ministère de la justice et de la sécurité publique afin de mettre en place 10 postes relais d'administration de la justice dans les secteurs touchés par le séisme et de permettre à d'importants départements ministériels et tribunaux dont les locaux ont été détruits par le séisme de poursuivre leurs travaux
- Offre hebdomadaire de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique, aux autorités judiciaires aux échelons national et local et aux partenaires internationaux visant à coordonner l'aide internationale au renforcement des capacités des institutions chargées de l'état de droit, hiérarchiser les efforts faits pour renforcer l'appareil judiciaire, le système pénitentiaire et l'administration de la justice et prévenir les crimes contre des mineurs et les crimes comportant des sévices sexuels et des actes de violence sexistes, notamment dans le cadre de réunions mensuelles entre des représentants du Ministère et des représentants des donateurs et des institutions internationales
- Offre hebdomadaire d'une assistance technique au Conseil supérieur de la magistrature afin de l'aider à exercer un contrôle et à assumer son rôle d'autorité chargée de la réglementation, notamment pour ce qui est de la certification des magistrats, et à l'École de la magistrature, afin de l'aider à recruter de nouveaux magistrats et à former 360 juges, procureurs, juges de paix, commis à l'enregistrement et huissiers de justice
- Offre hebdomadaire d'un appui technique aux autorités judiciaires afin de les aider à mettre en place des chambres judiciaires spéciales pour les crimes financiers et économiques et les enlèvements, ainsi que les sévices sexuels et les violences sexistes
- Offre quotidienne d'un appui technique au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Ministère des affaires sociales en vue de la création de centres de rééducation pour mineurs et d'un tribunal pour mineurs supplémentaire, de la formation de 25 magistrats récemment nommés et de 180 avocats, du renforcement des capacités administratives de 26 bureaux d'aide juridictionnelle dans 18 juridictions, de l'élaboration d'une loi sur le système national d'aide juridictionnelle et de l'amendement du projet de loi sur l'aide juridictionnelle
- Offre hebdomadaire de conseils et d'un appui technique à 700 auxiliaires de justice (procureurs, juges d'instruction, juges de première instance, juges de paix, clerks et greffiers) afin d'obtenir que l'administration judiciaire, les tribunaux et les procédures pénales fonctionnent dans la transparence et respectent le droit à une procédure régulière
- Offre hebdomadaire d'un appui technique aux institutions judiciaires et à la Police nationale d'Haïti afin de les aider à coordonner les activités menées et les procédures suivies en matière d'arrestation et de collecte de données relatives aux arrestations et aux détentions
- Offre hebdomadaire d'un appui technique aux agents des services de justice afin de les aider à organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 60 huissiers de justice, greffiers et clerks
- Offre quotidienne de conseils et d'un appui technique aux responsables d'établissements pénitentiaires afin d'évaluer et de satisfaire les besoins en matière de sécurité, d'infrastructures, de personnel et de formation, notamment en effectuant 1 250 visites dans des prisons
- Offre hebdomadaire de conseils et d'un appui technique au directeur du Département de l'administration pénitentiaire au sujet de la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique
- Organisation d'ateliers afin d'offrir à 40 responsables d'établissement pénitentiaire, 300 nouveaux surveillants d'établissement pénitentiaire, 8 formateurs et 50 inspecteurs et responsables de l'encadrement, une formation concernant la gestion des établissements pénitentiaires, les droits des enfants et la protection de l'enfant

- Offre quotidienne de conseils et d'un appui technique à des surveillants d'établissement pénitentiaire pour les aider à évaluer les conditions de sécurité, élaborer des programmes de travail et des budgets, appliquer des programmes et mener des activités de formation
- Offre de conseils et d'un appui technique à des fonctionnaires du Département de l'administration pénitentiaire en prévision de l'ouverture d'une nouvelle prison à Croix-des-Bouquets, en créant quatre comités de travail dans les domaines de l'administration, de la sécurité, de l'enregistrement des prisonniers et des soins de santé
- Organisation de campagnes d'information, de plaidoyer et de communication afin de faire mieux connaître les conditions de détention, la situation des mineurs délinquants et la réforme des institutions judiciaires et pénitentiaires, notamment en diffusant des brochures et des émissions audiovisuelles sur les journées des Nations Unies, et en organisant des ateliers de sensibilisation dans les centres multimédia

Facteurs externes : Les donateurs fourniront des ressources financières suffisantes pour améliorer les conditions d'incarcération et appuyer les activités judiciaires. Les candidats qualifiés rejoindront les rangs de la police nationale et remplaceront les fonctionnaires tués lors du séisme.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Contingents</i>	
Postes approuvés 2009/10	8 940
Postes proposés 2010/11	8 940
Variation nette	–
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Postes approuvés 2009/10	1 151
Postes proposés 2010/11	1 351
Variation nette	200
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Postes approuvés 2009/10	2 460
Postes proposés 2010/11	2 940
Variation nette	480
<i>IV. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Postes approuvés 2009/10	100
Postes proposés 2010/11	100
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
<i>V. Personnel civil</i>								
Bureau du commandant de la Force								
Postes approuvés 2009/10	–	1	–	–	1	2	3	5
Postes proposés 2010/11	–	1	–	–	1	2	3	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	1	1	–	2
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police								
Postes approuvés 2009/10	–	2	5	–	3	10	4	36
Postes proposés 2010/11	–	2	5	–	3	10	4	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	4	1	–	5	12	17
Variation nette	–	–	4	1	–	5	12	17
Cellule d'analyse conjointe de la Mission								
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	1	3	–	4
Postes proposés 2010/11	–	–	1	1	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	3	–	3	–	5
Variation nette	–	–	–	3	–	3	–	5
Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui								
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	4	–	5	–	5
Postes proposés 2010/11	–	–	1	4	–	5	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	2	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	2	–	1	3	–	4

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
V. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			Total
Section de la justice									
Postes approuvés 2009/10	–	1	7	8	1	17	19	8	44
Postes proposés 2010/11	–	1	7	8	1	17	19	8	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	3	–	3	7	–	10
Variation nette	–	–	–	3	–	3	7	–	10
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Postes proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	4	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	4	1	5	2	–	7
Section de la lutte contre la violence communautaire									
Postes approuvés 2009/10	–	–	2	3	1	6	20	6	32
Postes proposés 2010/11	–	–	2	3	1	6	20	6	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	6	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	6	–	6
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2009/10	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2010/11	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Total, personnel civil									
Postes approuvés 2009/10	–	4	20	18	8	50	51	39	140

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2010/11	–	4	20	18	8	50	51	39	140
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	7	12	3	22	28	3	53
Variation nette	–	–	7	12	2	21	27	3	51

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes de temporaire

88. Le Bureau du chef de la police est responsable de l'appui que la composante de police fournit au Gouvernement afin de faire régner la sûreté et la sécurité et de réformer la Police nationale d'Haïti. Le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de 2 180 policiers de la composante de police, qui pourra compter jusqu'à 4 391 policiers, dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires, afin de contribuer au relèvement immédiat, à la reconstruction et à la stabilisation et de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Les grandes priorités du personnel de la Police des Nations Unies seront d'aider la Police nationale d'Haïti à protéger les personnes déplacées vivant dans des camps de toile et de veiller à ce que le processus électoral se déroule dans un climat de sécurité.

89. Pour tenir compte de ces priorités tout en aidant le Bureau du chef de la police à intégrer les opérations de police dans les objectifs politiques et stratégiques généraux de la Mission, il est proposé de créer les postes de temporaire suivants : 1 poste de conseiller politique principal (P-5) et 1 poste de spécialiste hors classe de la planification (P-5), qui reviendraient à des experts civils dont les connaissances spécialisées complèteraient celles des policiers détachés. Le conseiller politique principal (P-5) aiderait le chef de la police à analyser les effets, sur les structures politiques et sociales, des conditions de sécurité, en particulier dans les zones touchées par le séisme, et des réformes relatives à l'état de droit. Placé directement sous l'autorité du chef de la police, il donnerait des conseils sur les questions politiques et aiderait à renforcer la communication et la coordination entre le Bureau du chef de la police et le Ministère de la justice et de la sécurité publique, ainsi que d'autres institutions publiques. Le spécialiste hors classe de la planification (P-5) aiderait à définir les objectifs et les priorités stratégiques de la Police des Nations Unies relatifs à l'amélioration des conditions de sécurité et à la réforme de la police nationale. Il participerait également à la coordination des services logistiques et de consultants apportés au Gouvernement afin que la Police nationale d'Haïti puisse poursuivre ses activités. Il exercerait en outre les fonctions de planification du planificateur/chef du personnel (P-4) afin que celles-ci, qui comprennent la gestion

administrative du Bureau ainsi que l'organisation et la hiérarchisation des fonctions et responsabilités des fonctionnaires et des unités de la Police des Nations Unies, soient réparties efficacement.

90. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un fonctionnaire chargé des achats (P-4) qui administrerait les ressources de la composante de police, établirait les programmes annuels d'achat et rédigerait les spécifications techniques de l'équipement et des services. Le fonctionnaire chargé des achats aiderait également la Police nationale d'Haïti à élaborer des programmes d'achat et à se doter des moyens requis pour contrôler le processus des achats. En outre, il est proposé de renforcer le Bureau en créant un poste de temporaire pour un fonctionnaire de l'information (P-3) chargé d'aider le chef de la Police et le porte-parole de l'ONU à gérer les relations avec les médias, définir les priorités en matière de communication s'agissant des activités menées par la Police des Nations Unies pour aider la population déplacée et faciliter le processus électoral, et améliorer la capacité d'information de la Police nationale d'Haïti.

91. Compte tenu de l'augmentation de l'assistance technique requise par le Gouvernement pour maintenir les activités de la Police nationale d'Haïti, il est proposé de créer 2 postes de temporaire destinés à des experts civils – 1 spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5), qui aiderait les hauts fonctionnaires de la police haïtienne à réformer les structures de contrôle et de gestion de la police et la coordination entre la police et les institutions judiciaires et les établissements pénitentiaires, et 1 administrateur de première classe spécialiste de l'état de droit (administrateur recruté sur le plan national) qui travaillerait sous la supervision directe du spécialiste hors classe de l'état de droit (P-5). Ces deux fonctionnaires fourniraient un appui technique spécialisé à la police haïtienne et aux responsables des administrations publiques sur les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur la réforme de la Police nationale d'Haïti. Ils aideraient également cette dernière à se créer une identité et à reconstituer ses capacités détruites par le séisme.

92. Le numéro d'appel d'urgence mis en place par la MINUSTAH en 2005 fournit à la population un service indispensable, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et a donné au centre d'opérations de la police les moyens de coordonner les interventions voulues en fonction des informations fournies par la population. Le centre communique avec la population haïtienne et lui montre qu'en cas d'urgence ou de crise, la MINUSTAH prend les mesures nécessaires pour lui venir en aide.

93. Les 11 personnes recrutées sur le plan national pour assurer cette permanence téléphonique sont des vacataires qui ont reçu une formation et ont acquis l'expérience nécessaire pour offrir une écoute et diffuser et valider les informations. La permanence téléphonique étant assurée sans interruption et comportant trois rotations, il faudra 11 standardistes supplémentaires pour pouvoir remplir les fonctions requises dans le cadre d'une journée de travail de sept à huit heures. Il est donc proposé de créer des postes de temporaire pour 11 standardistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin que la permanence téléphonique puisse être assurée en continu.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes de temporaire

94. La cellule d'analyse conjointe de la Mission fournit une capacité de renseignement centralisée qui facilite à la fois la planification stratégique et opérationnelle et l'identification et l'analyse des dangers entravant la réalisation du mandat de la MINUSTAH. Dans un environnement marqué par le tremblement de terre, elle continuera de rassembler et de synthétiser des informations provenant de différentes sources pour produire des analyses intégrées de la situation à moyen et à long terme afin de donner au chef de la Mission et au Groupe de la planification stratégique intégrée une vision plus complète des problèmes et des tendances, de leurs répercussions et évolution possibles, et évaluera les problèmes transversaux et les dangers que la Mission peut rencontrer. Pour appuyer les mesures visant à atténuer les effets des crises, les opérations de secours humanitaire et d'autres activités du domaine du renseignement, la Cellule d'analyse conjointe a défini de nouveaux besoins d'information prioritaires et les indicateurs nécessaires pour répondre aux objectifs relatifs à la capacité de réaction en cas de crise.

95. Comme la collecte et le traitement d'informations répondant aux paramètres définis viennent s'ajouter à la charge de travail normale, il faudrait que la Cellule d'analyse conjointe dispose d'effectifs supplémentaires pour être en mesure de faciliter la planification des activités humanitaires et d'appui connexes tout en continuant de fournir des analyses exactes, d'actualité et complètes aux hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc proposé de créer des postes de temporaire pour 2 analystes de l'information (P-3), 1 gestionnaire de la base de données (P-3) et 2 analystes stratégiques (Volontaires des Nations Unies).

96. Les analystes de l'information (P-3) produiraient des analyses sur des problèmes précis ressentis dans la zone de la Mission et compromettant la réalisation du mandat de la MINUSTAH. Après le tremblement de terre de janvier 2010, la cellule d'analyse conjointe a été confrontée à une forte augmentation du volume des informations à communiquer en priorité et des besoins en matière d'analyse. Les dangers et les risques pesant sur la Mission ont fortement augmenté et les défis posés par l'évolution rapide et la fluidité de la situation restent immenses. L'augmentation du volume de renseignements nécessaire pour appuyer les équipes d'intervention en cas de crise, les opérations de secours humanitaires et d'autres activités particulières ayant pesé lourdement sur les capacités de la Cellule d'analyse conjointe, il est proposé de la renforcer à titre temporaire.

97. Le gestionnaire de la base de données (P-3) devrait répondre aux besoins de la Cellule d'analyse conjointe et à ceux du Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui en matière de gestion de l'information. Selon les dernières estimations, 60 % de ses activités seraient consacrées à la Cellule d'analyse conjointe et 40 % au Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui. Il s'occuperait de la planification, du développement et de la coordination des systèmes informatiques utilisés par la Cellule et le Centre pour recueillir des informations, les analyser et les diffuser. Le gestionnaire de la base de données élaborerait de nouvelles stratégies visant à tirer le meilleur parti des services

d'appui informatique et rédigerait des procédures opérationnelles normalisées qu'il présenterait pour approbation aux chefs des deux entités. Il travaillerait sous la supervision directe du chef de la Cellule d'analyse conjointe et sous la direction conjointe des chefs des deux entités.

98. Pour que la Cellule d'analyse conjointe puisse poursuivre ses opérations actuelles, il est proposé de créer des postes de temporaire destinés à deux analystes stratégiques (Volontaires des Nations Unies). Ceux-ci auraient pour fonction de communiquer des informations et d'établir des analyses sur les faits nouveaux dans les domaines politique et humanitaire et dans celui de la sécurité.

**Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui
(ancien Centre d'opérations commun)**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation
de 3 postes de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste
de temporaire*

99. Les opérations internationales de secours menées après le séisme ont profondément transformé le rôle du Centre d'opérations commun de la Mission. Avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la MINUSTAH, le Centre a assumé des fonctions de coordination et de gestion des équipes d'appui afin d'offrir aux partenaires humanitaires un point de contact unique où présenter à la Mission et aux partenaires internationaux leurs demandes d'appui logistique et de sécurité. Compte tenu de ses responsabilités accrues et de ses nouvelles fonctions, il a été rebaptisé Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui. Le nouveau centre comporte deux équipes composées de personnel civil et militaire et de policiers s'occupant, l'une, du suivi et du contrôle des opérations, et l'autre, de la planification et de la coordination. Le Centre facilite les échanges d'informations entre les organismes des Nations Unies, le Gouvernement haïtien, les parties prenantes bilatérales et les organisations non gouvernementales. Il aide également tous les intervenants à mieux apprécier les besoins en matière de relèvement et les problèmes de sécurité qui entravent les secours et les efforts de relèvement.

100. La charge de travail du Centre ayant augmenté, il est proposé de créer des postes de temporaire destinés, l'un, à un chef d'équipe (P-4) chargé de diriger les opérations et les activités de surveillance et de communication de l'information et, l'autre, à un autre chef d'équipe (P-4), qui aurait pour fonctions de coordonner les plans, considérant que les besoins en matière de planification devraient être réduits progressivement pendant l'exercice 2011/12, quand ces fonctions pourront être assumées par le Chef du Centre. En outre, il est proposé de créer un poste de temporaire destiné à un assistant administratif (agent du Service mobile), qui aura pour tâche de répondre aux besoins du Centre sur le plan administratif et de la formation, ainsi qu'un poste de temporaire pour un fonctionnaire chargé des rapports (Volontaire des Nations Unies) afin de renforcer les capacités du Centre à établir des rapports et assurer la coordination.

Section de la justice

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes de temporaire

101. La Section de la justice aide le Gouvernement et les institutions judiciaires haïtiennes à réformer l'administration de la justice en renforçant le professionnalisme et l'indépendance des juges et des magistrats, et en facilitant l'accès à la justice. Les institutions judiciaires ont été parmi les plus durement touchées par le séisme. De ce fait, et conformément à la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, la Mission a accru son appui au secteur judiciaire, à qui elle fournit désormais un appui logistique direct et une assistance technique accrue pour renforcer les capacités des institutions qui ont souffert du séisme.

102. Il est donc proposé de créer des postes de temporaire destinés à trois spécialistes des affaires judiciaires (P-3), qui fourniront un appui technique spécialisé au Gouvernement et aux autorités judiciaires afin de leur permettre de faire face aux besoins créés par le séisme et l'augmentation constante du nombre d'affaires présentées aux tribunaux. Ces spécialistes des affaires judiciaires aideraient également la Mission à fournir au Gouvernement un appui logistique direct. L'un d'entre eux fournirait une assistance technique à l'École de la magistrature, qu'il aiderait à élaborer un programme de formation et à mobiliser un appui financier international pour ses activités. Les deux autres seraient déployés dans les bureaux régionaux afin d'apporter un appui aux autorités judiciaires des provinces.

103. En outre, il est proposé de créer des postes de temporaire pour sept spécialistes des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui, depuis les bureaux régionaux, aideraient les institutions judiciaires à l'échelon local. Ces administrateurs renforceraient également la capacité de la Mission d'améliorer la communication et la coordination entre le Ministère de la justice et de la sécurité publique et les institutions chargées de l'état de droit au niveau des départements.

104. De plus, il est proposé qu'un poste existant de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) vacant depuis juin 2008, faute de candidats qualifiés à la classe P-5, soit reclassé à P-4, dans l'espoir de trouver des candidats qualifiés. Le spécialiste principal des affaires judiciaires fournirait une assistance technique aux fins de l'établissement et du fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature.

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes de temporaire

105. Le séisme a coûté la vie à de nombreux agents de l'administration pénitentiaire et endommagé plusieurs établissements pénitentiaires ainsi que la Direction de l'administration pénitentiaire. Des fichiers et des registres ont été perdus et les conditions de détention se sont détériorées. Pour faire face à l'accroissement de

l'assistance nécessaire au fonctionnement des établissements pénitentiaires, il est proposé de renforcer les capacités du Groupe de l'administration pénitentiaire pour qu'il puisse apporter un appui logistique et une assistance technique au Gouvernement et gérer l'arrivée d'une centaine de surveillants pénitentiaires détachés par des États Membres conformément à la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité.

106. Il est donc proposé de créer des postes de temporaire pour deux spécialistes des questions pénitentiaires (P-3) qui assureraient la direction des services pénitentiaires régionaux devant être créés en dehors de Port-au-Prince, où travailleraient jusqu'à 100 surveillants pénitentiaires détachés par des États Membres. Les titulaires de ces postes de temporaire seraient chargés de l'encadrement des surveillants pénitentiaires en détachement et de la coordination de leurs activités. Il est également proposé de créer un autre poste de temporaire pour un spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) qui aiderait le Gouvernement à recruter et à former 300 surveillants pénitentiaires dont il a besoin d'urgence.

107. Il est en outre proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste des politiques et de la planification (P-3) qui serait chargé de réaliser des évaluations semestrielles du secteur pénitentiaire haïtien et d'élaborer des rapports contenant des recommandations sur les politiques pénitentiaires de la Mission et sur la mise en œuvre rapide des projets de réforme du système pénitentiaire prévus par le Gouvernement.

108. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant administratif (Service mobile) qui serait chargé d'apporter un appui administratif au Groupe et de faciliter le déploiement des surveillants pénitentiaires en détachement dans la zone de la Mission. Enfin, il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui apporteraient un appui administratif aux services pénitentiaires régionaux établis en dehors de Port-au-Prince.

Section de la lutte contre la violence de voisinage

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes de temporaire

109. La Section de la lutte contre la violence de voisinage recense et gère des projets environnementaux nécessitant une main-d'œuvre importante dont l'objet est de favoriser la réinsertion sociale des jeunes à risque et des anciens détenus. Elle apporte aussi son appui à de petites entreprises lancées par des femmes dans des quartiers touchés par la violence. Elle aide le Gouvernement à renforcer les moyens nationaux de prise en charge des victimes de la violence à l'aide de programmes d'assistance médicale et juridique et à réduire les risques que pose la violence des bandes. En coordination avec la Police des Nations Unies, la Section aide également la Police nationale d'Haïti à élaborer et à tenir un registre des armes. Le programme de lutte contre la violence de voisinage vise les quartiers urbains les plus marginalisés d'Haïti, où la violence est chronique, à savoir 13 quartiers des cinq départements suivants : l'Ouest, l'Artibonite, le Nord, le Centre et le Sud. Ce programme a été étendu à deux autres régions – Léogâne et Jacmel – qui ont été durement touchées par le séisme.

110. Devant les conséquences du séisme, l'Assemblée générale a porté de 3 à 14 millions de dollars les crédits prévus pour 2009/10 au titre des programmes de lutte contre la violence de voisinage ayant pour objet d'apporter une assistance d'urgence aux communautés dans le besoin et de prévenir le retour des violences locales. Compte tenu de la situation sur le terrain, il est proposé de donner plus d'ampleur à ces programmes. À cet effet, un montant de 9 millions de dollars est proposé pour 2010/11. Pour répondre aux besoins opérationnels correspondants, il faudrait renforcer temporairement les effectifs de la Section.

111. Il est donc proposé de créer six postes de temporaire pour des administrateurs de projet de lutte contre la violence locale (administrateur recruté sur le plan national) chargés, d'une part, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des projets et, d'autre part, de mesurer les besoins des communautés bénéficiaires. Les titulaires seraient en poste à Port-au-Prince et placés sous la supervision du Coordonnateur des activités de terrain.

Bureau des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes de temporaire

112. Le Bureau des affaires juridiques donne au Représentant spécial du Secrétaire général, au commandant de la Force, au chef de la police civile, au Chef de l'appui à la Mission et aux chefs de sections des avis juridiques sur les questions liées au mandat de la Mission, sur les règles, directives, politiques et procédures de l'Organisation, et sur les questions relatives aux achats, à la gestion des marchés, à l'administration, au personnel et aux privilèges et immunités. À la suite du séisme, la Section a vu augmenter considérablement sa charge de travail liée aux différents accords juridiques entre la Mission et des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, aux réclamations de tiers, aux recours formés par des fonctionnaires et aux commissions d'enquête.

113. Pour faire face à l'accroissement des besoins opérationnels du Bureau, il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des juristes (1 P-4 et 1 P-3). Sous la supervision du Conseiller juridique principal, le juriste de la classe P-4 serait chargé d'examiner, de négocier et d'élaborer les contrats commerciaux et les accords avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, d'examiner, de négocier et de régler les réclamations connexes et de donner des avis dans les domaines du droit commercial et du droit international public. Il serait en outre chargé de superviser le juriste de la classe P-3, lequel se concentrerait surtout sur les demandes d'indemnisation des fonctionnaires de l'Organisation, de leurs ayants droit et de leurs parents, le travail des commissions d'enquête, le contentieux disciplinaire et les recours de fonctionnaires.

Composante 3 : droits de l'homme

114. La composante 3 regroupe les activités d'assistance menées par la Mission auprès du Gouvernement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Elle se compose de la Section des droits de l'homme, du Groupe de la protection de l'enfance et du Groupe de la problématique hommes-femmes. Les efforts seront axés sur les priorités suivantes : a) renforcer les moyens dont disposent les associations de la société civile pour défendre les droits économiques

et sociaux des citoyens en participant à la reconstruction; b) aider le Gouvernement à signaler, prévenir et réprimer les violations des droits de l'homme, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants; c) veiller à ce que l'aide humanitaire destinée aux personnes vulnérables touchées par le séisme soit apportée en étroite coordination avec les autorités locales, la Mission assurant la direction du groupe transversal pour la protection – qui est composé de l'équipe de pays des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales – et participant aux travaux des sous-groupes de la violence sexiste, de la protection de l'enfance, de la sécurité alimentaire et du logement; d) fournir une assistance logistique et technique temporaire à la Police nationale d'Haïti pour la prise en charge des femmes et les enfants victimes de violences physiques, sexuelles et sexistes dans les camps de déplacés.

115. Compte tenu de ces priorités, il faudrait augmenter les effectifs afin que : a) la Section ait les moyens de faire face à l'accroissement des activités liées aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et à la problématique hommes-femmes dans les régions les plus touchées par le séisme et les déplacements; b) la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires puisse être renforcée; c) des activités de formation concernant les droits de l'homme, les droits des enfants et les droits des femmes puissent être organisées à l'intention des militaires et du personnel de police supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants	3.1.1 Enquête sur 50 affaires de violations des droits de l'homme commises par la Police nationale d'Haïti et renvoi de 20 de ces affaires devant les tribunaux en 2010/11, contre respectivement 250 et 45 en 2009/10 et 120 et 40 en 2008/09 3.1.2 Augmentation de 90 % du nombre de viols portés à la connaissance de la police par rapport à 2009/10 (249 plaintes) et de 54 % par rapport à 2008/09 (312 plaintes) 3.1.3 Adoption par le Gouvernement d'un plan national de lutte contre les violences sexuelles et sexistes 3.1.4 Ratification par le Parlement de l'un des trois traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant non ratifiés

Produits

- Mise en place d'un programme de suivi de l'action des pouvoirs publics visant à associer la société civile aux activités de reconstruction, à accroître la responsabilité et la transparence dans le cadre de la reconstruction et à favoriser le respect des droits sociaux et économiques
- Surveillance et signalement au jour le jour des violations des droits de l'homme, des retours forcés et des violations commises contre les enfants victimes de la violence armée, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité

- Appui technique quotidien au groupe transversal de la protection pour assurer le respect des droits des personnes déplacées du fait du séisme, l'accent étant mis sur la réinstallation, le logement et les violences sexuelles et sexistes
- Conseils et assistance technique offerts chaque semaine à des organisations non gouvernementales en vue de la promotion des droits de l'homme et de la mise en œuvre de programmes de protection
- Établissement de 10 rapports mensuels, de 1 rapport semestriel et de 5 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Haïti, de 3 rapports thématiques sur les questions de protection de l'enfance et de 8 rapports sur les activités de protection de l'enfance
- Conseils et accompagnement offerts chaque semaine à l'Office de la protection du citoyen en vue de la promotion des droits de l'homme, de l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme, d'une amélioration de la protection juridique des enfants et de la création de postes de délégué à la protection de l'enfance dans deux départements
- Conseils et assistance technique offerts chaque mois en vue d'aider le Gouvernement et le Parlement à adopter des politiques relatives aux droits de l'enfant, à œuvrer en faveur de la ratification d'au moins une convention de protection des droits de l'homme et une convention relative aux droits de l'enfant, et à s'acquitter de l'obligation de présenter des rapports qui lui est faite par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Organisation à l'intention des organisations de la société civile haïtienne de 7 ateliers de formation sur certains droits économiques, sociaux et culturels et organisation à l'intention des représentants de 20 organisations non gouvernementales de 1 atelier de formation des formateurs sur la surveillance du respect des droits politiques pendant les élections de novembre 2010
- Organisation de 10 ateliers sur les droits de l'homme à l'intention des surveillants pénitentiaires, d'ateliers de formation à l'intention des juges (École de la magistrature), de 6 ateliers de formation sur la surveillance et le signalement des violations des droits de l'enfant à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales et des organes de l'État et de 5 ateliers de formation s'adressant à 100 journalistes sur les principes éthiques devant régir le traitement dans la presse des cas d'enfants victimes d'enlèvement, de trafic ou de violences sexuelles ou exposés à la violence armée
- Organisation de 3 campagnes de promotion des droits de l'homme visant à sensibiliser l'opinion publique aux droits de l'homme et aux droits des femmes (articles de presse, émissions de radio et de télévision, ateliers et activités de communication proposés dans les centres multimédias et distribution de documents de sensibilisation)
- Assistance technique et logistique apportée chaque semaine au Gouvernement en vue de l'élaboration d'un rapport de pays sur les types de violences sexuelles et de la promotion de l'égalité des sexes; examen du plan national de lutte contre les violences sexuelles et sexistes; organisation de 1 atelier sur la restitution, de 1 atelier national de validation, de 10 ateliers de sensibilisation à l'intention des agents de l'État et de 1 atelier de formation sur les violences sexuelles et sexistes à l'intention de 20 formateurs venant des 10 départements
- Conseils et assistance technique offerts chaque semaine au Gouvernement et au Parlement en vue de l'élaboration d'un cadre juridique visant à protéger les personnes vivant avec le VIH/sida contre la discrimination

Facteurs externes : Il faudra que les autorités soient déterminées à enquêter sur les violations des droits de l'homme dénoncées et que la police et la justice aient les moyens d'enquêter sur les faits de violence sexuelle et sexiste.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (droits de l'homme)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2009/10	–	1	6	13	1	21	24	6	51
Postes proposés 2010/11	–	1	6	13	1	21	24	6	51
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	–	1	3	1	5
Postes proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	3	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	–	2	–	2	1	1	4
Variation nette	–	–	–	2	–	2	1	1	4
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	–	2	5	1	8
Postes proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	5	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	2	6
Total									
Postes approuvés 2009/10	–	1	8	14	1	24	32	8	64
Postes proposés 2010/11	–	1	8	14	1	24	32	8	64
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	2	3	–	5	7	3	15
Variation nette	–	–	2	3	–	5	7	3	15

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation
de 2 postes de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation
de 3 postes de temporaire*

116. La Section des droits de l'homme aide le Gouvernement et les institutions des droits de l'homme haïtiennes à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme et à donner réparation aux victimes. En coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Section surveille la situation des droits de l'homme et élabore des rapports sur la question. Le séisme a eu pour effet d'exposer davantage les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, aux violations des droits de l'homme. Au cours de l'exercice 2010/11, la Section des droits de l'homme intensifiera son appui à l'action que mène le Gouvernement pour prévenir, signaler et réprimer les violations des droits de l'homme, en particulier dans les régions touchées par le séisme et les déplacements. La Mission assurant la direction du groupe transversal pour la protection, la Section est également chargée de veiller à ce que l'aide humanitaire aux personnes vulnérables touchées par le séisme soit fournie en coordination étroite avec les autorités locales. Pour faire face à l'accroissement des besoins opérationnels de la Section, il est proposé de créer 5 postes de temporaire pour des spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national).

117. Le spécialiste des droits de l'homme de la classe P-4 aiderait le Chef adjoint de la Section à gérer le groupe transversal pour la protection, à élaborer des politiques de protection et à administrer le secrétariat du groupe. Sous la supervision directe du Chef adjoint de la Section, le spécialiste des droits de l'homme de la classe P-3 aiderait le Bureau du chef de la police à régler les questions relatives aux droits de l'homme que soulève la protection par la police des populations déplacées par le séisme. Le titulaire donnerait au Bureau du chef de la police des conseils sur les politiques à adopter dans le domaine de la protection des civils. Avec les trois spécialistes des droits de l'homme recrutés sur le plan national, la Section aurait plus de moyens pour surveiller et signaler les violations des droits de l'homme et pour intervenir. Les titulaires se tiendraient en contact quotidien avec les groupes vulnérables, en particulier les personnes déplacées, les organisations non gouvernementales, les agents de l'État et la Police nationale d'Haïti. En poste à Port-au-Prince, ils aideraient à renforcer les capacités des organes de l'État et des organisations locales de défense des droits de l'homme en organisant des activités de formation et en apportant un appui technique.

Groupe de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

118. Le Groupe de la protection de l'enfance est chargé d'intégrer la protection de l'enfance dans les politiques et activités de la Mission, de mettre en place un mécanisme de surveillance et de signalement des atteintes graves aux droits de l'enfant, et de fournir une assistance technique au Gouvernement dans le domaine de la protection de l'enfance, en coordination avec l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies. Le séisme a eu pour effet d'accroître l'exposition des enfants aux violences et d'amoindrir encore la capacité du Gouvernement de les protéger et de sanctionner les atteintes portées à leurs droits. En outre, l'augmentation des effectifs militaires et des effectifs de police autorisés s'est traduite par un accroissement de la charge de travail du Groupe en matière de formation et de sensibilisation. Pour faire face à l'augmentation des besoins opérationnels du Groupe, il est proposé de créer trois postes de temporaire pour des spécialistes de la protection de l'enfance (1 P-3, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire s'occuperait de la surveillance et des signalements.

119. Le spécialiste de la protection de l'enfance de la classe P-3 serait principalement chargé des questions d'état de droit. Sous la supervision directe du Chef du Groupe, il offrirait une assistance technique au Gouvernement et à des spécialistes locaux pour faciliter l'élaboration de politiques visant à prévenir la traite d'enfants, à protéger les enfants de la violence armée et à répondre aux besoins de protection des jeunes. Il aiderait en outre le Gouvernement à constituer une base de données sur les violations des droits de l'homme. Le spécialiste adjoint de la protection de l'enfance (P-2) concourrait à la formation du personnel militaire et civil et des membres de la police et à l'élaboration d'un dispositif de recueil de données sur les violations des droits de l'enfant. Le spécialiste de la protection de l'enfance recruté comme Volontaire des Nations Unies participerait à la conception d'un mécanisme de surveillance et de signalement des violations des droits de l'enfant. Il s'occuperait de la gestion des données et de la coordination des activités de surveillance et de signalement en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires. Enfin, le spécialiste de la protection de l'enfance recruté sur le plan national se concentrerait sur les questions touchant les enfants exposés à la violence armée. Sous la supervision du spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), il apporterait une assistance technique au Gouvernement et à des organisations locales pour aider à renforcer les capacités locales grâce à la mise en place de programmes de protection des jeunes et des enfants.

Groupe de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

120. Le Groupe de la problématique hommes-femmes est chargé d'appuyer l'action que mène la Mission pour favoriser l'égalité des sexes et l'adoption de politiques s'y rapportant. Il apporte une assistance technique en vue d'aider les pouvoirs publics à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques nationales, en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies. En raison des conséquences que le séisme a eues pour les femmes, une aide accrue doit être apportée au Gouvernement pour qu'il puisse protéger leurs droits. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de militaires et de membres de la police autorisée par le Conseil de sécurité après le séisme s'est traduite par un accroissement de la charge de travail du Groupe en matière de formation aux questions relatives à la problématique hommes-femmes. Pour faire face à l'augmentation des besoins opérationnels du Groupe, il est proposé de créer 5 postes de temporaire pour des spécialistes de la problématique hommes-femmes (1 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et de 1 poste d'assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

121. Le spécialiste de la problématique hommes-femmes de la classe P-4 serait chargé d'intervenir en renfort pour aider le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes à élaborer des politiques et des programmes de lutte contre les violences sexuelles et sexistes afin de promouvoir la cohésion sociale et le respect des droits de la femme. Il serait chargé de coordonner les efforts menés pour que la problématique hommes-femmes soit systématiquement prise en compte au niveau local dans les départements où l'équipe de pays des Nations Unies n'est pas présente.

122. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un formateur spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) qui aurait pour fonction de dispenser au personnel militaire et aux membres de la police la formation relative aux politiques d'égalité des sexes et aux droits des femmes. Le titulaire formerait et conseillerait aussi les coordonnateurs de la Mission pour les questions touchant la problématique hommes-femmes. Il est en outre proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste de l'information sur la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) qui serait chargé d'appuyer le travail d'information du Groupe sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes et de veiller à ce que la problématique soit prise en compte dans toutes les politiques et activités de la Mission.

123. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national) qui serait chargé d'appuyer le travail que mène le Groupe pour favoriser la participation des femmes aux élections et pour que les questions relatives à la problématique hommes-femmes soient prises en compte dans la stratégie du Gouvernement en faveur des déplacés. Le titulaire aiderait le Gouvernement à assurer aux femmes l'égalité d'accès et des chances en matière d'inscription électorale, de participation

aux élections et de nomination aux postes de responsable électoral. Il est aussi proposé de créer un autre poste de temporaire pour un spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national) qui serait chargé des questions de réinstallation et offrirait quotidiennement conseil et avis d'expert au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes pour l'aider à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de réinstallation et à renforcer les capacités des organes de l'État intervenant dans ce domaine.

124. Enfin, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui aiderait le Groupe à planifier et coordonner ses activités de formation et d'information. Le titulaire serait également chargé de recueillir et de communiquer les données sur la violence sexuelle et sexiste, la participation des femmes aux élections et la réinstallation.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

125. La composante 4 regroupe les activités que mène la Mission pour aider le Gouvernement à renforcer ses capacités dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des services publics de base. Cette composante relève du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, dont les priorités consisteront, en 2010/11, à appuyer les activités d'aide humanitaire et de relèvement menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies et à apporter une assistance technique en vue de renforcer les capacités locales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours dans tout le pays. À cette fin, il faudra augmenter temporairement les capacités du Groupe afin qu'elle puisse renforcer sa présence dans les 10 départements. La composante militaire serait chargée d'établir et de mettre en œuvre un plan de secours en cas de catastrophe prévoyant un groupe de réaction rapide composé de soldats du génie et de forces de sécurité capables d'intervenir en cas de catastrophe d'origine humaine ou naturelle. Les soldats du génie appuieraient les efforts humanitaires que mène le Gouvernement depuis le séisme, notamment les activités de réparation des infrastructures et d'atténuation des risques les plus graves, en particulier dans les camps de déplacés vulnérables. Les activités de génie et de reconstruction comprendraient notamment le déblaiement des décombres, le forage de puits, le nettoyage de rivières, le déblaiement de routes et la construction de routes asphaltées.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès sur la voie du relèvement économique, de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté

4.1.1 Réinstallation dans des logements durables de 600 000 des 1,3 million de déplacés vivant dans des camps

4.1.2 Déblaiement d'au moins 5 millions de mètres cubes de décombres sur les 15 millions laissés par le séisme

4.1.3 Adoption et mise en œuvre par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti d'une procédure d'autorisation des projets de reconstruction financés par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti et de mesure des résultats

4.1.4 Adoption et actualisation constante des plans de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence (2010/11 : 10 départements; 2009/10 : 10 départements; 2008/09 : 9 départements)

Produits

- Opérations de déblaiement des décombres et de réparation des infrastructures publiques menées chaque jour par les bataillons du génie pour créer des conditions sûres et stables pour les activités de secours et de relèvement et favoriser la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement pour la réinstallation des déplacés
 - Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement notamment dans le cadre de réunions de coordination avec le Premier Ministre et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti en vue d'assurer l'efficacité de l'aide internationale
 - Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions avec le Ministre du plan et de la coopération externe, le Ministre de l'intérieur et des membres de leurs services, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, de l'évaluation des fonds disponibles et des activités de projet, et de l'évaluation des besoins d'aide humanitaire et d'aide au développement
 - Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions de coordination entre le Gouvernement, les responsables locaux des départements touchés par le séisme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en vue de faciliter la mise en œuvre des activités d'aide humanitaire et de relèvement et de permettre le suivi et l'évaluation des progrès et des produits
 - Conseils et assistance technique dispensés chaque semaine au Gouvernement et aux administrations locales notamment dans le cadre de réunions de coordination avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en vue de renforcer les capacités locales et d'améliorer la préparation en prévision des catastrophes naturelles, l'organisation des opérations d'urgence et la capacité d'intervention dans les 10 départements
 - Activités d'information et de communication (articles de presse, émissions de radio et de télévision et documents d'information) organisées chaque semaine pour aider les institutions nationales en sensibilisant la population aux questions touchant la réinstallation des déplacés, le déblaiement des décombres, les risques naturels et la gestion des opérations d'urgence
-

Facteurs externes : Il faudra que les bailleurs de fonds débloquent les ressources annoncées pour le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Il faudra aussi qu'il y ait suffisamment d'unités du génie pour débayer les décombres et réparer les infrastructures publiques.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement										
Postes approuvés 2009/10	–	–	4	1	1	6	12	1	19	
Postes proposés 2010/11	–	–	4	1	1	6	9	1	16	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	6	–	7	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes et augmentation de 6 postes de temporaire

126. Le Représentant spécial du Secrétaire général a pour mission de coordonner toutes les activités de l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Haïti. Le rôle du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement est de faciliter le travail que fait la Mission pour appuyer les activités d'aide humanitaire et de relèvement en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Groupe est chargé d'aider les autorités nationales et locales à élaborer des plans de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence dans les 10 départements. Il aide également le Gouvernement à renforcer les capacités des institutions locales dans le domaine de la coordination des interventions humanitaires en cas de catastrophe naturelle. Dans les zones où le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'est pas représenté, le Groupe est l'interlocuteur des acteurs humanitaires pour les questions d'assistance d'urgence et de relèvement.

127. Les effectifs du Groupe ayant été analysés, il est proposé de supprimer trois postes d'assistant hors siège (agents des services généraux recruté sur le plan national), car le personnel international du Groupe est, au besoin, épaulé par le personnel d'appui des bureaux régionaux.

128. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un administrateur principal chargé des affaires humanitaires et du développement (P-5) qui dirigerait le Groupe. Le titulaire serait chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du programme de travail et de la stratégie du Groupe, qui comprennent des

composantes nationales et infranationales. Il serait également chargé de superviser le personnel du Groupe à Port-au-Prince et sur le terrain et d'assurer la coordination des activités de la MINUSTAH, de l'équipe de pays des Nations Unies et des services de l'État. Il donnerait des avis au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur de l'action humanitaire et Coordonnateur résident dans le domaine du renforcement des capacités infranationales de gestion des secours en cas de catastrophe.

129. En outre, il est proposé de créer six postes temporaires pour des spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui seraient chargés d'aider à renforcer les capacités des pouvoirs publics dans six départements particulièrement exposés aux catastrophes naturelles. Le Groupe devrait avoir besoin d'effectifs accrus jusqu'à la fin de l'exercice 2011/12, car les capacités techniques requises au niveau infranational ne pourront pas être fournies par les organismes des Nations Unies.

Composante 5 : appui

130. La composante appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la Mission, de l'Équipe Déontologie et discipline et de la Section de la sécurité qui visent à fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. L'appui fourni sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 8 940 militaires, 2 940 membres d'unités de police constituées et 1 451 membres de la Police des Nations Unies, dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement, ainsi que 731 personnels recrutés sur le plan international, 1 478 personnels recrutés sur le plan national et 277 Volontaires des Nations Unies, y compris les postes de temporaire. La gamme des services fournis comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les services financiers, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux d'habitation, les transports aériens et terrestres, les transmissions, l'informatique, les soins médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel

5.1.1 Maintien d'un taux de 90 % de respect des normes nationales de protection de l'environnement et de celles définies par le Département des opérations de maintien de la paix (2008/09 : 90 %; 2009/10 : 90 %; 2010/11 : 90 %)

5.1.2 Renforcement du plan de sécurité pour le dispositif d'urgence par la conduite de 24 exercices dans l'ensemble de la zone de la Mission (2008/09 : 92 %; 2009/10 : 98 %; 2010/11 : 99 %)

5.1.3 Amélioration de l'accès aux services médicaux, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, de l'ensemble du personnel de la MINUSTAH basé à Port-au-Prince (2008/09 : 8 heures, 5 jours; 2009/10 : 12 heures, 6 jours; 2010/11 : 24 heures, 7 jours)

5.1.4 Maintien de l'accès de l'ensemble du personnel de la Mission aux services médicaux pendant les heures de travail dans les régions et sur demande après les heures de travail (2008/09 : 8 heures, 5 jours; 2009/10 : 8 heures, 5 jours; 2010/11 : 8 heures, 5 jours)

Produits

Amélioration des services

- Surveillance et renforcement du respect de l'environnement dans tous les sites de la MINUSTAH par des inspections régulières et des mesures correctives pour assurer le respect des normes réglementaires dans ce domaine
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la protection de l'environnement par des formations, des exposés et des publications à ce sujet
- Prestation de soins médicaux 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine à l'ensemble du personnel de la Mission basé à Port-au-Prince, pendant les heures de travail dans les régions et sur demande après les heures de travail
- Application du plan de sécurité pour le dispositif d'urgence à 99 % de la zone de la Mission

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 940 militaires membres des contingents, de 2 940 membres d'unités de police constituées et de 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Vérification, contrôle et inspection de matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 8 808 militaires et de 2 940 membres d'unités de police constituées
- Entreposage et fourniture de rations alimentaires et d'eau pour un effectif moyen de 8 808 militaires et de 2 940 membres d'unités de police constituées répartis sur 31 sites
- Entreposage et fourniture de 238 020 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de quelque 2 859 militaires et de 1 000 membres d'unités de police constituées répartis sur 9 sites
- Gestion d'un effectif moyen de 2 486 civils, dont 731 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 478 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 277 Volontaires des Nations Unies, y compris des postes de temporaire
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police des Nations Unies, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Installations et infrastructures

- Entretien de 140 locaux de la MINUSTAH, y compris la réfection de locaux de la MINUSTAH qui avaient été déclarés peu sûrs à la suite du tremblement de terre, dont 45 locaux utilisés par du personnel militaire, 18 locaux utilisés par des unités de police constituées des Nations Unies, 48 locaux utilisés par le personnel civil, 7 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et 22 locaux loués conjointement utilisés par la Police des Nations Unies

- Exploitation et entretien, dans 10 départements, de 61 sources d'approvisionnement en eau et de 18 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU, ainsi que d'une usine d'embouteillage à Port-au-Prince
- Exploitation et entretien de 150 groupes électrogènes, de 63 tours d'éclairage et de 7 générateurs de soudage appartenant à l'ONU
- Mise en place, à l'intention du personnel militaire et de police, de 10 services de cartographie sur Internet utilisant le serveur du Système d'information géographique (SIG)
- Entretien du SIG, y compris la mise à jour de 30 séries de données et la production de 14 000 cartes SIG
- Construction, à Port-au-Prince, de 7 camps pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées, et d'un camp pour le personnel civil
- Implantation de 2 quartiers généraux de région à Jacmel et Jérémie
- Construction de 3 nouveaux camps d'unités de police constituées à Jacmel, Jérémie et Hinche
- Construction d'une hélistation à Léogâne
- Entretien des systèmes de protection contre l'incendie de 140 locaux de la MINUSTAH, aux fins de la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie
- Stockage et fourniture de 11 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 220 générateurs et tours d'éclairage appartenant à l'ONU et pour 566 générateurs appartenant aux contingents

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 650 véhicules appartenant à l'ONU, dont 18 véhicules blindés, 129 accessoires et 4 remorques, dans 11 ateliers situés sur 11 sites
- Stockage et fourniture de 7,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 1 517 véhicules appartenant à l'ONU et 2 200 véhicules appartenant aux contingents
- Service de navette, 7 jours par semaine, pour 1 000 usagers de l'ONU en moyenne – officiers d'état-major, personnel de police, personnel civil et vacataires

Transports aériens

- Gestion et exploitation de 2 avions (1 militaire et 1 civil) et de 10 hélicoptères (6 militaires et 4 civils) sur 5 terrains d'aviation et 15 hélistations
- Stockage et fourniture de 3,3 millions de litres de carburant pour 2 avions et 10 hélicoptères
- Maintien de la capacité de déploiement simultané d'aéronefs sur 3 bases d'opérations temporaires dans les départements
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris la recherche et le sauvetage, les évacuations sanitaires primaire et secondaire et les vols de nuit

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 16 navires appartenant aux contingents et de 12 canots pneumatiques Zodiac
- Stockage et fourniture de 564 384 litres de carburant pour 16 navires appartenant aux contingents et 12 canots pneumatiques Zodiac

Transmissions

- Gestion et entretien d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales et de 28 microterminaux pour la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données, ainsi que des services de reprise après sinistre et de continuité des activités
- Gestion et entretien d'un réseau de répéteurs à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 3 311 radios portables, 1 723 radios mobiles, 50 stations fixes, 2 500 radios portables à commutation automatique, 410 radios mobiles à commutation automatique et 6 stations fixes à commutation automatique
- Gestion et entretien d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 873 radios mobiles équipées du Système mondial de localisation et de 104 stations fixes capables de transmettre des données
- Gestion et entretien de 40 centraux téléphoniques et 123 liaisons hertziennes
- Gestion et entretien de 25 sites de transmissions pour améliorer la couverture hertzienne, à ultra-haute fréquence et à haute fréquence de tout le territoire haïtien
- Gestion et entretien de 13 centres de communication

Informatique

- Gestion et entretien de 125 serveurs, 3 048 ordinateurs de bureau, 1 050 ordinateurs portables et 232 scanners Digital Sender
- Gestion et entretien de réseaux locaux et de réseaux étendus reliant 4 400 utilisateurs

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un centre médical de niveau II à Port-au-Prince et de 33 centres de consultation de niveau I et de 3 dispensaires dans tous les sites des Nations Unies, fournissant des services médicaux à tout le personnel de la Mission ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Entretien d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de 3 laboratoires de base à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre pour tout le personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un centre médical de niveau II, et d'un centre médical de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Exploitation et gestion de services de soutien psychologique et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel de la Mission, notamment par la transmission d'informations entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine pour un effectif moyen de 132 officiers d'état-major, 1 451 membres de la Police des Nations Unies (dont 100 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement), 732 membres du personnel recruté sur le plan international et 277 Volontaires des Nations Unies, pour assurer notamment la protection des personnalités de marque, ainsi que des installations et des sites des Nations Unies
- Évaluation des conditions de sécurité pour l'ensemble de la Mission, y compris pour 1 077 résidences
- Organisation de 24 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Enquêtes sur les incidents et accidents mettant en cause du personnel ou des biens de la Mission

- Service de protection rapprochée 24 heures par jour pour le personnel de rang élevé de la Mission et les personnalités en visite
- Programme d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie et aux exercices d'incendie pour tout le personnel qui arrive dans la zone de la Mission et cours élémentaires de mise à niveau sur la lutte contre les incendies pour l'ensemble du personnel de sécurité et les responsables de la sécurité incendie de la Mission
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges; et les catastrophes naturelles n'auront pas d'incidence néfaste sur les opérations.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Équipe Déontologie et discipline										
Postes approuvés 2009/10	—	—	2	1	—	3	1	—	4	
Postes proposés 2010/11	—	—	2	1	—	3	1	—	4	
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2009/10	—	—	1	—	1	2	1	—	3	
Postes de temporaire approuvés 2009/10	—	—	1	—	1	2	1	—	3	
Postes de temporaire proposés 2010/11	—	—	1	—	1	2	1	—	3	
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2009/10	—	—	3	15	49	67	214	—	281	
Postes proposés 2010/11	—	—	2	15	49	66	214	—	280	
Variation nette	—	—	(1)	—	—	(1)	—	—	(1)	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2009/10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Postes de temporaire approuvés 2009/10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Postes de temporaire proposés 2010/11	—	—	1	1	15	17	27	—	44	
Variation nette	—	—	1	1	15	17	27	—	44	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2009/10	—	—	1	—	—	1	3	2	6	
Postes proposés 2010/11	—	—	1	—	—	1	3	2	6	
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Postes de temporaire approuvés 2009/10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Postes de temporaire proposés 2010/11	—	—	—	1	—	1	1	—	2	
Variation nette	—	—	—	1	—	1	1	—	2	

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			Total
Division d'appui à la Mission									
Bureau du Chef									
Postes approuvés 2009/10	–	1	3	5	17	26	23	1	50
Postes proposés 2010/11	–	1	5	7	21	34	25	1	60
Variation nette	–	–	2	2	4	8	2	–	10
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	1	–	–	2	3	1	–	4
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	2	4	2	9	1	–	10
Variation nette	–	–	2	4	–	6	–	–	6
Services administratifs									
Postes approuvés 2009/10	–	–	8	22	55	85	437	31	553
Postes proposés 2010/11	–	–	8	19	55	82	437	31	550
Variation nette	–	–	–	(3)	–	(3)	–	–	(3)
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	1	7	17	25	6	1	32
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	12	13	28	54	43	10	107
Variation nette	–	1	11	6	11	29	37	9	75
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2009/10	–	–	9	28	130	167	331	97	595
Postes proposés 2010/11	–	–	9	25	131	165	331	97	593
Variation nette	–	–	–	(3)	1	(2)	–	–	(2)
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	–	–	–	8	8	56	16	80
Postes de temporaire proposés 2010/11	–	1	11	12	32	56	92	34	182
Variation nette	–	1	11	12	24	48	36	18	102
Total, appui									
Postes approuvés 2009/10	–	1	26	71	251	349	1 009	131	1 489
Postes proposés 2010/11	–	1	27	67	256	351	1 011	131	1 493
Variation nette	–	–	1	(4)	5	2	2	–	4
Postes de temporaire approuvés 2009/10	–	1	2	7	28	38	64	17	119
Postes de temporaire proposés 2010/11		3	27	31	78	139	165	44	348
Variation nette	–	2	25	24	50	101	101	27	229

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste et création de 17 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 27 postes de temporaire

131. Il est proposé de supprimer le poste de chef du service de la sécurité (P-5) existant, puisque les fonctions du poste sont désormais assurées par le Conseiller en chef pour la sécurité, dont le poste est financé par le PNUD conformément au concept d'opérations pour la sécurité dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies.

132. La Section de la sécurité de la MINUSTAH doit recouvrer sa capacité d'intervention afin de faire face aux problèmes de sécurité résultant du déploiement en Haïti d'un nombre important de membres supplémentaires du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national. Étant donné que les dotations en effectifs actuelles des unités opérationnelles de la Section sont insuffisantes pour absorber ce surcroît de travail, il est proposé de renforcer la capacité de la Section en la dotant de 44 postes de temporaire supplémentaires, dont 17 postes d'agent recruté sur le plan international et 27 postes d'agent recruté sur le plan national.

133. Il est proposé d'affecter à un poste de temporaire un agent de sécurité (P-2) qui ferait office d'adjoint du Coordonnateur de la sécurité régionale. L'intéressé contribuerait à renforcer les capacités de la Section afin de faire face au nombre croissant de problèmes de sécurité dans les régions.

134. Il est proposé, compte tenu du renforcement de la structure administrative, de créer un poste temporaire de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), pour assurer la gestion cohérente et systématique des activités administratives et relatives aux ressources humaines (notamment recrutement, évaluation du comportement professionnel et formation) de la Section. L'intéressé dirigerait également l'élaboration et l'exécution du programme de travail de la Section, y compris en suivant et contrôlant l'exécution du programme de travail et du budget en faisant périodiquement ou ponctuellement le point du travail accompli par rapport au plan établi. Il superviserait le travail effectué en ce qui concerne les achats, la facturation de divers services et les encaissements correspondants, le programme des déplacements professionnels, le suivi des marchés, l'évaluation des contrats passés avec des fournisseurs et le règlement des fournisseurs de services (entreprises ou particuliers).

135. Il est en outre proposé de créer une patrouille composée de quatre postes temporaires d'agent de sécurité (agents du Service mobile) chargés d'assurer au quotidien la sécurité dans des zones résidentielles et à haut risque, et d'intervenir rapidement pour secourir des fonctionnaires en cas d'urgence. Après le tremblement de terre, il a été fait appel aux services de fonctionnaires d'autres unités pour créer une force d'intervention rapide dans le but d'améliorer la capacité d'intervention de la Section. La création de ces postes de temporaire permettrait à la Section d'exercer ses fonctions de sécurité avec efficacité et de réagir promptement, 24 heures sur 24.

136. Dans le cadre des opérations de secours dirigées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies après le tremblement de terre, des renforts prélevés

sur les effectifs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'UNICEF, de l'Organisation internationale des migrations (OIM) et d'autres organismes des Nations Unies ont été déployés en nombre important en Haïti. Au vu de l'augmentation des problèmes de sécurité résultant de l'utilisation de la base logistique pour un groupe important de personnel situé dans un emplacement relativement exigu, il est proposé de créer un poste temporaire supplémentaire d'agent de sécurité (agent du Service mobile) pour mieux surveiller les accès aux locaux et empêcher les personnes non autorisées d'y pénétrer. De plus, la création de camps supplémentaires nécessiterait la présence continue d'agents de la sécurité pour renforcer les composantes militaire et de police.

137. Depuis le tremblement de terre, le Groupe de la protection rapprochée a pu faire face à la charge de travail accrue grâce au déploiement temporaire d'agents de sécurité supplémentaires détachés par d'autres missions de maintien de la paix. Il est proposé de créer deux postes temporaires supplémentaires de spécialiste de la protection des personnes (agents du Service mobile) afin d'assurer une gestion et une protection renforcées des cadres des missions dans un environnement peu sûr, voire à haut risque.

138. En ce qui concerne la création du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue, il est proposé de créer quatre postes temporaires d'agent de protection rapprochée (agents du Service mobile) basés à Saint-Domingue afin d'assurer la protection rapprochée des cadres de mission.

139. Étant donné le classement récent de l'aire de trafic de la Mission au niveau VI, il est proposé de créer un poste temporaire de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) pour assurer une couverture 24 heures sur 24 et limiter les problèmes liés aux incendies et à la sécurité. Les effectifs disponibles actuellement ne sont pas suffisants pour subvenir aux besoins opérationnels supplémentaires de la Section, et certaines des fonctions sont exercées par un agent de la sécurité déployé à titre temporaire.

140. Étant donné la forte augmentation des effectifs civils des organismes, fonds et programmes des Nations Unies venant seconder la population haïtienne dans ses efforts de relèvement, il faudrait renforcer la sécurité pour pouvoir contrôler efficacement l'ensemble des points d'accès aux locaux de la Mission. Alors que, dans la plupart des installations, le nombre de gardes est au plus bas, de nouveaux locaux ont été construits après le tremblement de terre. À cet égard, il est proposé de créer 15 postes temporaires de garde de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin de permettre à la Section d'être mieux à même d'assurer la sécurité dans les régions.

141. Il est proposé, en outre, de créer deux postes temporaires supplémentaires d'assistant de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour contribuer à l'exécution du programme intitulé « Sécurité et sûreté en mission ». Étant donné que ce programme exigerait l'acquisition et l'installation de matériel neuf, les titulaires seraient chargés de mettre au point des activités de formation, des outils didactiques et de créer des espaces de formation.

142. Quatre postes temporaires supplémentaires d'assistant de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront également nécessaires pour procéder comme prévu à l'inspection de l'ensemble des locaux des Nations Unies à

Haïti, former les brigades de pompiers à Port-au-Prince et dans toutes les régions, et gérer les opérations et la logistique du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies.

143. La création du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue devrait s'accompagner de la création d'un bureau de la sécurité dans cette ville. À cet égard, il est proposé de créer un poste temporaire de responsable du Bureau de la sécurité (P-4), qui représenterait la Section de la sécurité au sein de l'équipe locale chargée de la sécurité, conseillerait les cadres de la Mission et assurerait la liaison avec les hauts responsables du Gouvernement dominicain. Il serait également chargé de la sécurité de l'ensemble du personnel de la MINUSTAH (y compris les personnes à charge) et des biens en République dominicaine.

144. Il est proposé, en outre, de créer un poste temporaire d'agent de sécurité (agent du Service mobile) qui serait chargé de superviser les gardes locaux affectés aux nouveaux locaux de Saint-Domingue. Parallèlement, il est proposé de créer un poste d'administrateur chargé de la formation (agent du Service mobile) en matière de sécurité ainsi que des cours d'orientation pour l'ensemble du personnel de la MINUSTAH arrivant à Saint-Domingue avant d'être déployé en Haïti. Enfin, il est proposé de créer six postes supplémentaires de temporaire, comme suit : a) un préposé aux laissez-passer et aux documents d'identité (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé de délivrer des cartes d'identité à tout le personnel pendant le processus d'enregistrement à Saint-Domingue, et b) cinq gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en vue de la création d'un contingent de gardes qui seraient chargés de contrôler les accès aux locaux de la Mission à Saint-Domingue et seraient postés à plusieurs endroits dans les locaux de la Mission.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste de temporaire

145. Au cours de l'exercice 2009/10, le Groupe du VIH/sida relevait de la composante 4 (coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement). Toutefois, comme le Groupe a essentiellement pour rôle d'atténuer le risque de transmission du VIH/sida parmi le personnel de maintien de la paix et au sein de la communauté d'accueil par la mise en place de programmes de prévention, l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les politiques et activités de la Mission, et l'apport d'un appui technique aux autorités pour les interventions antiépidémiques, il a été décidé que le Groupe devrait relever de la composante appui pour l'exercice 2010/11.

146. L'augmentation des effectifs militaires, de police et civils s'accompagne d'une augmentation de la charge de travail pour le Groupe, en particulier dans les domaines de la formation et de la prévention. Le Groupe a également renforcé ses activités de coordination avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement à remédier à la vulnérabilité au VIH croissante des populations déplacées.

147. Au vu de ce qui précède, il est proposé de créer deux postes temporaires de responsable du programme de prévention du VIH/sida (1 P-3 et 1 agent recruté sur le plan national). L'un et l'autre responsables aideraient le Groupe à mettre en application des programmes de prévention au sein de la Mission et à renforcer les capacités des institutions locales en la matière. Le responsable du programme de prévention du VIH/sida (P-3) aiderait ses homologues nationaux à exécuter les programmes de prévention, à mettre au point des campagnes de prévention, ainsi que du matériel et des activités de formation en la matière. Il procéderait à des évaluations des risques et programmerait des interventions en vue de réduire les facteurs de risque. Le responsable du programme de prévention du VIH/sida (agent recruté sur le plan national) serait quant à lui chargé d'élargir la portée des programmes d'information aux autorités et aux collectivités locales, ainsi que de lancer des projets de lutte contre le VIH/sida et des campagnes de relations publiques. Il devrait aussi fournir un soutien technique et un appui en matière de coordination aux ministères de l'éducation, de la justice et de la sécurité publique, de la santé, de la femme, de la jeunesse et des sports pour ce qui est de la prévention du VIH/sida et du renforcement des capacités dans ce domaine.

Division de l'appui à la Mission
Bureau du Chef

*Personnel recruté sur le plan international : création de 8 postes
 et de 6 postes de temporaire*

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes

148. Pour renforcer la direction de la Mission consécutivement au tremblement de terre, il est proposé de remplacer le poste de temporaire existant de directeur (opérations et administration) (D-2), approuvé lors de l'exercice 2009/10, par celui de directeur de l'appui à la Mission. Celui-ci serait secondé par un directeur adjoint (D-1) ainsi que par le Chef des Services administratifs et responsable du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue (D-1) et par un chef des Services d'appui intégrés (D-1). En effet, cette structure institutionnelle permettrait de mieux diriger, contrôler et superviser l'appui apporté aux composantes militaire, de police et fonctionnelles.

149. Avec la tragédie de janvier 2010, les conditions dans lesquelles s'effectue la fourniture des services d'appui à la Mission sont devenues extrêmement complexes, surtout en raison de l'augmentation des effectifs militaires et de police autorisés, que la destruction généralisée des installations et des infrastructures du pays a rendue indispensable, et de la nécessité de déployer tous les moyens possibles pour seconder les efforts de secours humanitaire. Qui plus est, les difficultés rencontrées lors de l'exécution des programmes de reconstruction et de normalisation à moyen terme sont considérables. Compte tenu des défis qui s'y ajoutent, notamment en ce qui concerne l'apport d'un appui logistique au Gouvernement haïtien, au Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et à l'équipe de pays des Nations Unies, il faudrait davantage de coordination et d'appui pour seconder les opérations humanitaires.

150. L'interdépendance, la portée et l'ampleur accrue des opérations de la Mission, ainsi que la multiplicité de ses activités, font qu'elle s'est transformée en une entreprise vaste et complexe. La charge de travail qui pèse sur la structure d'appui

existante est désormais écrasante, si bien que les besoins en personnel sont actuellement réexaminés de manière approfondie.

151. Pour permettre à la Mission de bénéficier d'une direction viable sur le long terme, il est proposé d'utiliser le poste existant de chef de l'appui à la Mission (D-1) pour pourvoir un poste temporaire de directeur adjoint d'appui à la Mission, (de même rang). Il faudrait un fonctionnaire de rang plus élevé pour coordonner tous les bureaux de secteur et pour donner régulièrement les conseils et orientations qui s'imposent. Le Directeur adjoint superviserait le fonctionnement au quotidien de tous les bureaux de secteur collaborant étroitement avec le Bureau du Coordonnateur régional. Il serait appelé à s'acquitter de fonctions clefs, notamment à s'assurer de la mise en œuvre de toutes les directives administratives. La création du poste temporaire de directeur adjoint permettrait au Directeur de l'appui à la Mission de se concentrer sur les tâches liées aux stratégies, à la planification, à l'élaboration de politiques et à la coordination avec le gouvernement du pays hôte, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies, tout en apportant un appui aux composantes militaire, de police et fonctionnelles.

152. Au lendemain du tremblement de terre, la charge de travail du Bureau du budget est devenue encore plus lourde et complexe, dès lors qu'il est devenu nécessaire de gérer avec soin les ressources de la Mission pour satisfaire les besoins opérationnels accrus. L'augmentation considérable du volume de travail du Bureau s'explique par la nécessité de répondre aux nombreuses requêtes émanant de multiples parties prenantes. Des postes supplémentaires doivent être créés car le Bureau s'est appuyé sur le déploiement temporaire de postes afin d'assurer l'exécution de tâches clefs, dont l'élaboration et l'exécution du budget, ainsi que la gestion des fonds d'affectation spéciale, les projets à effet rapide et le programme de lutte contre la violence communautaire.

153. À cet égard, il est proposé de créer deux postes de fonctionnaire des finances et du budget (hors classe) (P-4). Le premier fonctionnaire (P-4) serait chargé de l'exécution et du contrôle du budget approuvé de la Mission, ainsi que de conseiller et de former les membres du personnel pour ce qui est de la composante organique et de la composante appui, outre répondre aux demandes émanant des organes délibérants ou intergouvernementaux. Le second responsable (P-4) serait chargé de gérer et de contrôler les ressources du fonds d'affectation spéciale multidonateurs ainsi que celles affectées aux projets à effet rapide et aux programmes de lutte contre la violence communautaire, lesquelles ont sensiblement augmenté au lendemain du tremblement de terre. Le renforcement de la capacité du Bureau du budget permettrait également à la Mission de suivre l'application des recommandations issues de l'audit interne et de l'audit externe quant à l'exécution rapide des projets, ainsi que de répondre aux demandes d'audit dans ce domaine.

154. Il est proposé, en outre, de créer deux postes de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et six postes d'assistant (finances et budget) (4 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); les titulaires seraient chargés d'aider à l'établissement du budget et des rapports sur l'exécution du budget, et à contrôler l'affectation de crédits et de ressources se rapportant au fonds d'affectation spéciale, aux projets à effet rapide et aux programmes de lutte contre la violence communautaire.

155. Pour renforcer les fonctions et la coordination entre divers bureaux régionaux par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur régional, il est proposé de créer deux postes temporaires de fonctionnaire d'administration régional (P-4), qui seraient déployés aux Gonaïves et à Miragôane. Les titulaires seraient chargés de coordonner et de mettre en œuvre concrètement l'ensemble de l'appui administratif apporté dans les régions. Dans les limites des pouvoirs qui leur seraient délégués, les fonctionnaires d'administration régionaux devraient veiller au respect des règles et règlements financiers et administratifs lors de la prestation de services d'appui. En outre, ils devraient garantir et contrôler régulièrement la qualité de l'appui offert à l'ensemble des composantes de la Mission dans leurs domaines de compétence. Ils feraient directement rapport au Coordonnateur régional en chef.

156. En outre, il est proposé de créer quatre postes temporaires de fonctionnaire d'administration (P-3); les titulaires feraient office de responsable des opérations sur le terrain dans les quatre principaux bureaux régionaux à Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Léogâne et aux Cayes. Dans leurs domaines de responsabilité respectifs, ils aideraient à planifier, coordonner et fournir en temps utile des services d'appui aux composantes militaire, de police et fonctionnelles déployées.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes et augmentation de 29 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 37 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 postes provisoires

157. Le Bureau du Chef des services administratifs est responsable de la planification, de la coordination et de la fourniture des services administratifs afférents au personnel civil et militaire, et au personnel de police de la Mission. Au lendemain du tremblement de terre, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1908 (2010), a approuvé l'augmentation de l'effectif global de la force de la MINUSTAH aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation. Un centre de liaison et d'appui a par la suite été créé à Saint-Domingue pour y déployer le personnel de la Division de l'appui à la Mission qui n'a pas besoin d'être physiquement présent en Haïti pour s'acquitter de ses tâches. Compte tenu de la présence de services administratifs à la fois en Haïti et à Saint-Domingue, les effectifs devront être renforcés en vue d'assurer la fourniture effective des services en question à tout le personnel militaire, civil et de police. Au vu des responsabilités accrues découlant de l'élargissement de la Mission, il est proposé de créer un poste de temporaire de chef des services administratifs (D-1), afin de faire face à l'augmentation en volume, en ampleur et en complexité des services à fournir. Le titulaire du poste devra assumer les responsabilités administratives et financières propres à garantir le bon fonctionnement du Service, et assurer le suivi et la coordination des différents sites et composantes de la Mission.

158. En outre, il est proposé de créer deux postes de temporaire de fonctionnaire d'administration (1 P-4 et 1 P-3) pour aider le Chef des services administratifs (D-1) à assurer le contrôle de la qualité et la coordination dans les délais prescrits des activités des différents groupes relevant du Service.

159. Le Centre intégré de formation du personnel des missions est chargé de la coordination, de la conception, de la mise en place, du suivi, de l'évaluation et de l'exécution de programmes de formation à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission en Haïti et à Saint-Domingue, ainsi que des activités d'organisation des carrières pour tout le personnel de la Mission et de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Compte tenu de l'augmentation globale du volume et de l'élargissement des opérations de la Mission et du renforcement de ses composantes militaire, civile et de police, il est proposé de créer un poste provisoire d'assistant à la formation (Volontaire des Nations Unies), basé à Saint-Domingue, pour répondre aux besoins de formation accrus. Le titulaire du poste sera responsable de la coordination et de la gestion de toutes les activités de formation et tâches d'administration pour le bureau d'appui de Saint-Domingue, et devra notamment fournir des informations sur les services et cours de formation concernant les programmes d'orientation à l'intention du personnel et les compétences en matière de communication interne et de gestion.

160. Du fait de la révision de l'organigramme de la MINUSTAH, la Section des finances devra opérer à la fois à Port-au-Prince et à Saint-Domingue; il faudra donc mettre en place quatre unités administratives (caisse, groupe de la comptabilité, groupe des paiements et groupe des états de paie) dans chaque site. À cette fin, il est proposé de créer des postes de temporaire supplémentaires.

161. L'accroissement du volume des opérations financières et le développement des activités de déploiement et de gestion du personnel en Haïti et à Saint-Domingue se traduit par des responsabilités accrues en matière de gestion. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire de chef des finances (P-5). En outre, il est proposé de supprimer provisoirement trois postes de fonctionnaire des finances de la classe P-3 existants pendant la période de renforcement des effectifs et de les remplacer par trois postes de temporaire de fonctionnaire des finances de la classe P-4, afin d'absorber le surcroît de travail au titre du traitement des salaires, des indemnités et des droits à prestations du personnel de la MINUSTAH ainsi que du traitement des paiements aux fournisseurs, tout en veillant à assurer la transparence et le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies.

162. Par ailleurs, le Bureau du Chef des finances ayant été transféré à Saint-Domingue, il est proposé de créer un poste de temporaire d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national), pour s'acquitter des tâches suivantes : a) fournir des services de secrétariat et d'appui administratif au Chef des finances; b) centraliser la gestion et gérer le flux de la correspondance à Saint-Domingue; et c) tenir les états de présence du personnel de la Section à Saint-Domingue et en assurer le suivi.

163. La Section du personnel est chargée d'appliquer les nouvelles politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines, et de revoir les pratiques et procédures existantes compte tenu de l'évolution des besoins de la Mission. Elle veille également à ce que l'application des politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines soit conforme aux politiques et procédures établies.

164. Les effectifs actuels étant insuffisants pour répondre aux besoins accrus de la Section et offrir des services efficaces à la Mission, il est proposé de créer deux postes de temporaire, l'un de chef du personnel civil (P-5) et l'autre d'administrateur du personnel civil (P-3).

165. En mars 2010, la Mission a obtenu l'autorisation de sélectionner et de recruter du personnel sur le plan international, ce qui a contribué à accroître la charge de travail de la Section. Pour appuyer les activités de recrutement en cours, il est proposé de créer quatre postes de temporaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), pour apporter un appui en matière de recrutements et d'affectations et, notamment : a) veiller à pourvoir sans délai les postes de temporaire, conformément aux politiques et procédures établies; b) vérifier les demandes de recrutement et d'affectation présentées aux organes centraux de contrôle et les certifier conformes aux politiques et procédures établies; c) examiner les listes de candidats présélectionnés et participer aux entretiens d'embauche; et d) gérer les postes de temporaire et les tableaux d'effectifs.

166. La Section des achats est chargée d'acheter, au meilleur coût, les biens et services dont la MINUSTAH a besoin pour ses opérations, dans le respect des règles, règlements et directives établis. L'examen des effectifs actuels a fait apparaître qu'ils avaient été réduits au moment où la Mission entrait dans sa phase de stabilisation, ce qui avait allongé les délais de passation d'un grand nombre de marchés.

167. Outre les opérations d'achat courantes, la Mission continuera d'entreprendre des activités de grande ampleur pendant l'exercice 2010/11 dont la reconstruction des locaux des Nations Unies, la création d'un nouveau complexe intégré des Nations Unies à Port-au-Prince et de nouveaux bureaux régionaux intégrés à Léogâne et Jacmel. L'exécution de ces nouveaux projets suppose une large concertation et une importante coordination entre les organismes concernés, en vue d'aboutir à des accords sur les services communs. Par ailleurs, le renouvellement des contrats de location, qui portent sur des montants élevés, exigera que la Mission soit dotée de compétences et de ressources supplémentaires afin de pouvoir mener les activités de coordination, de négociation et de règlement des différends nécessaires pour faire face à l'inflation sur le marché de l'immobilier.

168. Pour améliorer l'efficacité des services actuels et faire face à l'augmentation des besoins opérationnels, il est proposé de créer les postes de temporaire suivants : un poste de chef de la section des achats (P-5), deux d'assistant aux achats (agents du Service mobile) et un de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national), afin de renforcer les effectifs de la Section des achats.

169. Étant donné la nature complexe de la majorité des contrats qui doivent être conclus et pour faire en sorte que tous les aspects juridiques et commerciaux des achats portant sur des montants élevés soient dûment pris en compte, il est proposé de créer un poste de temporaire de chef de la section des achats à la classe P-5 afin que les responsabilités en matière de gestion et de supervision soient au niveau approprié. À la lumière d'une étude sur la proximité géographique des régions de Léogâne et Jacmel et les infrastructures de communication et d'accès à ces régions, il est également proposé de créer deux postes de temporaire d'assistant aux achats (agent du Service mobile) pour aider le Chef de la Section des achats à gérer efficacement les marchés dans les deux régions. Leurs titulaires apporteront un appui spécialisé aux activités des deux bureaux régionaux en coordonnant les procédures d'achat et en établissant des relations directes avec des fournisseurs régionaux et locaux. Ils devront, notamment : a) recenser les fournisseurs locaux susceptibles de fournir des services de construction, d'entretien, de gestion des installations, de louage de services et de fourniture de matériaux de construction;

b) centraliser les demandes de marchandises et de services; c) contrôler les adjudications de marchés en privilégiant les fournisseurs régionaux; et d) établir des contrats et engager des négociations de façon à permettre aux fournisseurs locaux et régionaux d'adresser directement leurs demandes d'information au niveau régional.

170. La nécessité de vérifier l'existence et les moyens des fournisseurs et prestataires de services locaux s'est fait ressentir au lendemain du tremblement de terre. Il est proposé, à cet égard, de créer un poste de temporaire de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire sera chargé de mettre à jour le registre des fournisseurs et de faire jouer la concurrence en augmentant le nombre de fournisseurs locaux. En outre, en coordonnant les activités courantes d'achat sur le terrain, le titulaire du poste participera aux efforts que déploie la Mission en vue de renforcer les capacités nationales et d'améliorer les relations entre les fournisseurs locaux et la MINUSTAH, ce qui contribuera à mieux faire comprendre les pratiques d'achat de l'ONU aux fournisseurs locaux et régionaux et à améliorer la transparence des procédures d'achat.

171. Depuis le tremblement de terre, le volume de l'appui fourni par la Section des services généraux a plus que doublé non seulement à Port-au-Prince mais aussi aux Cayes, à Gonaïves et à Cap-Haïtien. En outre, de nouveaux camps ont été installés à Port-au-Prince (Camp Delta et état-major intégré de la Mission), à Léogâne et à Jacmel. Compte tenu de l'expansion de la Mission et de l'établissement de nouveaux bureaux et de nouveaux camps à travers Haïti, il est proposé de renforcer les moyens de la Section par des postes de temporaire.

172. Grâce à l'augmentation des effectifs militaires et de police autorisés pour la Mission et au nombre de sites de la Mission à travers le pays, la Section a déjà absorbé une forte augmentation de la charge de travail, ce qui n'est pas viable à long terme. Il est donc proposé d'accroître ses moyens pendant la période de renforcement des effectifs.

173. La Section des services généraux gère actuellement tous les baux de location, auparavant gérés par la Section du génie. À cet égard, il est proposé de créer un poste de temporaire de chef des services généraux (P-5) et un poste provisoire de spécialiste des services généraux (Volontaire des Nations Unies), pour assurer la liaison avec les responsables des Ministères des affaires étrangères et des finances et d'autres organismes gouvernementaux en ce qui concerne les questions liées aux baux de location relatives à des sites en Haïti et en République dominicaine. La Section sera également chargée d'inspecter tous les sites de la MINUSTAH et de préparer la documentation requise. S'agissant de l'appui à l'hébergement temporaire à bord d'un navire et à la gestion du camp d'hébergement fourni par l'ONU, il est proposé de créer quatre postes de temporaire d'assistant chargé des services généraux (agent des services généraux recruté sur le plan national).

174. Les attributions et les responsabilités du Groupe de la gestion des installations devraient s'étendre considérablement compte tenu de la création d'un nouvel état-major intégré de la Mission et du Camp Delta. En outre, la Mission gère actuellement trois bureaux régionaux à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Gonaïves et est en train de mettre en place un autre bureau régional à Léogâne et d'agrandir le bureau actuel de Jacmel. Compte tenu de l'accroissement des effectifs militaires et de police, il est à prévoir que d'autres sites seront créés. Tous ces sites auront besoin de l'appui et de la présence du Groupe pour superviser diverses fonctions de gestion des installations. Il est donc proposé de créer 10 postes de temporaire d'assistant à

la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour superviser le travail de plus de 220 vacataires dans la zone de la Mission.

175. L'augmentation des effectifs civils est en partie compensée par l'externalisation prévue d'une bonne partie des services généraux, notamment des services de gardiennage, d'entretien des locaux et de collecte et d'évacuation des déchets dans tous les bureaux en Haïti et à Saint-Domingue. Pour assurer le bon fonctionnement de ces services externalisés, il faudra doter tous les bureaux de postes de temporaire à pourvoir tant sur le plan international que sur le plan national.

176. Le Groupe des dossiers et des archives a entrepris d'archiver tous les fichiers inactifs de la Mission et d'introduire un nouveau système de classement électronique. Il est proposé de renforcer les moyens du Groupe en créant quatre postes de temporaire d'assistant à la gestion des dossiers (agent des services généraux recruté sur le plan national) au sein du Groupe des dossiers et des archives et un poste de temporaire de planton (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour assurer le service du courrier et de la valise diplomatique ainsi que la reproduction, compte tenu de la présence de sites de la Mission à Port-au-Prince et à Saint-Domingue.

177. Du fait de l'intensification des activités dans les régions, il est proposé de créer deux postes de temporaire de spécialiste des services généraux (Volontaire des Nations Unies) afin de renforcer les huit postes existant déjà dans chaque région. Les titulaires de ces postes seront chargés de toutes les activités ayant trait aux services généraux dans les régions, notamment la gestion des installations, les opérations de réception et d'inspection, le contrôle du matériel et la gestion et la tenue des stocks. Ils superviseront aussi le travail de tout le personnel recruté sur le plan national dans leur région respective. En outre, et compte tenu du fait que la Mission a mis en place ses propres décharges équipées d'incinérateurs aux Cayes, à Gonaïves, à Cap-Haïtien et à Port-au-Prince, le Groupe de la cession du matériel devra être doté de quatre postes de temporaire d'assistant à la cession du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de trois postes de temporaires d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour apporter un appui aux activités de cession et de contrôle du matériel et établir les inventaires.

178. Avant le tremblement de terre, le Groupe des voyages traitait en moyenne environ 3 200 voyages officiels par an. Compte tenu du renforcement des effectifs en uniforme, il est à prévoir que la charge de travail du Groupe augmentera, passant à quelque 8 000 voyages officiels d'ici à la fin de 2010, la Mission ayant reçu une délégation de pouvoir concernant le traitement des voyages officiels des membres de la Police des Nations Unies et des officiers d'état-major.

179. Il ressort d'une analyse comparative récente qu'il est plus rentable d'utiliser l'aéroport international de Saint-Domingue que celui de Port-au-Prince pour les arrivées et les départs de vols internationaux. Le Groupe des voyages devrait donc continuer d'utiliser Saint-Domingue comme principal port d'embarquement et de débarquement du personnel de la MINUSTAH. En conséquence, compte tenu de l'augmentation des effectifs militaires et civils et de police de la Mission, il est proposé de renforcer les capacités du Groupe des voyages en créant deux postes de temporaire d'assistant chargé des voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national), pour absorber la charge de travail accrue de la Mission en matière

de voyages. L'un des assistants sera affecté à Saint-Domingue et l'autre à Port-au-Prince, l'objectif étant de renforcer la capacité du Groupe des voyages à fournir un appui en matière d'obtention de visas à tout le personnel de la Mission.

180. En outre, la Section des services généraux devra être dotée de 4 postes de temporaire répartis comme suit : a) 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue; b) 1 poste de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) pour assumer des fonctions relatives au budget et à la facturation, notamment prendre les dispositions les plus économiques pour l'Organisation concernant l'organisation des voyages et veiller à ce que les contrats conclus avec des agences de voyage soient pleinement respectés; et c) 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour assurer le suivi et le contrôle des comptes financiers de la Section.

181. Le Groupe de la gestion des marchés est chargé de l'administration et de la coordination de tous les marchés conclus par la Mission avec des fournisseurs. Le volume de travail du Groupe devrait augmenter, compte tenu du rôle de la Mission dans la reconstruction d'Haïti, qui nécessitera un nombre important de contrats de services. À cet égard, il est proposé de créer les postes de temporaire suivants : un poste de chef du Groupe de la gestion des marchés (P-4), deux postes de responsable des marchés (P-3), deux poste d'assistant (agent du Service mobile) et un poste d'inspecteur (Volontaire des Nations Unies).

182. En raison de la complexité et de l'importance des nouveaux marchés relatifs aux services externalisés, le poste du chef du Groupe doit être classé au niveau de responsabilité approprié. Il est donc proposé de créer le poste de temporaire du chef du Groupe de la gestion des marchés à la classe P-4 car il est prévu que l'administration et le contrôle de l'exécution des marchés seront plus difficiles à assurer, compte tenu de la précarité de la conjoncture et des dégâts considérables causés aux installations de la Mission. En outre, du fait de la perte de certains gros fournisseurs, la Mission va devoir faire appel à des fournisseurs moins importants et aura besoin de ressources supplémentaires pour assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés conclus avec eux. Le Groupe devra en effet assurer un suivi plus rigoureux de l'exécution des marchés pour réduire les risques de litige ou d'interruption de service.

183. À la Section des conseils et des services sociaux à l'intention du personnel, il est proposé de créer un poste de temporaire de chef de section (P-5). Le titulaire du poste sera responsable de la supervision et de l'administration des services de conseil et d'aide sociale à Port-au-Prince, au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue et dans les 10 régions. Il pilotera les activités ayant trait à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes psychosociaux destinés aux nombreux fonctionnaires qui, ayant survécu au tremblement de terre, continuent d'être aux prises avec les effets du traumatisme qu'ils ont vécu.

184. Outre le renforcement des capacités en matière d'accompagnement personnalisé et la coordination de la gestion des dossiers, le Chef de section facilitera également la tenue d'un plus grand nombre de séances de formation psychosociale à l'intention des membres de la MINUSTAH, ce qui permettra d'organiser par la suite des programmes de formation menés par des spécialistes du soutien psychosocial dans la zone de la Mission, en tenant compte des divers problèmes psychosociaux et des différents niveaux de stress endurés par les

membres de la Mission, allant du stress traumatique sévère aux troubles post-traumatiques.

185. La priorité absolue est donc de mettre en place des programmes permettant de faire face aux problèmes psychologiques engendrés par le stress et le traumatisme, des programmes visant à prévenir l'anxiété et l'apparition tardive d'un traumatisme, ainsi que de créer un climat propice en donnant des instructions et des orientations aux responsables et en mettant en œuvre des programmes visant à améliorer le bien-être du personnel. À cet égard, il est proposé de créer un poste de temporaire de conseiller du personnel (P-3) pour dispenser des conseils individuellement ou en groupe aux membres du personnel des Nations Unies et aux personnes qui sont à leur charge en République dominicaine. Le titulaire du poste sera chargé de concevoir, d'organiser et de diriger des sessions de formation sur le stress et les questions liées au stress à l'intention du personnel militaire, civil et de police. En outre, il sera responsable de l'organisation des interventions relatives au traumatisme émotionnel et au stress traumatique, notamment aux troubles post-traumatiques, dont souffre le personnel civil, militaire et de police des Nations Unies.

186. Par ailleurs, il est proposé de créer deux postes de temporaire de conseiller adjoint (un agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national). Les titulaires de ces postes s'acquitteront des tâches suivantes : a) fourniture de conseils individuellement ou en groupe au personnel militaire, civil et de police des Nations Unies ainsi qu'aux personnes qui sont à la charge du personnel recruté sur le plan national; b) animation de sessions de formation sur le stress et les questions connexes à l'intention du personnel militaire, civil et de police; c) visites dans les bureaux des Nations Unies à Port-de-Paix et à Saint-Marc afin de mettre en place des activités de prévention et d'atténuation du stress; d) liaison avec les spécialistes et les médecins locaux de la région; e) évaluation du stress personnel et au niveau de l'organisation ainsi que des facteurs d'adaptation; f) préparation des interventions contre le traumatisme émotionnel et le stress traumatique, notamment les troubles post-traumatiques, dont souffre le personnel militaire, civil et de police; g) contrôle et suivi des interventions contre le stress des fonctionnaires les plus touchés dans les régions; et h) aide au personnel médical des Nations Unies en vue de fournir une assistance psychosociale pour le traitement et le suivi des fonctionnaires dans les infirmeries civiles et militaires de niveau I.

187. Il est proposé de créer un poste de temporaire de conseiller du personnel adjoint (agent du Service mobile) au bureau régional de Gonaïves pour améliorer la continuité des services, traiter plus rapidement les demandes imprévues et offrir des services réguliers de conseil et de règlement de conflits au personnel et aux responsables de la Mission.

188. Les activités de la Section des services médicaux sont conformes aux politiques et directives médicales publiées par la Division des services médicaux du Département de la gestion et par les Services de soutien sanitaire du Département de l'appui aux missions. La Section des services médicaux fournit des services médicaux aux fonctionnaires de la Mission pour améliorer et préserver leur santé, compte tenu de leur état de santé et de leur environnement de travail, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Les services fournis par la Section des services médicaux s'étendent à tout le personnel de la MINUSTAH, aux vacataires

et aux agents temporaires, ainsi qu'au personnel des organismes des Nations Unies et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises.

189. Après le tremblement de terre, le système national de santé, notamment les installations et les services médicaux, s'est effondré. La situation sanitaire du pays s'est dégradée avec l'apparition de nouvelles maladies peu répandues en Haïti. L'état de l'environnement, du fait de l'absence de services de collecte et d'élimination des déchets, s'est détérioré et l'accès à l'eau potable s'est restreint, toutes les sources d'eau à Port-au-Prince étant contaminées. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de temporaire de chef du Service médical (P-5) pour aider le Ministère haïtien de la santé et le module sectoriel santé à élaborer des stratégies permettant de faire face aux problèmes sanitaires du pays et d'établir des directives relatives aux risques pour la santé des travailleurs, qui contribuent à réduire la productivité du personnel de la Mission. Le titulaire du poste assurera également l'application des normes techniques médicales des Nations Unies au personnel de la MINUSTAH et supervisera l'administration des infirmeries et dispensaires des Nations Unies installés dans la zone de la Mission ainsi que du personnel médical des Nations Unies recruté sur les plans international et local.

190. Pour assurer le fonctionnement 24 heures sur 24 de la Section des services médicaux, il est proposé de créer un poste de temporaire de médecin (P-3), pour assurer l'intérim en l'absence du Chef du Service médical. Le titulaire du poste tiendra des réunions d'information à l'intention des nouveaux fonctionnaires, participera à l'éducation sanitaire, supervisera les questions relatives aux soins de santé et à l'hygiène ainsi que l'application de mesures de prophylaxie dans la région sous sa responsabilité. Il coordonnera l'évacuation sanitaire primaire et accompagnera les patients le cas échéant. Il supervisera également les normes relatives aux soins médicaux fournis par la Section et établira les rapports demandés par le Chef du Service médical; il veillera aussi à l'application des politiques au niveau régional sous la supervision du Chef du Service médical. Il sera affecté à Port-au-Prince et fera partie de l'équipe d'urgence qui sera déployée à Saint-Domingue, le cas échéant.

191. Compte tenu des difficultés engendrées par le tremblement de terre et des besoins accrus de services médicaux dus à l'élargissement de la Mission, il est proposé de créer un poste de temporaire d'infirmier en chef (agent du Service mobile) à Port-au-Prince. Le titulaire du poste rendra compte au Chef du Service médical et sera responsable, conformément aux politiques et procédures des Nations Unies, des tâches relevant de la pratique infirmière relatives aux certificats médicaux d'aptitude physique, aux urgences médicales et à la formation en cours d'emploi du personnel infirmier. Il tiendra des réunions d'information à l'intention des nouveaux fonctionnaires, participera à l'éducation sanitaire et facilitera des stages réguliers de remise à niveau à l'intention des infirmiers. Il s'acquittera également de fonctions d'administration médicale ayant trait au budget, aux achats et à la gestion des ressources humaines.

192. La Section des services médicaux fonctionne 24 heures sur 24 mais ses services ambulanciers n'ont pas de médecin attitré et la Mission n'a pas les capacités médicales nécessaires pour faire face à des urgences. Il est donc proposé de créer deux postes de temporaire de médecin (Volontaire des Nations Unies). L'un des médecins fera partie de l'équipe médicale d'urgence affectée aux ambulances et s'occupera de stabiliser la victime et d'assurer son transport, en toute sécurité, à

l'installation médicale la plus proche. L'autre médecin fera partie de l'équipe médicale d'urgence qui sera affectée à Saint-Domingue.

193. Il est en outre proposé de créer deux postes d'infirmier (un poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste provisoire de Volontaire des Nations Unies) qui feront partie de l'équipe d'intervention d'urgence des services ambulanciers opérant 24 heures sur 24 et aideront le médecin lors d'un transport de victime. Les titulaires seront responsables du bon état et de la disponibilité du matériel et feront également partie de l'équipe d'urgence qui sera affectée à Saint-Domingue, si besoin est.

194. Il est également proposé de créer deux postes de technicien de laboratoire (un poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste provisoire de Volontaire des Nations Unies) et un poste de temporaire de conducteur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national), pour faire face à la charge de travail accrue des laboratoires résultant de l'augmentation du personnel militaire, civil et de police. Les techniciens de laboratoire renforceront la capacité de la Section d'exécuter les travaux de laboratoire dans les délais requis. Le conducteur ambulancier fera partie de l'équipe d'intervention d'urgence et veillera à l'entretien des ambulances pour assurer le transport rapide des patients, inspectera tous les jours le parc ambulancier et vérifiera que le matériel et les fournitures médicales sont au complet dans les ambulances.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes et augmentation de 48 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 36 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 18 postes

195. L'appui logistique d'une mission de maintien de la paix repose sur les Services d'appui intégrés. Afin que les ressources logistiques limitées puissent être utilisées de façon efficace, rationnelle, rentable et rapide, il importe qu'elles soient regroupées, contrôlées au niveau central et utilisées de façon intégrée en fonction des priorités établies.

196. À la suite du tremblement de terre, l'ampleur, la portée et le niveau des responsabilités confiées au Bureau du Chef se sont nettement accrus en raison de l'élargissement du mandat de la Mission à l'appui à différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de l'augmentation des effectifs militaires, policiers et civils, de la mise en place d'un nouveau quartier général intégré de la Mission et d'un quartier général régional à Léogâne, du reclassement du bureau régional de Jacmel en quartier général régional principal et de la création du Centre de liaison et d'appui à Saint-Domingue. Afin, en outre, de faire face à la nécessité d'assurer que les décisions nécessaires sont prises rapidement dans le cadre d'une infrastructure d'appui intégrée à la suite du tremblement de terre, il est proposé de créer des postes de temporaire pour le Chef des Services d'appui intégrés (D-1) et le Chef du Groupe du matériel appartenant aux contingents (P-4).

197. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant administratif (Service mobile) afin de renforcer la capacité du Bureau du Chef à s'acquitter des tâches administratives et financières qui découlent de l'accroissement de l'ampleur et de la portée des attributions des services d'appui dans la zone de la Mission. Le titulaire du poste serait placé sous l'autorité directe du Chef des Services d'appui intégrés et chargé d'exercer des fonctions touchant à l'administration, au personnel et au budget, dont l'examen et le suivi des dépenses budgétaires, la rédaction de la correspondance et la gestion des questions concernant le personnel. Il serait également chargé de gérer les procédures de sélection et de recrutement du personnel, de préparer et d'organiser les jurys d'entretien, d'établir les comptes rendus d'entretien, de constituer une base de données aux fins du recrutement et de rédiger les recommandations présentées aux organes centraux de contrôle pour le personnel des missions.

198. Vu que le Bureau aurait davantage de responsabilités, il serait nécessaire de renforcer la coordination et la gestion des équipes d'inspection et des sections d'appui. Il est par conséquent proposé de créer un poste de temporaire pour un administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) afin de rationaliser les niveaux de responsabilité attribués actuellement aux chefs d'équipe de la catégorie du Service mobile. Le titulaire serait chargé à titre principal de la gestion quotidienne des équipes d'inspection, de la planification des opérations, de l'organisation du calendrier et de la coordination des équipes, ainsi que de l'interaction et de la coordination avec les sections d'appui. Il aurait la responsabilité d'analyser les inspections, de formuler des observations sur le matériel et, en consultation avec le Chef du Groupe, d'établir les orientations stratégiques et les besoins en ressources du Groupe. Le Coordonnateur militaire prendra le contrôle des contingents militaires alors que les responsabilités du Coordonnateur policier s'étendront à toutes les unités de police constituées et à certaines petites unités militaires d'appui.

199. Il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des assistants chargés du matériel appartenant aux contingents (Service mobile) afin de coordonner les équipes d'inspection compte tenu de l'augmentation des effectifs autorisés des contingents militaires et des unités de police constituées et de la plus grande fréquence des inspections, partant de la nécessité de produire davantage de rapports et de gérer davantage de dossiers.

200. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents est également chargé de surveiller de près l'exécution du budget et d'établir les rapports d'exécution. Il est proposé, à cet égard, de créer un poste de fonctionnaire chargé du budget (Volontaire des Nations Unies) afin de suivre l'exécution du budget, l'établissement des rapports d'exécution et la réalisation des projections, et de définir les crédits dont le Groupe a besoin en tenant compte de l'accroissement des besoins en ressources découlant du déploiement d'effectifs supplémentaires dans les contingents militaires et les unités de police constituées.

201. Du fait de la catastrophe provoquée par le tremblement de terre, toutes les opérations de la Mission et les activités qui lui ont été prescrites ont été étendues. Il serait donc nécessaire d'étoffer le Centre mixte des opérations logistiques pour qu'il puisse fournir l'appui nécessaire : a) à la mise en place d'un nouveau quartier général intégré de la Mission; b) à la création d'un quartier général régional à Saint-Domingue et à Léogâne; c) au reclassement du bureau de Jacmel en quartier général

régional principal; d) au renforcement de l'appui accordé aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et au Gouvernement haïtien en matière d'action humanitaire de secours et de relèvement; et e) à l'augmentation des effectifs militaires et policiers.

202. La mise en place de la nouvelle structure des sous-régions appuyées par le Centre mixte à Port-au Prince nécessiterait que ce dernier dispose d'un niveau de supervision et de responsabilité supérieur pour apporter son plein soutien à l'expansion de la Mission, fournir, à tous les niveaux, un appui aux composantes militaire, policière et technique de la Mission, et être en mesure de réagir promptement à l'évolution des besoins opérationnels et de déployer rapidement des forces militaires ou policières, tout en poursuivant son appui aux secours humanitaires. Il est par conséquent proposé de créer un poste de temporaire pour le Chef du Centre mixte des opérations logistiques (P-5).

203. Le Groupe de la planification du Centre mixte est chargé non seulement de fournir un appui dans les domaines qui ont trait aux services d'appui intégrés, comme les déploiements, les transferts, les rapatriements, et plans connexes, et la reconnaissance, mais dans ceux liés à l'élaboration de plans à long terme à l'échelle de la Mission, ces derniers étant particulièrement détaillés, assortis de délais impératifs et sujets à changement au gré d'imprévus ou de l'évolution de la situation. En conséquence, des effectifs supplémentaires seraient nécessaires afin de pouvoir renforcer les fonctions de contrôle et de supervision propres à assurer la satisfaction des besoins de la Mission de façon continue et réactive tout en établissant des prévisions sur la base du plan de mise en œuvre de la Mission et de la stratégie d'appui à la Mission. Il est proposé, à cet égard, de créer un poste de temporaire pour le Chef de la planification (P-4). Afin d'augmenter les capacités du Groupe, il est proposé de créer un autre poste de temporaire pour un planificateur (P-3), qui serait chargé d'exercer toutes les fonctions de planification relatives à l'établissement de plans à long terme, détaillés et assortis de délais impératifs dans la zone de la Mission.

204. Il est proposé, en outre, de créer trois postes de temporaire pour des fonctionnaires chargés de l'information et de l'établissement des rapports (P-3) afin de mieux donner les moyens au Centre de fournir les renseignements les plus actuels sur l'état des capacités critiques de la Mission au Directeur de l'appui à la Mission, poste dont la création est proposée, et au Chef des services d'appui intégrés. Il est essentiel de maintenir ces postes à ce niveau dans l'optique de l'expansion du Centre, du renforcement des capacités régionales et de l'augmentation des effectifs autorisés des contingents militaires et des forces de police. L'augmentation correspondante des capacités et des besoins de la Mission font que cette dernière aura d'autant plus besoin de disposer d'informations en temps réel.

205. Léogâne, qui est située à l'épicentre du tremblement de terre de janvier 2010, a subi des destructions à grande échelle. L'ampleur des secours humanitaires menés dans cette région appelle la création immédiate d'un nouveau bureau régional. Compte tenu de la nécessité de coordonner l'appui considérable apporté par la Mission aux secours humanitaires, l'aide au Gouvernement haïtien (en matière d'état de droit, de sûreté et de sécurité et de renforcement des institutions), et l'appui aux organisations jusqu'alors indépendantes participant aux secours humanitaires, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire (P-3) au bureau régional du Centre.

206. Il en va de même à Les Cayes, où il sera nécessaire de coordonner l'appui massif apporté par la Mission aux secours humanitaires, l'aide au Gouvernement haïtien (en matière d'état de droit, de sûreté et de sécurité et de renforcement des institutions), et l'appui aux organisations jusqu'alors indépendantes participant aux secours humanitaires. Il est proposé, à cet égard, de créer également un poste de temporaire pour un fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire (P-3).

207. Il serait en outre nécessaire de créer cinq postes de temporaire pour des assistants au soutien logistique (Service mobile) afin de permettre le passage de la structure d'appui précédente composée de trois régions administratives divisées en sous-régions à 10 régions dotées de tout le personnel voulu et pleinement opérationnelles appuyées par le Centre, à Port-au-Prince. Cette nouvelle structure permettra de disposer des ressources humaines nécessaires pour appuyer pleinement l'expansion de la Mission, en fournissant, à tous les niveaux, un appui aux composantes militaire, policière et technique, et en lui permettant de réagir à l'évolution des besoins opérationnels et aux déploiements de contingents ou de forces de police, et de continuer à fournir un appui aux secours humanitaires. Il serait par conséquent nécessaire de créer cinq postes de temporaire pour des assistants au soutien logistique (Service mobile), respectivement dans les régions de Port-de-Paix, Miragôane, Fort Liberté, Hinche et Jacmel, afin de répondre aux besoins immédiats.

208. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant administratif (Service mobile) auprès du Chef du Centre pour l'aider dans ses tâches administratives.

209. La charge de travail de la Section du contrôle des mouvements s'est considérablement alourdie du fait de l'augmentation des besoins liés à la circulation des passagers et des marchandises provoquée par l'accroissement des effectifs militaires et policiers, qui atteignent respectivement 8 940 et 4 391 personnes, la mise en place de nouveaux bureaux régionaux à Saint-Domingue et à Léogâne, l'expansion du bureau régional à Jacmel, l'intégration d'organismes des Nations Unies et le renforcement de l'appui logistique au Gouvernement haïtien. Afin d'assurer la fourniture ininterrompue de services sûrs et efficaces, et compte tenu des problèmes et des risques associés au transport aérien, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un agent de la régulation des mouvements (P-3) afin de contribuer à la surveillance et à la gestion des activités de contrôle des mouvements.

210. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant au budget (Service mobile) afin de renforcer les capacités administrative et budgétaire de la Section (qui ne compte pour l'heure qu'une seule personne recrutée sur le plan national) en prévision de l'expansion de l'ampleur et de la portée des opérations de contrôle des mouvements de la Mission. Le titulaire du poste serait placé sous l'autorité directe du Chef de la Section du contrôle des mouvements et chargé de remplir des fonctions touchant à l'administration, au personnel et au budget, dont la gestion de questions relatives aux effectifs.

211. En raison de l'accroissement des effectifs de la Mission, de la mise en place de bureaux régionaux à Saint-Domingue et à Léogâne et de l'expansion du bureau régional à Jacmel, il est proposé de créer cinq postes de temporaire pour des assistants au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin d'assurer la continuité des services et le traitement sûr et efficace des besoins liés au transport des passagers.

212. Par suite de l'expansion des quatre bureaux régionaux à Hinche, Jacmel, Port-de-Paix et Port-au-Prince, du déploiement d'effectifs supplémentaires dans les unités de police constituées et de l'intégration d'organismes des Nations Unies, il est proposé de créer quatre postes d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaires des Nations Unies) pour remplir, dans ces régions, des fonctions de contrôle liées aux demandes de mouvement de passagers et de marchandises; aux réservations, aux manifestes, à l'embarquement et au débarquement des passagers ainsi qu'au chargement et au déchargement des bagages; au respect des normes de sécurité définies par l'Association du transport aérien international (IATA); et à l'inspection des marchandises dangereuses et à l'établissement de la documentation correspondante. Les effectifs actuels ne comprennent qu'un agent recruté sur le plan national et ne suffisent pas pour remplir les activités prescrites.

213. La Section du génie assure la maintenance technique des installations de la MINUSTAH et fournit un appui technique aux contingents militaires et policiers déployés dans la zone de la Mission. Afin de satisfaire correctement les besoins croissants de cette dernière, il est proposé de créer des postes de temporaire supplémentaires qui permettront à la Section de remplir comme il convient ses fonctions d'appui technique dans la région principale de Port-au-Prince et au profit des 10 bureaux régionaux à Cap-Haïtien, Jérémie, Les Cayes, Les Gonaïves, Port-de-Paix, Jacmel, Miragoâne, Léogâne, Fort-Liberté et Hinche, et du Centre de liaison et d'appui, à Saint-Domingue.

214. Les tâches relatives à la gestion et à l'exécution de projets de génie sont actuellement accomplies par des vacataires. Il est donc proposé de créer des postes de temporaire supplémentaires pour remplir les fonctions spécialisées nécessaires au soutien de tous les projets en cours. Il a également été décidé que 82 grands projets cruciaux devront être achevés dans les délais impartis, conformément aux activités prescrites à la Mission.

215. À la suite du tremblement de terre, le volume, la portée et le niveau des opérations de génie se sont accrus dans tous les domaines : construction de logements et de bureaux pour les nouveaux effectifs militaires et policiers; construction de bureaux pour le nouveau personnel civil; construction de nouveaux bureaux pour les sections précédemment logées à l'hôtel Christopher; rénovation des installations de la MINUSTAH endommagées ou détruites par le tremblement de terre; édification d'un camp d'hébergement d'une capacité de 250 personnes; réalisation de 82 grands projets de génie; construction d'une nouvelle Maison des Nations Unies; et fourniture d'un appui au Gouvernement haïtien pour résoudre toutes sortes de problèmes techniques et en vue de l'organisation des élections à venir. Il est proposé, à cet égard, de créer un poste de temporaire pour un ingénieur en chef (P-5).

216. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un ingénieur civil (P-4). Le titulaire du poste serait placé sous la supervision de l'ingénieur en chef et chargé d'examiner les tâches de planification, de conception, de construction et d'entretien ayant trait à la reconstitution des installations de la Mission et de fournir des conseils à cet égard. Il aurait pour tâche d'évaluer et d'examiner les documents de projet et d'analyser les cahiers des charges qui figurent dans les propositions de projet afin d'en vérifier l'exactitude, la qualité, la faisabilité et le chiffrage, et de formuler des recommandations pour résoudre les problèmes

techniques. Il serait également amené à élaborer des stratégies et des plans de travail permettant d'assurer l'intégration effective des opérations de génie.

217. Il est également proposé de créer trois postes de temporaire à la classe P-3 : a) un poste d'ingénieur civil, qui réaliserait des inspections, fournirait des conseils techniques et superviserait les opérations de soutien technique; b) un poste d'ingénieur électrotechnicien, qui gèrerait la réalisation des schémas de tous les réseaux électriques des nouveaux et anciens locaux de la MINUSTAH et superviserait la fourniture de l'appui électrotechnique dans la zone de la Mission; et c) un poste d'architecte, qui procèderait à l'examen et à l'inspection du plan et du cahier des charges des projets.

218. À l'heure actuelle, le personnel du Groupe chargé de la gestion du système d'information géographique (SIG) se compose d'un chef de groupe et de deux spécialistes (Volontaires des Nations Unies). Le Groupe a eu des difficultés à fournir les services d'information géographique nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels et n'est pas en mesure de collecter par anticipation et de diffuser efficacement et rapidement des données géographiques pour satisfaire les besoins croissants. Afin de faire face aux besoins des équipes de terrain qui nécessitent davantage d'informations géospatiales et de cartes et compte tenu de la nécessité de collecter et d'actualiser les informations en fonction de la situation sur le terrain, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire de l'information (P-2). Le tremblement de terre a également entraîné une nette augmentation des besoins en services géospatiaux.

219. Il est également proposé de créer quatre postes de temporaire pour des techniciens en ingénierie (Service mobile). Deux techniciens seraient affectés à Port-au-Prince pour superviser la réalisation de nouveaux projets et les deux autres seraient affectés à Gonaïves et à Les Cayes pour faire face à l'accroissement des projets de génie civil dans ces régions.

220. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un fonctionnaire du budget (Service mobile). Le titulaire serait placé sous l'autorité directe de l'ingénieur en chef et chargé de superviser les fonctions du Groupe du budget et de l'administration de la Section du génie. Il aurait pour fonction de gérer et de superviser les activités du Groupe et de veiller au respect des obligations en matière d'établissement de rapports.

221. Le tremblement de terre a détruit ou endommagé une grande partie des avoirs de la Section, qui a donc dû remplacer et racheter des avoirs et du matériel pour pouvoir fournir l'appui technique nécessaire à la Mission. Actuellement, la valeur des avoirs et du matériel de la Section est estimée à 58 millions de dollars. Il est proposé, à cet égard, de créer un poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel (Service mobile). Le titulaire aiderait le Groupe de la gestion du matériel et des avoirs de la Section à faire face à un surcroît de travail lié à la radiation et à la codification des avoirs.

222. En raison de l'ouverture d'un nouveau quartier général régional à Jacmel, il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des assistants ingénieurs (Service mobile). Les titulaires seraient chargés de coordonner et de mener des nouveaux projets dans la zone de la Mission. Ils organiseraient également des chantiers de construction et superviseraient tous les travaux réalisés par les équipes ou les sous-traitants extérieurs à Port-au-Prince.

223. Il serait également nécessaire de créer un poste de temporaire pour un administrateur SIG (Service mobile) compte tenu du grand nombre de routes, installations de l'ONU et autres infrastructures endommagées qui doivent être évaluées plus avant et validées. Toutes les ressources du Groupe SIG devront être mobilisées pour procéder à l'attribution, à la validation et à la production des cartes. Le Groupe serait également amené à effectuer des missions quotidiennes sur le terrain pour établir des plans à grande échelle des villes ainsi que des cartes des terrains d'aviation, des camps de déplacés, et des contingents militaires et policiers, et d'autres cartes thématiques. La fourniture de services SIG est également nécessaire pour soutenir l'accroissement de l'effectif autorisé des forces militaires et policières qui seraient déployées à Port-au-Prince pour veiller au maintien d'un climat de sécurité pendant les élections à venir.

224. Il est proposé de créer trois postes de temporaire pour des ingénieurs (administrateurs recrutés sur le plan national). Les titulaires seraient chargés de superviser les principales tâches liées aux nouveaux chantiers de construction de la Mission. Un ingénieur d'études fournirait un appui à la planification, à la conception et à l'estimation des coûts des projets et deux ingénieurs civils aideraient à la supervision des grands projets de construction.

225. Il est proposé de créer 10 postes de temporaire pour des assistants ingénieurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les titulaires seraient chargés d'aider à la supervision des travaux de construction, de réfection et d'entretien qui sont en cours à Port-au-Prince, à Saint-Domingue et ailleurs. Un technicien de laboratoire et un technicien de traitement de l'eau et des eaux usées (agents des services généraux recrutés sur le plan national) auraient pour tâche d'effectuer des analyses de l'eau et de contrôler les paramètres opératoires de l'usine.

226. Il est, de plus, proposé de créer six postes de superviseur des travaux (Volontaires des Nations Unies). Les titulaires seraient chargés de superviser les chantiers en cours à Port-au-Prince et à Léogâne. Ils seraient aussi chargés de la conception assistée par ordinateur (logiciel AutoCAD), de la production de nouvelles cartes et de la mise à jour du système Galileo sur les avoirs et le matériel de la Mission dans la région.

227. À la suite du tremblement de terre, la Section des communications et de l'informatique a procédé à un examen détaillé de l'augmentation du volume et de la portée des responsabilités qui incombent au Chef de la Section et aux chefs de Groupe. Il est par conséquent proposé de supprimer à titre provisoire deux postes existants de responsable de la communication (P-3) et d'informaticien (P-3) pendant la période de renforcement des effectifs et, en lieu et place, de créer deux postes de temporaire pour le Chef de la Section (P-5) et le Chef des communications et de l'informatique (P-4) en tenant compte : a) de la création d'un nouveau quartier général intégré de la Mission et de quartiers généraux régionaux à Saint-Domingue et à Léogâne; b) de la fourniture d'une assistance aux organismes des Nations Unies et au Gouvernement haïtien en matière de secours humanitaires d'urgence et de relèvement; et c) de l'augmentation de l'effectif autorisé du personnel militaire, policier et civil.

228. La Section sera amenée à fournir un appui rapide, régulier et continu au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue pour répondre à ses besoins en matière de communication et d'informatique. Pour assurer la fourniture de services efficaces et

rapides au personnel de la MINUSTAH et veiller à ce que le matériel appartenant aux Nations Unies soit utilisé de façon responsable et à ce que les contrôles sur les mouvements et l'utilisation à bon escient du matériel de communication et informatique de l'ONU, et des fournitures connexes, soient renforcés, la Section aura besoin d'établir un entrepôt à Saint-Domingue et d'en assurer l'entretien. Il est proposé, à cet effet, de créer un poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel (Volontaire des Nations Unies) qui serait chargé d'aider à la gestion de l'entrepôt.

229. Le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue étant doté d'environ 200 personnes, il serait nécessaire qu'il dispose d'un appui en matière de facturation téléphonique interne car le Centre relève d'un système de facturation différent auquel il n'est pas possible d'accéder à distance pour contrôler les communications téléphoniques depuis Port-au-Prince. La Section aurait donc besoin de personnel supplémentaire affecté à la facturation téléphonique et il est proposé, à cet effet, de créer un poste d'assistant à la facturation téléphonique (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire serait chargé des fonctions suivantes : a) traitement des factures téléphoniques pour les lignes terrestres et mobiles aux fins de certification et de règlement; b) classement et enregistrement des factures et des paiements afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité de la documentation relative aux comptes téléphoniques; c) élaboration et diffusion de rapports mensuels détaillés sur les communications téléphoniques; et d) vérification et rapprochement des factures pour s'assurer du respect des instructions et procédures en vigueur.

230. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un agent chargé des transports (P-4) à la Section des transports. Le titulaire serait chargé d'un vaste éventail de tâches administratives, budgétaires et financières pour répondre aux besoins de la Section. Il serait tenu d'avoir une connaissance théorique et pratique du Règlement financier et des règles de gestion financière et du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir conseiller le Chef des transports sur toute une série de questions de fond touchant à l'administration, aux ressources humaines et aux finances. Il serait également chargé de fonctions de coordination directe pour les bureaux de transport régionaux. En outre, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un agent chargé des transports (P-3). Le titulaire serait chargé de coordonner les activités de la composante gestion du parc de véhicules de la Section, qui s'inscrit dans le cadre d'une opération de transport de grande envergure.

231. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un gestionnaire des magasins et des fournitures (Service mobile) afin de faire face à l'accroissement du parc de véhicules de la Mission suite au renforcement des effectifs militaires, policiers et civils. Les fonctions attachées au poste s'accompagneraient d'importantes responsabilités financières et administratives, le titulaire étant chargé de superviser et de gérer le budget annuel de la Section, qui s'élève à plus de 3 millions pour les pièces de rechange et les fournitures. Il lui appartiendrait également de veiller à l'acquisition, en temps voulu, des pièces de rechange pour assurer l'approvisionnement nécessaire à l'entretien du parc de véhicules.

232. Il est également proposé de créer un poste de temporaire pour un chargé de l'entretien du parc de véhicules (Service mobile). Le titulaire serait chargé de la gestion d'ensemble des opérations de réparation et d'entretien du parc de véhicules de la Mission. La capacité de la Section à assurer l'entretien de ce parc aurait besoin

d'être renforcée pour faire face à l'accroissement de ce dernier. Ce poste comporte des responsabilités importantes dans les domaines administratifs et financiers, et en matière de sécurité.

233. Il est, de plus, proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant chargé des transports (Service mobile) au Groupe du parc de véhicules. Le titulaire exercerait les fonctions suivantes : a) veiller à l'actualisation de la base de données du parc de véhicules de la Mission; b) mener régulièrement des enquêtes sur l'utilisation des véhicules; et c) aider à la réception, à l'inspection et à la remise des véhicules. Il serait également chargé de tâches administratives, de fournir un appui à la prise de décisions au Superviseur du Groupe et d'assurer l'intérim pendant l'absence de ce dernier.

234. Il est aussi proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant régional chargé des transports (Service mobile). Dans l'optique de la mise en place de quartiers généraux régionaux dans la zone de la Mission, le titulaire ferait fonction de représentant du Chef des transports et superviserait et contrôlerait les opérations de réparation et d'entretien des véhicules dans les régions. Il serait également chargé de s'assurer que les véhicules sont réparés et entretenus dans le respect des spécifications du fabricant et que l'utilisation qui en est faite correspond aux directives fixées.

235. Il est aussi proposé de créer trois postes de mécanicien auto (Volontaires des Nations Unies). Les titulaires fourniraient un appui en matière d'entretien des véhicules, de pièces de rechange et de gestion du parc aux bureaux régionaux. Ils viendraient renforcer la capacité de la Section à fournir un appui au personnel dont les fonctions ont trait : à la réalisation des tests relatifs au contrôle et à l'assurance qualité; à la réception, à l'inspection et à la remise de pièces de rechanges; et à l'actualisation des bases de données relatives aux véhicules et aux pièces de rechange.

236. Il est proposé de créer 10 postes de temporaires pour des mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin qu'il soit moins fait appel à des sous-traitants pour les tâches de réparation et d'entretien des véhicules de la Mission. L'usure naturelle des véhicules et leur détérioration due au mauvais état des routes ont fait augmenter les besoins en matière de réparation et, bien que la Mission ait conclu des contrats avec certains établissements locaux, les services de réparation et d'entretien n'ont pas été fournis avec l'efficacité et la promptitude voulue.

237. La Section des approvisionnements a examiné les répercussions que l'expansion de la Mission avait eu sur l'étendue de ses responsabilités à la suite du tremblement de terre de janvier 2010. Il est proposé de créer un poste de temporaire pour le Chef des approvisionnements (P-5), compte tenu : a) de la création d'un nouveau quartier général intégré de la Mission, de bureaux régionaux à Saint-Domingue et à Léogâne, et du reclassement du bureau à Jacmel en emplacement régional majeur; b) de la fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et au Gouvernement haïtien en matière de secours humanitaires d'urgence et de relèvement; c) du renforcement des effectifs militaires et policiers, conformément aux résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité; d) de l'augmentation proposée du nombre de membres du personnel civil; et e) de la modification des arrangements contractuels suite à la mise en œuvre d'un contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant pour 2010-2011. Il est proposé, de

surcroît, de supprimer à titre provisoire deux postes de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) pendant la durée de la période de renforcement des effectifs et, en lieu et place, de créer deux postes de temporaire à la classe P-4 pour le Chef du Groupe des rations et le Chef du Groupe des carburants (P-4).

238. Il serait nécessaire de créer un poste de temporaire pour le Chef des approvisionnements (P-5), qui serait chargé de surveiller et superviser les fonctions du Groupe des fournitures diverses, du Groupe des rations et du Groupe des carburants, et de coordonner les activités entre la Mission et les services du Siège de l'ONU et, au besoin, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, voire avec d'autres organisations, afin de fixer les priorités et d'établir des plans d'approvisionnement détaillés pour toute la zone de la Mission. Le titulaire serait chargé : d'engager et de superviser des examens périodiques des politiques, pratiques et directives pour s'assurer que les meilleures pratiques soient respectées en matière de fournitures (problèmes, normes et procédures); d'assurer la liaison avec le Groupe de la gestion des marchés concernant le règlement des différends relatifs à l'exécution des contrats; et d'élaborer les plans de travail de la Section et de suivre la mise en œuvre des plans de travail de chaque groupe.

239. Il est proposé, en outre, de créer un poste de temporaire pour le Chef du Groupe des carburants (P-4). Le titulaire serait responsable de la planification et du respect des orientations et des plans opérationnels ayant trait à l'approvisionnement en carburant dans toute la zone de la Mission. Il fournirait des conseils techniques et logistiques au Chef des approvisionnements sur les questions relatives à la gestion logistique et aux directives opérationnelles de l'approvisionnement en carburant de la Mission.

240. Le titulaire du poste de Chef du Groupe des rations, dont la création est proposée, serait responsable : de la planification et de l'exécution du programme d'approvisionnement en rations de la Mission; et de l'approvisionnement suffisant en produits frais, en eau et en boîtes de rations des effectifs des contingents militaires et des unités de police constituées déployés dans la zone de la Mission. Il superviserait au quotidien les opérations du Groupe des rations, veillerait à la sécurité sanitaire des aliments fournis par les sous-traitants en effectuant des inspections régulières, organiserait des séances de formation et de contrôle concernant la sécurité sanitaire des aliments à l'intention des commandants de contingent, veillerait au respect des contrats par les fournisseurs et s'assurerait que ces derniers fournissent des denrées de la meilleure qualité possible et que les rations sont livrées dans les délais spécifiés.

241. Le Groupe des rations continuerait à mener ses activités depuis Port-au-Prince compte tenu du fait que les effectifs des contingents militaires et des unités de police constituées qui sont approvisionnés en rations sont essentiellement déployés dans la région de Port-au-Prince. En raison de l'augmentation des effectifs militaires et policiers autorisés, il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des assistants à l'assurance qualité (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes de temporaire pour des assistants aux rations (agents des services généraux recrutés sur le plan national) afin de renforcer la capacité du Groupe à faire face à l'augmentation de sa charge de travail.

242. Les deux assistants à l'assurance qualité procéderaient à des contrôles des produits frais, surgelés et secs destinés à quelque 8 000 membres des contingents

pour s'assurer qu'ils satisfont aux critères de qualité énoncés dans les contrats avant d'être distribués. De plus, deux assistants aux rations (agents des services généraux recrutés sur le plan national) veilleraient à ce que les contingents militaires et les unités de police constituées soient suffisamment approvisionnés en produits frais et en eau, et à ce que les différents bureaux de la Mission soient livrés en temps voulu en eau potable.

243. La mise en place d'un quartier général régional à Léogâne et le reclassement du bureau de Jacmel en quartier général régional font qu'il est nécessaire de disposer d'entrepôts à ces deux endroits. Il est proposé, à cet égard, de créer deux postes d'assistant aux fournitures (Volontaires des Nations Unies), un qui serait basé à Léogâne et l'autre à Jacmel. Les titulaires seraient responsables de la réception, de l'entreposage, de l'entretien, de la sécurité et de la délivrance des stocks au personnel régional. Ils assureraient la supervision générale des entrepôts régionaux, dont la protection de toutes les fournitures et la consignation précise de toutes les opérations et la tenue de la documentation correspondante. Ils apporteraient également leur concours à diverses opérations d'entreposage, comme la réception et l'inspection du matériel et des fournitures nouvellement livrés.

244. La Section des fournitures a installé et gère des entrepôts à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et à Les Cayes pour pouvoir approvisionner efficacement et rapidement les bureaux régionaux et renforcer son contrôle sur le mouvement et l'utilisation de fournitures en dehors de Port-au-Prince. L'installation de ces entrepôts régionaux a été jugée nécessaire en raison : de la mauvaise infrastructure routière; des périodes d'intempéries; et de la nécessité de réduire au minimum l'organisation de convois sous escorte militaire, comme l'exige la sécurité précaire qui règne dans la zone de la Mission.

245. Les trois bureaux régionaux fonctionnent actuellement avec un fonctionnaire chargé de l'approvisionnement et un assistant aux fournitures. Avec l'augmentation de la demande de soutien logistique sur le terrain à la suite du déploiement d'effectifs supplémentaires dans les contingents militaires et les unités de police constituées et de personnel d'appui supplémentaire dans les trois régions, il est proposé de renforcer la capacité du Groupe de l'approvisionnement général avec la création de trois postes de temporaire pour des assistants aux fournitures (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un dans chaque région.

246. Compte tenu de la création du Centre de liaison et d'appui au bureau de la MINUSTAH à Saint-Domingue, qui accueillerait environ 200 membres de la composante appui de la Mission, il est proposé de créer un poste de temporaire pour un assistant aux fournitures (Service mobile). Le titulaire serait chargé de superviser le fonctionnement général des opérations d'approvisionnement en République dominicaine. Il assurerait la liaison avec les homologues compétents du Centre d'appui pour que l'approvisionnement se fasse en temps voulu.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montant alloué (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	192 795,7	221 272,7	244 075,2	22 802,5	10,3
Police des Nations Unies	54 145,2	63 969,2	78 460,0	14 490,8	22,7
Unités de police constituées	33 530,2	56 153,7	78 098,9	21 945,2	39,1
Total partiel	280 471,1	341 395,6	400 634,1	59 238,5	17,4
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	87 639,5	101 360,4	83 792,4	(17 568,0)	(17,3)
Personnel recruté sur le plan national	27 372,7	33 904,4	34 309,7	405,3	1,2
Volontaires des Nations Unies	9 919,5	15 371,8	13 720,6	(1 651,2)	(10,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 477,6	4 770,5	31 675,9	26 095,4	564,0
Total partiel	128 409,3	155 407,1	163 498,6	8 091,5	5,2
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	885,1	1 451,1	4 635,0	3 183,9	219,4
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	207,1	214,9	655,9	441,0	205,2
Voyages	1 474,8	4 101,7	8 563,1	4 461,4	108,8
Installations et infrastructures	76 879,2	107 206,2	138 307,3	31 101,1	29,0
Transports terrestres	12 159,6	15 526,8	26 672,0	11 145,2	71,8
Transports aériens	25 595,7	30 648,6	29 998,3	(650,3)	(2,1)
Transports maritimes ou fluviaux	466,5	1 316,4	1 140,2	(176,2)	(13,4)
Transmissions	24 064,9	29 599,3	34 479,4	4 880,1	16,5
Informatique	7 051,4	10 504,3	11 743,7	1 239,4	11,8
Santé	6 576,8	8 221,6	9 426,8	1 205,2	14,7
Matériel spécial	2 870,3	3 754,7	4 700,4	945,7	25,2
Fournitures, services et matériel divers	5 291,7	20 044,7	23 358,4	3 313,7	16,5
Projets à effet rapide	1 998,2	3 000,0	7 500,0	4 500,0	150,0
Total partiel	165 521,3	235 590,3	301 180,5	65 590,2	27,8
Total brut	574 401,7	732 393,0	865 313,2	132 920,2	18,1
Recettes provenant des contributions du personnel	13 289,6	14 067,3	18 022,8	3 955,5	28,1
Total net	561 112,1	718 325,7	847 290,4	128 964,7	18,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	574 401,7	732 393,0	865 313,2	132 920,2	18,1

B. Contributions non budgétisées

247. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2010/11 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	4 121,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	4 121,0

^a Valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement.

C. Gains d'efficacité

248. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 tiennent compte des mesures de renforcement de l'efficacité décrites ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Pièces de rechange pour le matériel de communication	193,1	Grâce à des mesures de maintenance préventive renforcée, à la standardisation des infrastructures informatiques et de communication, au recours aux services prévus par les garanties et au remplacement de matériel ancien ou technologiquement obsolète, la Mission prévoit de réduire ses dépenses au titre des pièces de rechange pour le matériel de communication, qui passeraient de 3,5 % de la valeur d'inventaire totale pour 2009/10 à 3 % de celle prévue pour 2010/11
Communications assurées par les réseaux commerciaux	120,0	Le renforcement de la couverture assurée par l'artère principale des liaisons hertziennes dans tout le pays permettrait de réduire le coût des accès à Internet, qui passerait de 840 000 dollars en 2009/10 à 720 000 en 2010/11. En outre, en vertu des accords contractuels conclus avec le prestataire de téléphonie mobile local, le groupe d'utilisateurs fermé de la MINUSTAH continuera de bénéficier de la gratuité des appels au sein du groupe
Total	313,1	

D. Taux de vacance de postes

249. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 ont été calculées en fonction des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2008/09</i>	<i>Taux inscrit au budget 2009/10</i>	<i>Taux prévu 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	—	—	1
Police des Nations Unies	6	4	6
Unités de police constituées	3	—	5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10	9	14
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	6	7	6
Agents des services généraux	3	2	6
Volontaires des Nations Unies	10	10	8
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	6	5	15
Administrateurs recrutés sur le plan national	8	5	6
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	34	10	6
Personnel fourni par des gouvernements	(6)	—	16

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

250. Pour les contingents et le personnel de police, les prévisions de dépenses pour 2010/11 sont calculées sur la base d'un déploiement intégral en juillet 2010. Toutefois, compte tenu des tendances récemment observées en matière de déploiement, des abattements pour délais de déploiement, de 1 % pour les contingents, de 6 % pour la Police des Nations Unies et de 5 % pour les unités de police constituées, ont été appliqués aux prévisions.

251. Pour le personnel recruté sur le plan international, des taux de vacance de 14 % et de 15 % ont été appliqués respectivement aux postes et aux postes de temporaire, compte tenu des taux d'occupation récemment observés. Un taux de vacance de 6 % a été appliqué aux postes et postes de temporaire d'administrateurs et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les prévisions de dépenses relatives au personnel fourni par des gouvernements tiennent compte d'un taux de vacance de 16 %, calculé en fonction des taux d'occupation observés récemment.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

252. Les montants prévus pour l'exercice 2010/11, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (dans le cadre de contrats de location avec services) et du soutien logistique autonome, s'établissent à 108 075 200 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	44 524,4
Unités de police constituées	12 858,0
Total partiel	57 382,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	28 423,0
Communications	10 848,5
Santé	6 720,9
Matériel spécial	4 700,4
Total partiel	50 692,8
Total	108 075,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	—
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-5,00		

F. Formation

253. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	655,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	968,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	519,1
Total	2 143,1

254. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2010/11, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Réel 2008/09</i>	<i>Prévu 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>	<i>Réel 2008/09</i>	<i>Prévu 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>
Formation interne	242	675	1 345	330	719	2 034	341	358	1 018
Formation externe ^a	39	106	381	2	3	99	–	–	12
Total	281	781	1 726	332	722	2 133	341	358	1 030

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

255. La variation des prévisions de dépenses relatives à la formation interne s'explique principalement par l'augmentation du nombre de cours de formation devant être assurés dans les domaines suivants : le câblage en fibre optique, pour transmettre aux techniciens des connaissances et un savoir-faire de pointe sur la conception et l'installation de câbles de fibre optique; le suivi et l'évaluation des programmes de réduction de la violence de quartier, pour en assurer l'efficacité; le perfectionnement technique des journalistes de radio, afin de renforcer leur savoir-faire pour ce qui est de dégager les éléments essentiels de sujets d'information ou de reportage, d'assurer leur impartialité, d'affiner les méthodes d'entretien, de rédiger et réviser des contenus dans des délais serrés et de mettre au point des techniques d'animation d'émissions; les langues et la sécurité.

256. Les crédits demandés au titre de la formation externe doivent essentiellement permettre de financer la participation du personnel de la Mission à des activités de formation en divers lieux hors de la zone de la Mission dans les domaines suivants : sécurité et opérations aériennes; affaires civiles; informatique et télécommunications; génie; déontologie et discipline; services généraux; analyse

conjointe de la Mission; affaires politiques; sécurité; approvisionnement; transports; services médicaux; direction et gestion; soutien psychologique au personnel.

G. Lutte contre la violence de quartier

257. Les prévisions de dépenses au titre de la lutte contre la violence de quartier pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimé</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	9 000,0
Total	9 000,0

258. La MINUSTAH a élargi son programme de lutte contre la violence de quartier après janvier 2010 pour aider les collectivités frappées par le tremblement de terre et empêcher une recrudescence de la violence dans les quartiers à risque. Le séisme a accru les facteurs de vulnérabilité des collectivités locales pauvres et aggravé la criminalité, notamment du fait de l'évasion de plus de 4 500 détenus de la prison nationale, qui sont retournés dans leurs quartiers d'origine ou se sont réfugiés dans des camps pour personnes déplacées. Ces mesures renforcées de lutte contre la violence de quartier devront donc se poursuivre en 2010/11. Le programme répondra à des besoins essentiels en matière de sécurité et aidera le Gouvernement à trouver des solutions viables pour les populations déplacées et pour les collectivités locales dans les zones exposées à la violence.

259. Il est proposé de maintenir les crédits destinés aux programmes de lutte contre la violence de quartier à un niveau plus élevé, avec 9 millions de dollars pour 2010/11, à comparer aux crédits initiaux de 3,2 millions de dollars (avant le tremblement de terre) et le montant révisé de 14,2 millions de dollars (après le tremblement de terre) pour l'exercice 2009/10. En 2010/11, le programme de lutte contre la violence de quartier sera axé sur les activités de préparation aux élections de novembre 2010 et à l'entrée en fonctions d'un nouveau président en février 2011. Ces activités devraient par la suite être réduites et les efforts devraient à nouveau essentiellement porter sur les collectivités à risque qui étaient la principale cible du programme avant le tremblement de terre.

260. En 2010/11, la Mission prévoit de mettre en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre et créateurs de revenus pour 42 000 enfants, hommes et femmes à risque, ainsi que des projets de formation professionnelle pour 960 détenus et enfants, des projets de lancement de petites entreprises et de placement en apprentissage pour 468 enfants et femmes, et un projet d'aide juridique pour la constitution d'une équipe de 12 avocats qui se spécialiserait dans les peines de longue durée, les violences sexistes et la protection de l'enfance. En outre, la Mission mènera des campagnes de sensibilisation et d'information visant à réduire la violence et à encourager la mobilisation sociale, conduira des études d'évaluation des besoins et organisera des événements publics de restitution de biens volés dans

des collectivités locales désignées et fournira un appui à la Police nationale d'Haïti pour améliorer la tenue du registre des armes.

H. Projets à effet rapide

261. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2010/11, comparées à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (réel)	1 998,2	176
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (approuvé)	3 000,0	128
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (proposé)	7 500,0	143

262. À la suite du tremblement de terre, il est devenu encore plus indispensable et urgent de mettre en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre, d'une grande efficacité et ayant un grand retentissement, qui aident à créer des emplois et à assurer les services sociaux de base.

263. Les projets à effet rapide ont démontré qu'ils étaient rentables et permettaient de combler des lacunes dans les activités de redressement et d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques pour les déplacés. Il faudra poursuivre l'assistance renforcée fournie au Gouvernement au moyen de projets à effet rapide, jusqu'à ce que les donateurs apportent des contributions volontaires supplémentaires par l'entremise de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et de l'équipe de pays des Nations Unies. Deux autres objectifs prioritaires pour les projets à effet rapide en 2010/11 seront le renforcement des capacités institutionnelles pour la reconstruction aux niveaux national et local et la mise en œuvre immédiate des dispositions relatives à la reconstruction institutionnelle et territoriale du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti élaboré par le Gouvernement.

264. Les prévisions de dépenses d'un montant de 7,5 millions de dollars pour 2010/11 permettraient de financer l'exécution de 190 projets à effet rapide, dans les domaines de l'infrastructure et de la fourniture des services de base (110 projets), de la création de moyens de subsistance et d'emplois (50 projets) et de la formation et du renforcement des capacités (30 projets). Dans les cas où les projets nécessiteraient un financement supplémentaire pour être menés à bien, des cofinancements seraient sollicités auprès d'autres sources, notamment le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Les propositions de projets à effet rapide seront examinées et approuvées, après consultation avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, afin de repérer les failles dans les activités de relèvement et pour éviter la multiplication des efforts.

I. Apport temporaire d'un appui logistique et de compétences techniques au Gouvernement haïtien

265. Les capacités de l'État ont été gravement érodées par le tremblement de terre, affaiblissant des institutions essentielles pour la stabilité. Environ un tiers des 60 000 fonctionnaires du pays ont péri et de nombreux édifices abritant les services de l'État ont été détruits ou gravement endommagés, notamment le Palais national, la Cour suprême, le Palais de justice, le Parlement, les principaux tribunaux, les postes de police, les prisons et, à une seule exception, tous les ministères. Les bureaux et institutions touchés ont complètement cessé de fonctionner, tandis que d'autres bureaux ont repris leurs activités dans des conditions déplorables, souvent sous des tentes avec un accès limité à l'électricité et aux communications téléphoniques, ou regroupés en trop grand nombre dans les bâtiments ayant résisté au tremblement de terre. La reconstruction des infrastructures publiques sera longue, car la principale priorité pour 2010/11 est de prêter main-forte au Gouvernement afin que les principales institutions de l'État continuent de fonctionner en l'absence de nouveaux locaux et du matériel de base nécessaire.

266. Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 22 avril 2010 (S/2010/200 et Corr.1), le Secrétaire général a recommandé que la MINUSTAH apporte un soutien technique, opérationnel et logistique au Gouvernement haïtien pour l'aider à poursuivre le renforcement de ses institutions chargées du maintien de l'ordre aux niveaux national et local et pour l'aider à accélérer l'application de sa stratégie de réinstallation des déplacés. Dans sa résolution 1927 (2010), le Conseil de sécurité a invité la MINUSTAH à fournir au Gouvernement haïtien l'appui logistique et les compétences techniques voulus, étant entendu que ces mesures seraient temporaires et seraient levées au fur et à mesure du renforcement des capacités nationales. Dans sa résolution 1944 (2010), le Conseil s'est félicité des dispositions prises par la MINUSTAH pour fournir au Gouvernement haïtien, ainsi que celui-ci l'avait demandé, un soutien logistique et une expertise technique, en vue de l'aider à poursuivre les activités destinées à renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit à l'échelon national et pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de réinstallation des personnes déplacées.

267. Les effectifs proposés pour 2010/11 tiennent compte de l'apport de compétences techniques au Gouvernement haïtien. En matière d'appui logistique, il est proposé de fournir au Gouvernement des conteneurs préfabriqués et du matériel de bureau essentiel pour permettre au Ministère de la justice et de la sécurité publique, aux principales institutions judiciaires et pénitentiaires et à la Police nationale d'Haïti de continuer à fonctionner et à assurer des services de base.

268. Grâce à l'appui logistique fourni par la Mission, la Police nationale d'Haïti pourra créer 16 postes de commandement spécialement équipés pour aider les victimes de sévices sexuels et de violences sexistes dans les camps de déplacés et dans les zones à risque. Un appui logistique sera également fourni pour aider à renforcer les capacités de la brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti et pour réagir aux violations des droits de l'enfant, notamment dans les zones touchées par les déplacements, et pour renforcer les moyens de la police scientifique en matière d'enquêtes criminelles. Les institutions judiciaires recevront un appui logistique limité pour la création de 10 salles d'audience et de 10 postes judiciaires de relais situés dans des zones frappées par le tremblement de terre pour permettre à des groupes vulnérables d'accéder à la justice. La Mission mettra aussi à

disposition 21 bureaux d'urgence permettant d'accueillir des fonctionnaires du Ministère de la justice et de la sécurité publique, de l'École de la magistrature et d'établissements pénitentiaires.

269. Pour aider le Gouvernement à accélérer la réinstallation des personnes déplacées, la Mission fournira des conteneurs préfabriqués et du matériel de bureau à 30 institutions publiques concernées par la stratégie de réinstallation arrêtée par le Gouvernement. Les responsables locaux suivront des cours de formation pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la planification, de la gestion de projet, de l'établissement de budgets et de l'évaluation du comportement professionnel.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	22 802,5	10,3 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

270. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires découlant du déploiement complet des 2 000 militaires de plus autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010), à la suite du tremblement de terre de janvier 2010. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un abattement pour délais de déploiement de 1 %.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	14 490,8	22,7 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

271. L'augmentation s'explique principalement par le déploiement de 200 policiers supplémentaires, en application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, ainsi que par le déploiement intégral de 1 151 agents de la Police des Nations Unies (ne comprenant pas les 100 agents de l'administration pénitentiaire, classés à la rubrique Personnel fourni par des gouvernements) précédemment autorisés au titre

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

de la résolution 1908 (2010) du Conseil, à la suite du tremblement de terre de janvier 2010. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un abattement pour délais de déploiement de 6 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	21 945,2	39,1 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

272. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires découlant du déploiement de 480 agents des unités de police constituées de plus autorisés par la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité et par le déploiement complet des 2 460 autres agents précédemment autorisés dans la résolution 1908 (2010), adoptée par le Conseil à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(17 568,0)	(17,3 %)

• **Paramètres budgétaires : élimination de certaines mesures spéciales prises au lendemain du séisme et application d'un taux de vacance de postes plus élevé**

273. La variation s'explique par l'élimination de certaines mesures spéciales prises en 2009/10 au lendemain du tremblement de terre de janvier 2010, de la suppression proposée de huit postes d'agent recruté sur le plan international et de l'application d'un taux de vacance de postes de 14 % contre 9 % en 2009/10. La diminution s'explique également par l'affectation proposée de 100 agents recrutés sur le plan international au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue, où il n'y a pas de prime de risque. Les prévisions de dépenses reposent sur le barème standard des traitements pour Port-au-Prince.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	405,3	1,2 %

• **Paramètres budgétaires : révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national**

274. L'augmentation est principalement imputable à l'application en 2010/11 du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national entré en vigueur le 1^{er} octobre 2009, en remplacement de celui entré en vigueur le 1^{er} mars 2008, qui avait été appliqué pour l'exercice 2009/10. Les prévisions de dépenses tiennent compte de l'augmentation nette de deux postes qui est proposée pour du personnel recruté sur le plan national et de l'application d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs et agents des services généraux, par rapport à des taux de 7 % pour les administrateurs et de 2 % pour les agents des services généraux en 2009/10. Toutefois, l'augmentation des dépenses prévues a été presque intégralement compensée par l'élimination des mesures spéciales prises en 2009/10 à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 651,2)	(10,7 %)

• **Paramètres budgétaires : élimination de certaines mesures spéciales prises au lendemain du séisme**

275. La diminution est principalement imputable à l'élimination des mesures spéciales prises en 2009/10 au lendemain du séisme, qui a plus que compensé les dépenses additionnelles prévues pour le déploiement temporaire de 46 Volontaires supplémentaires pour aider au renforcement d'activités de fond, y compris électorales, et d'appui. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 8 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	26 905,4	564,0 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

276. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la création proposée de 339 postes de temporaire, dont 159 agents recrutés sur le plan international, 55 administrateurs recrutés sur le plan national et 125 agents des services généraux recrutés sur le plan national, en liaison avec le renforcement des effectifs militaires et de police autorisé par les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité. Les prévisions de dépenses ont été établies en fonction de taux de vacance de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 6 % pour les deux catégories de personnel recruté sur le plan national. Elles reposent sur une forte augmentation du nombre de postes de temporaire, qui passerait de 104 (39 agents recrutés sur le plan international et 65 sur le plan national) en 2009/10 à 443 (198 agents recrutés sur le plan international et 245 sur le plan national) pour l'exercice 2010/11. Pour le personnel recruté sur le plan international de cette catégorie, les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base du barème des traitements applicable à Port-au-Prince, tandis qu'en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, elles l'ont été en fonction du barème des traitements entré en vigueur le 1^{er} octobre 2009.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	3 183,9	219,4 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

277. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires découlant du déploiement complet des 100 agents de l'administration pénitentiaire autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), à la suite du tremblement de terre de janvier 2010.

	<i>Variation</i>	
Consultants	441,0	205,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

278. L'augmentation s'explique principalement par le recours accru à des formateurs pour assurer les cours de formation supplémentaires nécessaires au renforcement des aptitudes de fond et techniques, ainsi que des aptitudes linguistiques en français et en espagnol, compte tenu du transfert de fonctions d'appui au Centre de liaison et d'appui situé à Saint-Domingue.

	<i>Variation</i>	
Voyages	4 461,4	108,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

279. La variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'indemnité journalière de subsistance pour les nuitées liées aux voyages au sein de la zone de mission et aux indemnités de subsistance des 100 agents recrutés sur le plan international devant être affectés au Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue au titre d'arrangements provisoires pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. La variation est aussi imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour les voyages liés à la formation.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	31 101,1	29,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

280. La variation est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues dans les domaines suivants : a) les services de construction, du fait de la nécessité de construire de nouveaux camps et bureaux à la suite du tremblement de terre et de faire davantage appel à des vacataires; b) les montants standard à rembourser aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées, du fait du déploiement intégral des 8 940 militaires des contingents et 2 940 agents des unités de police constituées autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010); c) les services de sécurité, du fait des nouvelles installations résidentielles et à usage de bureaux devant être protégées dans la zone de la Mission; et d) les services d'aménagement et de rénovation de locaux, pour la remise en état de toutes les installations de la MINUSTAH touchées par le tremblement de terre.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	11 145,2	71,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

281. L'augmentation provient principalement de l'achat de 280 véhicules supplémentaires et du remplacement de 110 véhicules légers devenus nécessaires compte tenu de l'augmentation brutale des activités à la suite du séisme.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(650,3)	(2,1) %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

282. La variation s'explique principalement par l'absence, dans les prévisions pour 2010/11, à la différence de l'exercice 2009/10, de dépenses relatives à des stations météorologiques et aux services de lutte anti-incendie. Cette réduction a été partiellement annulée par les dépenses supplémentaires prévues pour la location et le fonctionnement de quatre hélicoptères MI-8MTV aux termes du contrat renouvelé.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(176,2)	(13,4) %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

283. La variation est principalement imputable à la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, les 16 bateaux de patrouille appartenant à des contingents ayant une consommation plus faible que celle de leurs prédécesseurs.

	<i>Variation</i>	
Communications	4 880,1	16,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

284. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour : a) les services d'information, avec la préparation des prochaines élections présidentielle et législatives et sénatoriales; b) le remplacement du matériel d'information endommagé par le tremblement de terre; et c) les services d'appui aux communications, du fait de l'embauche de personnel contractuel supplémentaire recruté sur le plan international pour soutenir l'extension de l'infrastructure de communications de la Mission et ses implantations supplémentaires. Cette augmentation a été en partie compensée par la réduction des crédits demandés pour l'acquisition de matériel de communication.

	<i>Variation</i>	
Informatique	1 239,4	11,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

285. La variation découle principalement de l'embauche de personnel contractuel supplémentaire recruté sur le plan international pour soutenir l'extension de l'infrastructure informatique de la Mission, ainsi que de la hausse des coûts des pièces détachées et consommables.

	<i>Variation</i>	
Santé	1 205,2	14,7 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

286. La variation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour : a) les remboursements standard dus aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome, dans le cadre du déploiement intégral des 8 940 militaires des contingents et 2 940 agents des unités de police constituées autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010); b) les fournitures et services médicaux liés aux 386 postes de temporaire civils qu'il est proposé de créer; et c) la fourniture d'un appui à l'équipe de pays des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	945,7	25,2 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

287. La variation est imputable à l'augmentation des montants standard à rembourser au titre du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, dans le cadre du déploiement intégral des 8 940 militaires des contingents et 2 940 agents des unités de police constituées autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 313,7	16,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

288. La variation est principalement imputable aux dépenses supplémentaires prévues pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de quartier, pour l'appui au Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, ainsi qu'à la Commission d'enquête sur l'incident survenu le 19 janvier 2010 à la prison des Cayes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

289. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 865 313 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2010/11, comprenant le montant de 380 millions de dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, et s'ajoutant au crédit d'un montant total de 23 041 700 dollars précédemment ouvert aux termes de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 30 716 300 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2010, représentant le solde du montant total de 252 383 000 dollars et de la somme de 221 666 700 dollars déjà mise en recouvrement pour la même période au titre de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 454 596 900 dollars pour la période allant du 16 octobre 2010 au 30 juin 2011, représentant le solde du montant total de 612 930 200 dollars et de la somme de 158 333 300 dollars déjà mise en recouvrement pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2010, au titre de la résolution 64/278 de l'Assemblée générale.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/294 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les hypothèses retenues pour la planification des ressources, qui intègrent les décisions de gestion connexes, figurent dans le projet de budget et le rapport sur l'exécution du budget.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Les gains d'efficacité sont indiqués dans l'exercice 2010/11.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et lui faire rapport sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Avant le début de l'établissement de l'exercice 2010/11, un séminaire a été organisé à l'intention de toutes les parties prenantes sur la budgétisation axée sur les résultats et le processus budgétaire, au cours duquel l'accent a été mis sur les prévisions de dépenses, en tenant compte des demandes et des recommandations des organes délibérants.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs dans plusieurs missions (par. 6)

La Mission examine tous les engagements non réglés sur une base régulière (mensuelle). À la fin de chaque mois, un rapport sur les engagements non réglés est distribué à l'ensemble des directeurs de sections, des responsables de centres de coûts et des agents certificateurs pour examen et confirmation que les engagements demeurent valables. Les responsables de centres de coûts sont enjoins d'annuler les engagements devenus sans objet et de ne conserver que ceux qui restent valables.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

L'exercice 2010/11 tient pleinement compte du plan d'exécution du mandat ainsi que des cadres de budgétisation axée sur les résultats.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)

La Mission continuera de revoir ses besoins en personnel, ainsi que les fonctions et les classification des postes, de sorte à les adapter à l'évolution de son mandat. Pour ce faire, elle se fondera, comme elle l'a toujours fait, sur le mandat que le Conseil de sécurité lui a confié. Les dépenses de personnel font l'objet d'une évaluation constante de façon à examiner les responsabilités et fonctions actuelles et à déceler tout changement induit par une révision des moyens nécessaires.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Mission ne ménage aucun effort pour réduire les taux de vacance de personnel recruté sur les plans international et national et adopte des mesures telles que la publication de ces avis de poste dans les médias locaux et sur le site officiel de la MINUSTAH dans l'espoir d'attirer des candidats haïtiens qualifiés, désireux de se présenter. Une équipe de dépannage d'urgence qui dirige les efforts de recrutement est en place depuis le début du mois de septembre 2010 pour accélérer le processus de recrutement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

À la suite du séisme, la Mission a entrepris un examen global de la dotation en effectifs, par composante et par unité administrative, pour veiller à ce que l'effectif actuel corresponde au volume et à l'étendue des tâches confiées à la Mission. L'exercice 2010/11 comprend des arguments justifiant toute modification proposée dans les effectifs.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

La Mission reconnaît qu'il est important d'assurer le perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national et de renforcer ses capacités et offre plusieurs cours dans les domaines de la technologie de l'information, de l'expression écrite, des techniques d'entretien et diverses formations ouvrant des perspectives de carrière ainsi que des cours de langues. Le personnel recruté sur le plan national participe aussi

à des stages de formation spécialisée organisés à l'extérieur, ainsi qu'au sein des sections, dans les domaines des achats, des transports et de la sécurité. Il a été demandé à tous les directeurs de proposer au personnel recruté sur le plan national des activités de perfectionnement professionnel et de l'intégrer à tous les programmes de formation appropriés. La Mission a assuré un suivi continu de tous les cours de formation dispensés à l'extérieur et présentés par les sections en tenant compte de la participation du personnel recruté sur le plan national, selon que de besoin. Par conséquent, le nombre d'agents recrutés sur le plan national qui reçoivent une formation à l'extérieur a augmenté depuis 2009-2010.

Section XIII : transports aériens

Veiller à ce que la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes soit améliorée et corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Les ressources nécessaires au titre des transports aériens sont présentées conformément aux directives et priorités établies sur la base du mandat existant, en tenant compte du rapport coût-efficacité et d'une utilisation efficace des biens.

Quatre éléments ont été pris en compte dans la présentation des ressources nécessaires au titre des transports aériens : a) établissement d'objectifs budgétaires, biens déployés au sein de la Mission à l'appui des besoins opérationnels; b) priorités établies par le mandat (rôle humanitaire de la Mission, relève des troupes et élections présidentielles); c) affectation des ressources conformément aux directives et aux objectifs budgétaires; et d) règlement des questions d'efficacité opérationnelle et fonctionnelle.

Un contrôle de la qualité et des évaluations des services aériens sont périodiquement effectués pour s'assurer que les normes établies sont respectées.

Pour les partenaires d'exécution externes, le pourcentage maximum autorisé à des fins de coordination est de 5 %. Des partenaires d'exécution internes comme les contingents militaires, par exemple, n'entraînent pas de frais généraux.

Le séisme a souligné la nécessité de prévoir des activités de renforcement de la confiance. Les projets à effet rapide ont prouvé qu'ils étaient un moyen économique de pallier les défaillances des activités de relèvement dans des domaines liés à la refonte

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

institutionnelle et au réaménagement du territoire, où la Mission jouit d'un net avantage comparatif, et qu'ils pouvaient créer des débouchés économiques pour les déplacés et ceux qui avaient perdu leur emploi. Le Gouvernement et la société civile continueront d'avoir besoin des projets à effet rapide pour renforcer l'aide nécessaire, jusqu'à ce que d'autres ressources soient disponibles grâce aux contributions volontaires des donateurs à Haïti, par l'intermédiaire de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies.

La composition du Comité d'examen des projets a été élargie de façon à y inclure d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales afin de renforcer la coordination et d'éviter le chevauchement d'activités.

À la suite du séisme et à titre exceptionnel, les projets à effet rapide ont été revus et élargis grâce à un financement supplémentaire pour combler les lacunes sur le plan des activités de relèvement, satisfaire les besoins critiques en matière de sécurité et créer des perspectives économiques pour les personnes déplacées et les communautés vivant dans des secteurs touchés par la violence. Avec le renforcement de la présence et de la capacité d'exécution des institutions spécialisées des Nations Unies et des autres organisations internationales, le recours aux projets à effet rapide a diminué. En outre, la composition du Comité d'examen des projets a été élargie pour y inclure d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales, de manière à renforcer la coordination et à éviter la multiplication des activités.

Il n'existe aucune autre mission de maintien de la paix dans la région des Caraïbes. La MINUSTAH a néanmoins établi des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, en particulier pour ce qui est des questions transfrontalières avec Haïti. La coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, les agents diplomatiques et les représentants des donateurs en République dominicaine s'est considérablement renforcée après le séisme de janvier 2010, avec la création d'un Centre de liaison et d'appui de la Mission à Saint-Domingue.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes (par. 2)

En juin 2010, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont entrepris d'élaborer un cadre stratégique intégré pour formuler une vision conjointe, des objectifs stratégiques communs et une répartition claire des rôles et des responsabilités. Les réalisations escomptées et les produits prévus de la Mission pour l'exercice 2010/11 sont fondés sur une précédente version du cadre stratégique intégré, ainsi que sur les orientations stratégiques fournies par le Siège, les hauts responsables de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à l'occasion d'un séminaire commun. Avant l'achèvement du processus d'établissement du budget, les sections organiques de la MINUSTAH et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont établi cinq groupes de travail conjoints de juillet à décembre 2011 pour élaborer un cadre stratégique intégré dans les cinq domaines suivants : développement institutionnel; développement social; développement économique; développement territorial; et environnement porteur.

(Résolution 63/294)

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 9)

L'exercice 2010/11 pour la MINUSTAH a été établi sur la base du rôle, des responsabilités et des tâches prescrits par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1908 (2010), 1927 (2010) et 1944 (2010).

Renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, notamment pour ce qui est de remédier aux causes profondes des situations d'urgence imprévues, telles que les troubles suscités par la crise alimentaire en Haïti (par. 18)

Depuis la fin de janvier 2010, la Mission a travaillé avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Gouvernement pour coordonner et appuyer les efforts de secours et apporter une aide technique visant à recenser et administrer les zones d'installation des personnes déplacées par le séisme. La Mission et le Bureau ont créé un Centre commun d'opérations et de répartition des activités, qui fera fonction de centre de planification et de répartition des activités à l'appui des secours internationaux et des activités de relèvement rapide. En février, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point un mécanisme de planification et de coordination intégrées pour la phase consécutive à la situation d'urgence. Un organe commun de haut niveau – le Groupe de planification stratégique intégrée – a été créé pour fournir une direction stratégique et maximiser

*Demandes adressées au Secrétaire général**Mesures prises*

l'impact des activités de consolidation de la paix, de secours et de relèvement de l'Organisation des Nations Unies. Il a remplacé le Comité de gestion des opérations d'urgence, qui avait été créé au lendemain du séisme. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont également établi un Groupe de planification commune pour aider les hauts responsables à élaborer un cadre stratégique intégré qui énonce une vision commune des objectifs stratégiques de l'Organisation, synchronise les processus de planification, définit les rôles, les responsabilités et les tâches critiques et assure le suivi et l'évaluation.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.10)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Installations et infrastructure

Le Comité consultatif a invité instamment la MINUSTAH à accélérer la signature du deuxième contrat relatif à la construction d'une centrale électrique. Un dossier devait être établi sur les enseignements à tirer des dispositions prises par la MINUSTAH à titre d'essai et ce dossier devait être diffusé auprès des autres missions de maintien de la paix (par. 35).

Le deuxième contrat relatif à la construction d'une centrale électrique a été signé le 14 avril 2009. L'analyse du retour d'expérience connexe a été publiée en août 2009 sur le site Web de la Section des pratiques optimales, et les enseignements tirés ont été partagés avec d'autres missions de maintien de la paix.

Projets à effet rapide

Le Comité consultatif a bien compris l'intérêt des projets à effet rapide, notamment comme moyen d'offrir une assistance directe à la population de la zone de la Mission. Il a insisté sur le fait que ces projets devaient être coordonnés avec ceux des autres organismes des Nations Unies ou organisations internationales et qu'il convenait de respecter les directives opérationnelles (par. 40).

La composition du Comité d'examen des projets a été élargie pour y inclure d'autres entités des Nations Unies et des organisations internationales afin de renforcer la coordination et d'éviter le chevauchement d'activités.

Formation

Le Comité consultatif s'est déclaré favorable à la fourniture d'une formation adaptée au personnel recruté sur le plan national, puisque cela contribue au renforcement des capacités du pays. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, en revanche, il a estimé qu'il fallait privilégier le recrutement de personnes déjà formées, possédant les aptitudes nécessaires pour remplir les fonctions

Tous les cours de formation auxquels assiste le personnel recruté sur le plan international sont normalement indispensables et obligatoires pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches, notamment dans les domaines de l'aviation, de la sûreté et de la sécurité aériennes. La priorité est accordée à ceux qui ont les connaissances et l'expérience requises mais au vu des fonctions précises de l'Organisation et de son

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
attachées au poste pour lequel elles étaient recrutées. Il faudrait donc, lorsque l'Assemblée générale examinerait les propositions du Secrétaire général, fournir des justificatifs complémentaires pour les cours de formation destinés au personnel international et visés à l'annexe III (par. 41).	système d'opérations de maintien de la paix, les nouvelles recrues qui n'ont pas les qualifications nécessaires seront tenues de participer à une formation pour obtenir les compétences indispensables à l'exercice de leurs fonctions.
Lutte contre la violence de quartier	
Le Comité consultatif a pris note du programme de lutte contre la violence à l'échelon local et attend avec intérêt d'être renseigné, dans les rapports futurs, sur les résultats obtenus (par. 46).	L'exercice 2010/11 tient compte des renseignements obtenus sur le programme de lutte contre la violence à l'échelon local de la Mission. Pour maintenir les résultats obtenus grâce au programme élargi, un montant estimatif de 9 millions de dollars est inscrit au budget pour l'exercice 2010/11, en attendant que le programme soit confié au Gouvernement et aux partenaires concernés.

C. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

(A/63/5 (Vol. II), chap. II)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Engagements non réglés	
Le Comité a constaté qu'un montant de 0,29 millions de dollars avait été annulé parce que la Mission n'avait pas consulté le Ministère de l'éducation nationale, et le Gouvernement n'avait pas donné les autorisations requises pour les activités prévues dans le descriptif de projet approuvé. Il s'est en effet avéré que le Ministère de l'éducation nationale avait déjà conclu un accord avec un autre organisme pour la réhabilitation du site en question. Ceci signifiait que l'engagement n'avait pas lieu d'être souscrit, la Mission n'ayant pas communiqué avec les parties concernées ni été autorisée à mener les activités prévues. Le Comité avait recommandé à l'Administration de veiller à ce que la MINUSTAH respecte strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le Manuel des achats (par. 31 et 34).	La Mission veillera à ce que les critères fixés pour déterminer et approuver les engagements relatifs aux programmes de lutte contre la violence à l'échelon local et aux projets à effet rapide soient respectés.
Retard dans les procédures au Siège	
À la Division des achats, la procédure de passation de marché pour la fourniture de carburant d'aviation et de carburant pour véhicules automobiles à la MINUSTAH a duré plus de 600 jours et ne s'est achevée qu'en	La Division des achats continue d'établir des contrats à long terme pour la fourniture de carburant. Entre-temps, un contrat d'un an a été conclu pour la fourniture d'essence, de diesel et de kérosène jusqu'au 24 juin

Demande/recommandation

Mesures prises

octobre 2008. La Mission n'a pas eu d'autres choix que de prolonger les contrats initiaux et d'en relever le montant plafond à plusieurs reprises. Le Comité a recommandé à l'Administration d'achever la procédure de passation de marché concernant la fourniture de carburant aux missions (par. 123 et 124).

Contrôle de l'entreposage et gestion des entrepôts

Le Comité a constaté que l'entrepôt des transports manquait de rayonnages et de casiers de rangement, si bien qu'un certain nombre de pièces détachées n'avaient pas été sorties de leurs boîtes. Les responsables de l'entrepôt ont indiqué que la demande soumise à la section du génie pour l'installation de rayonnages était restée sans suite (par. 204).

Écarts et mesures de suivi

Le Comité a relevé que les écarts d'inventaire concernant les biens durables n'avaient pas été corrigés en temps opportun à la MINUSTAH. Le Comité a recommandé à l'Administration de faire en sorte : a) que les écarts soient rapidement examinés; b) que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent pas (par. 221 et 222).

Sécurité aérienne

Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que la MINUSTAH prenne les mesures voulues pour utiliser les montants prévus au titre des services de sauvetage en cas d'incendie et des services météorologiques (par. 346, 347 et 348).

Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration devrait fournir des moyens suffisants à la MINUSTAH pour financer des

2011.

La Section des transports a reçu des rayonnages de la Section de l'approvisionnement, ce qui lui a permis de stocker dans de bonnes conditions les pièces détachées qui avaient été trouvées dans les boîtes au moment de la visite d'audit. Les articles ont depuis été stockés et mis dans des casiers de rangement. Les recommandations formulées à la suite de l'audit avaient été appliquées intégralement au 19 janvier 2009.

La Mission s'associe à la recommandation du Comité et l'a informé qu'elle prendrait des mesures de suivi et mettrait notamment à jour le système d'enregistrement des biens dans le Système Galileo pour corriger les écarts en temps voulu.

La formation des membres des services de sauvetage en cas d'incendie sera assurée en février 2011 par un spécialiste de la formation. Le Groupe de la sécurité incendie, des consultants en lutte contre les incendies et des agents de sécurité assurent une formation continue en interne à l'intention du personnel de la Mission. En décembre 2011, le Groupe de la sécurité incendie enverra un spécialiste de la sécurité incendie dans un centre de formation aérienne homologué afin de le former aux techniques de sauvetage en cas de catastrophe aérienne (lutte contre les incendies). La Mission n'a pas acquis de matériel météorologique au cours de l'exercice 2009-2010 pour les raisons suivantes : a) absence de précisions fournies par le Groupe des aérodromes et des aérogares sur le matériel à acheter; b) délais dans le recrutement du chef de l'unité des services météorologiques; c) le séisme, qui a modifié les priorités de la Mission.

Le personnel du Groupe de la sécurité aérienne a participé à une formation spécialisée à la fin de 2008; à un séminaire sur la sécurité aérienne en avril 2009; et

Demande/recommandation	Mesures prises
cours de formation spécialisée dans le domaine de la sécurité aérienne (par. 351).	à une formation spécialisée en mai 2010. Il doit assister au prochain séminaire sur la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique des Nations Unies en octobre 2010.
Protection des salles de serveurs	
Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que la MINUSTAH : a) installe du matériel de protection contre les incendies dans les salles abritant les dispositifs de reprise après sinistre et les serveurs; b) place les serveurs dans des locaux protégés auxquels seul le personnel habilité a accès (par. 367, 368 et 369).	L'installation de matériel de protection contre les incendies dans les salles abritant les dispositifs après sinistre et les serveurs (Centre de données) est actuellement en cours et sera achevée en octobre 2010. Un système de portes électroniques avec accès exclusivement réservé au personnel dûment autorisé a été installé dans les centres de données et de reprise après sinistre de la Mission.
Parité hommes-femmes	
Pour les opérations de maintien de la paix, parvenir à une représentation équilibrée des sexes reste difficile. Le personnel de la MINUSTAH, par exemple, ne comprenait que 17 % de femmes au 30 juin 2008. Le Comité a de nouveau recommandé que l'Administration, qui a accepté, redouble d'efforts pour atteindre l'objectif d'un ratio hommes-femmes de 50-50 (par. 399 et 400).	La MINUSTAH rappelle, comme elle l'a déjà fait dans sa précédente réponse, qu'elle s'efforce, en coordination avec le Siège, d'assurer la parité des sexes à la Mission et qu'elle accorde notamment la priorité aux candidates femmes pour les postes vacants.
Formation et système d'évaluation et de notation des fonctionnaires	
La MINUSTAH n'avait pas encore créé un comité de supervision ni un comité mixte de suivi comme l'exige le Manuel des ressources humaines (par. 418).	La Mission est sur le point de créer un comité de supervision et un comité mixte de suivi.
Exécution des projets	
Le Comité a aussi noté que certains projets à effet rapide n'avaient pas été achevés dans les délais prévus. À la MINUSTAH, sur un échantillon de 25 projets à effet rapide, 18 n'avaient pas été terminés à la date prévue. De plus, 15 projets, soit 60 % de l'échantillon, n'étaient toujours pas terminés au moment de l'audit, alors que la date d'achèvement prévue était déjà dépassée. Le Comité a également noté qu'il n'existait pas de procédures adéquates permettant de contrôler la date d'achèvement effective des projets (par. 446).	Les sections des affaires civiles et des finances de la Mission coordonnent les mesures pour veiller à ce que les partenaires d'exécution soient prévenus dès que les fonds sont transférés sur leurs comptes ou que des chèques sont prêts. La MINUSTAH pourra ainsi surveiller le lancement d'un projet dès réception des fonds. Certains comptes rendus sur l'incidence des projets sont intégrés dans les rapports descriptifs finals sur les projets, figurant dans les rapports hebdomadaires régionaux. Des spécialistes des affaires civiles évaluent l'incidence des projets grâce à des visites sur le terrain et à des contacts étroits avec les partenaires d'exécution. Ces rapports seront intégrés dans la base de données des projets à effet rapide afin de mieux assurer le suivi des mesures à prendre ainsi que de l'efficacité des projets.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/63/302, Part II)

Demande/recommandation

Mesures prises

Risque gouvernance

À la MINUSTAH, la vérification du dossier de justificatifs relatifs à la budgétisation axée sur les résultats a révélé que certaines des pièces destinées à étayer les rapports sur l'exécution du budget étaient incomplètes ou inexactes (par. 28).

Tout est fait pour assurer l'exactitude des pièces destinées à étayer les rapports sur l'exécution du budget, notamment depuis le séisme du 12 janvier 2010, au cours duquel un grand nombre de documents ont été détruits. Les sections concernées font de leur mieux pour reconstituer les archives, et de bonnes conditions de conservation des documents ont été instaurées, notamment l'utilisation d'un système d'archivage électronique.

Risque conformité

Lors d'un audit horizontal portant sur l'achat d'éléments de première nécessité dans 10 missions de maintien de la paix, le Bureau a trouvé des améliorations possibles à apporter aux mécanismes de contrôle interne portant sur les achats de cette catégorie de produits et la communication d'informations y relatives. La MINUSTAH n'avait pas pleinement respecté une règle relative à la délégation de pouvoirs qui prévoyait que lorsque ce genre d'achats dépassait 200 000 dollars, les missions devaient en rendre compte dans un certain délai au Département de l'appui aux missions et au Département de la gestion. Si cette règle n'est pas respectée, il risque d'être difficile de contrôler la délégation de pouvoirs et le risque d'abus de pouvoir (par. 42).

La MINUSTAH est à présent en conformité totale, du fait qu'elle rapporte et soumet périodiquement et en temps opportun l'achat d'éléments de première nécessité d'un montant égal ou supérieur à 200 000 dollars au Département de l'appui aux missions et à la Division des achats.

Risque ressources financières

Un audit de la gestion financière des projets à la MINUSTAH a révélé que, bien que la Mission ait établi des procédures régissant les décaissements destinés aux projets relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi qu'à la lutte contre la violence communautaire, lesdites procédures n'avaient pas encore été approuvées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Du fait de ce retard, la Mission a versé, sans l'autorisation du Département de la gestion, environ 440 000 dollars au personnel responsable de divers projets en vue de la fourniture de biens et de services au nom de l'Organisation, ce qui a donc créé un risque de pertes financières pour cette dernière (par. 49).

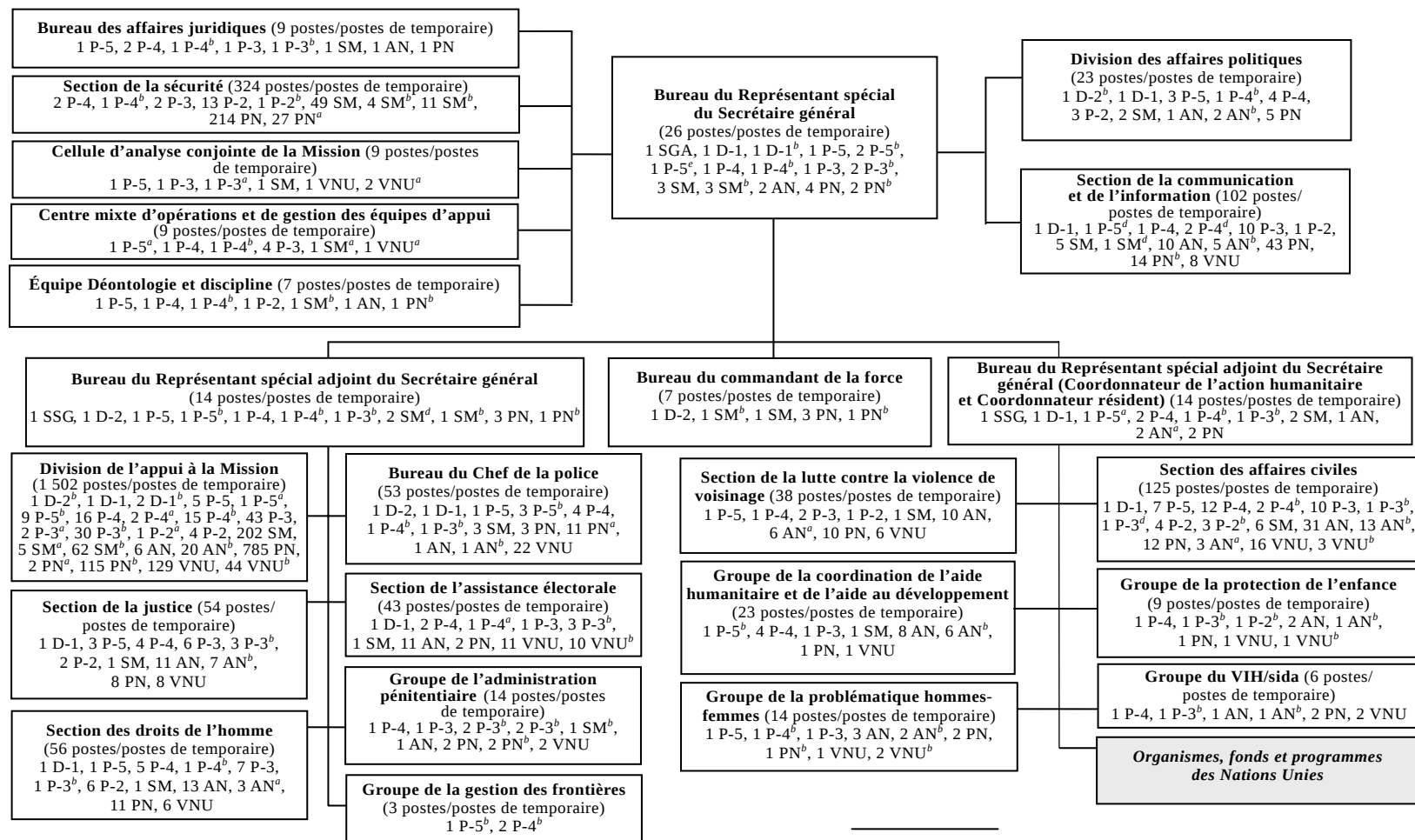
La MINUSTAH a mis en place des procédures opérationnelles permanentes pour la gestion technique et financière des projets visant à réduire la violence à l'échelon local, lesquelles ont été approuvées par le Représentant spécial du Secrétaire général en décembre 2008. L'exécution des projets de réduction de la violence à l'échelon local s'appuie sur les directives comme indiqué dans les procédures opérationnelles permanentes. Le Comité a été informé de ces progrès en décembre 2008. Les directives pour les projets à effet rapide et les directives générales ont été mises en place en 2007.

Les audits des projets de gestion financière mis en œuvre à la MINUSTAH ont révélé que l'exécution de ces projets avait été confiée à des organismes partenaires qui ne disposaient ni des capacités ni de l'expérience voulues. De ce fait, la mise en œuvre de nombreux projets avait été retardée. Ainsi, l'exécution, par la MINUSTAH, de plus de 70 % des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence à l'échelon local avait duré huit mois ou plus, au lieu des trois mois prévus par les directives en vigueur. Les retards s'expliquaient essentiellement par le fait que les missions n'avaient pas été en mesure d'évaluer correctement la capacité des organismes d'exécution d'assurer la gestion technique et financière des projets. Le BSCI a recommandé que les missions mettent en place des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer la gestion financière des projets et qu'en particulier elles évaluent de manière approfondie les projets envisagés (par. 51).

Annexe I

Organigrammes

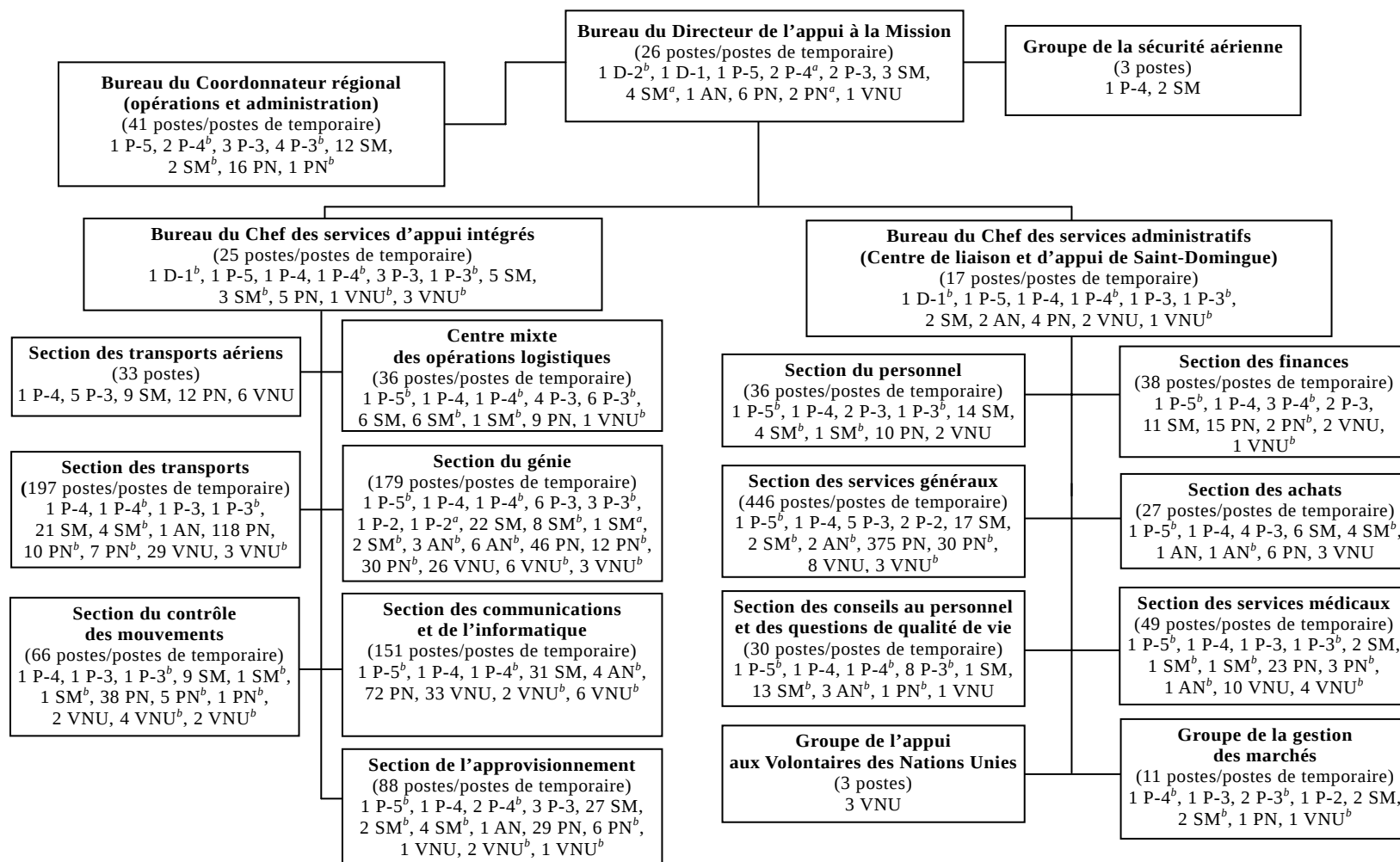
A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;
PN : personnel recruté sur le plan national;
VNU : Volontaire des Nations Unies.

- ^a Postes ou postes de temporaire "nouveaux."
^b Postes de temporaire.
^c Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.
^d Postes ou postes de temporaire reclassés.
^e Postes ou postes de temporaire redéployés.

B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
 SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;
 PN : personnel recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Postes ou postes de temporaire nouveaux.

^b Postes de temporaire.

Annexe II

Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies^a

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
Logement	Amélioration des conditions de vie des personnes déplacées	Appui logistique, opérationnel et technique à l'action menée pour que 600 000 des 1,3 million de personnes déplacées vivant dans des camps soient réinstallées dans des logements durables d'ici à décembre 2011	Chef de file : UNOPS Partenaires : présidence haïtienne, ECHO, DFID Budget : 4 millions de dollars; montant additionnel prévu : 21,8 millions de dollars
Services publics	Amélioration de l'accès aux écoles dans les zones touchées par le séisme	Appui logistique et technique à 5 000 écoles publiques	Chef de file : UNICEF Partenaires : UNOPS, Ministère de l'éducation Budget : 467 000 dollars
	Amélioration de l'accès aux services de santé dans les zones touchées par le séisme	Appui logistique et technique à l'action menée pour reconstruire 30 hôpitaux dans trois régions touchées par le séisme	Chef de file : UNOPS Partenaires : FNUAP, Ministère de la santé Budget : 2,25 millions de dollars; montant additionnel prévu : 22,2 millions de dollars
	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les zones touchées par le séisme	Appui logistique et technique à la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau potable	Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, UNICEF, OIM, Ministère des travaux publics, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement

^a Aperçu des financements prévus et des activités au 13 juillet 2010, en attendant l'achèvement du cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé à élaborer un projet de cadre stratégique intégré à la mi-juillet 2010. Ce cadre stratégique intégré doit remplacer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tant que document de référence de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti pour la période de 18 mois prenant fin en décembre 2011.

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
	Amélioration des services de traitement des déchets et d'assainissement	Appui logistique et technique au traitement des déchets industriels	Budget : 1,9 million de dollars; montant additionnel prévu : 2 millions de dollars Chef de file : PNUE Partenaires : Ministère des travaux publics, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement
		Appui logistique et technique au traitement des déchets solides	Budget : 25 000 dollars; montant additionnel prévu : 10 millions de dollars Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, Ministère des travaux publics, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement
	Amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones touchées par le séisme	Appui logistique et technique pour la mise en place d'un approvisionnement durable en électricité	Budget : 2,58 millions de dollars; montant additionnel prévu : 5 millions de dollars Chef de file : PNUE Partenaires : Ministères des travaux publics et de l'environnement
Reconstruction des zones touchées par le séisme	Déblaiement et évacuation des gravats	Appui logistique et technique aux activités de déblaiement Choix de sites pour la mise en décharge des gravats	Budget : 50 000 dollars; montant additionnel prévu : 4 millions de dollars Chef de file : UNOPS Partenaires : PNUD, MINUSTAH, Gouvernement d'Haïti
	Disponibilité de terrains à des fins d'utilité publique	Appui technique et opérationnel à l'aménagement urbain	Budget : 1,5 million de dollars Chef de file : PNUD Partenaire : Gouvernement d'Haïti

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
	Amélioration de la disponibilité des infrastructures publiques dans les zones touchées par le séisme	Appui logistique et technique apporté aux entreprises de distribution d'eau et d'électricité	Chefs de file : UNOPS, PNUD Partenaires : UNICEF, Ministères de la santé, de l'environnement et des travaux publics, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement Budget : 635 000 dollars; montant additionnel prévu : 14 millions de dollars
	Réfection de bâtiments publics et privés	Appui logistique et technique aux activités de réfection	Chef de file : UNOPS Partenaires : PNUD, OIM, UNICEF, Ministères de la santé, de l'environnement et des travaux publics, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement Budget : 2,68 millions de dollars; montant additionnel prévu : 11,3 millions de dollars
	Réfection des routes	Appui logistique et technique aux activités de rénovation	Chef de file : UNOPS Partenaires : Ministères des travaux publics et de l'environnement Budget : 1,2 million de dollars; montant additionnel prévu : 2,1 millions de dollars
Réduction des risques de catastrophe naturelle et préparation aux situations d'urgence	Renforcement des capacités en matière de protection civile aux niveaux national et local	Conseils techniques aux fonctionnaires et formation d'équipes de protection civile	Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, OIM, FNUAP, MINUSTAH Budget : 3 millions de dollars
	Renforcement des procédures d'atténuation des risques et de reprise après sinistre	Assistance logistique et technique à la décentralisation des services et à la sensibilisation du public	Chef de file : PNUD Partenaires : OIM, Ministères des travaux publics, de l'environnement et du développement rural Budget : 3,2 millions de dollars

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
Aménagement de l'espace et développement local	Renforcement des capacités, aux niveaux national et local, en matière de planification et de gestion des activités de développement régional	Assistance logistique et technique aux activités de recensement et de reboisement	Chef de file : FNUAP Partenaires : ONU-Habitat, UNOPS, PNUE, PNUD, Ministères de la planification et du développement rural Budget : 11,8 millions de dollars; montant additionnel prévu : 4 millions de dollars
Développement économique	Accélération de la création d'emplois grâce au lancement de projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre	Appui logistique, opérationnel et technique aux projets à forte intensité de main-d'œuvre en faveur des femmes et des jeunes	Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, OIM, FNUAP, MINUSTAH, Ministère des travaux publics Budget : 26,3 millions de dollars
	Augmentation des revenus agricoles et amélioration des possibilités d'emploi productif dans les zones rurales	Assistance logistique et technique en faveur de l'agriculture et de la pêche	Chef de file : FAO Partenaires : OIM, Ministères de la planification, de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural Budget : 7,6 millions de dollars
		Assistance logistique et technique à l'achat d'engrais, de semences, d'outils et de matériel	Chef de file : FAO Partenaires : OIM, Ministères de la planification, de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural Budget : 18,3 millions de dollars; montant additionnel prévu : 28 millions de dollars
Développement des institutions	Renforcement des capacités de gouvernance démocratique des élus aux élections législatives de 2010 et locales de 2011	Appui logistique et technique pour les élections et la gouvernance démocratique	Chef de file : PNUD Partenaires : UNESCO, MINUSTAH Budget : 33 millions de dollars

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
	Renforcement des capacités des institutions publiques dans les régions	Appui logistique et technique à la décentralisation et au renforcement des capacités des administrations locales	Chef de file : PNUD Partenaires : Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales Budget : 2 millions de dollars
	Rénovation des installations de la police et de la justice, ainsi que des établissements pénitentiaires	Appui logistique et technique à la réfection et la reconstruction des équipements endommagés par le séisme	Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, MINUSTAH, Ministère de la justice et de la sécurité publique Budget : 5,1 millions de dollars; montant additionnel prévu : 3 millions de dollars
	Accélération de la réforme des institutions chargées de faire respecter l'état de droit	Appui logistique et technique au recrutement et à la formation de fonctionnaires et d'agents de la Police nationale haïtienne	Chef de file : PNUD Partenaires : UNOPS, FNUAP, MINUSTAH, Ministère de la justice et de la sécurité publique Budget : 1,5 million de dollars

Abréviations : OIM : Organisation internationale pour les migrations; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; ECHO : Office humanitaire de la communauté européenne; DFID : Département du développement international (Royaume-Uni); PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Carte